


 Réf. travaux **314847488**
 Saint-Palais
64120 ST PALAIS
 Créé le **08/01/2026**
 Débute le **16/03/2026**
 Durée : **120 jours**

 Communes concernées : **64120 ST PALAIS, 64120 AICIRITS CAMOU SUHAST**

Exploitants

ENEDIS-DRPYL-GEX PYLA

CHEZ PROTYS P0113, CS 90125 27091 EVREUX CEDEX 9 FRANCE


CONCERNÉ
 0559057959  0181624701  0181624701 @ 189.ENEDIS@demat.protys.fr

 DT 467634095 Envoyé le 08/01/2026 
Réponse 467946750

Reçu le 13/01/2026

CONCERNÉ

Présence d'ouvrage : EL. Recommandations : Des branchements souterrains sans affleurant et/ou aéro-souterrain sont susceptibles d'être dans l'emprise des travaux déclarés. Nom du contact : MOLINA JULIEN.

S.D.E.P.E. - POUYANNE Christophe

Assainissement, 31 Avenue du bois de la ville 64120 ST PALAIS FRANCE


CONCERNÉ
 0559656139  0625051455  0625051455 @ c.pouyanne@sdepe.fr

 DT 467634086 Envoyé le 08/01/2026 
Réponse 467651942

Reçu le 08/01/2026

CONCERNÉ

Présence d'ouvrage : EU. Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Prise de RDV à l'initiative du déclarant. Nom du contact : Pouyanné.

CD 64 - UTD BASSE NAVARRE ET SOULE

UTD BASSE NAVARRE ET SOULE, TSA 70011 CHEZ SOGELINK 69134 DARDILLY CEDEX France


CONCERNÉ
 0559697460  0559697460 @ utd-basse-et-soule@demat.sogelink.fr

 DT 467634090 Envoyé le 08/01/2026 
Réponse 467695348

Reçu le 09/01/2026

CONCERNÉ

Recommandations : Travaux soumis à permission de voirie. Nom du contact : BENGOCHEA.

Communauté d'Agglomération Pays Basque - Dufau Nicolas

CAPB Secteur 5 chez SIG-IMAGE, 2 , allée Théodore Monod Technopole Izarbel 64210 BIDART FRANCE



EN ATTENTE

 559654640  559654640  670085635 @ capb-secteur5@dictservices.fr

 DT 467634094 Envoyé le 08/01/2026 
Relance 468278667

Envoyé le 17/01/2026

ORANGE B2 - AQUITAINE

Service DICT, TSA 70011 69134 DARDILLY CEDEX FRANCE


CONCERNÉ
 0969393212  0810300111 @ FT40B2.FTO@demat.protys.fr

 DT 467634098 Envoyé le 08/01/2026 
Réponse 467700507

Reçu le 09/01/2026

CONCERNÉ

Présence d'ouvrage : TL. Recommandations : Liaison à fort trafic. Nom du contact : Orange.

SAUR SUD OUEST

Service DICT (PYRENEES), TSA 70011 CHEZ SOGELINK 69134 DARDILLY CEDEX FRANCE


CONCERNÉ
 0662603098  0581913500 @ saur-so-pyrenees@demat.sogelink.fr

 DT 467634092 Envoyé le 08/01/2026 
Réponse 467715779

Reçu le 09/01/2026

CONCERNÉ

Présence d'ouvrage : EA. Recommandations : Des branchements non cartographiés et/ou sans affleurants sont susceptibles d'être dans l'emprise.

**SFR - SFR SA**

SFR SA, TSA 70011 CHEZ SOGELINK 69134 DARDILLY CEDEX FRANCE

**CONCERNÉ**

📞 0980804303

📠 0298464627

@ sfr-sa@demat.sogelink.fr

DT 467634096

Envoyé le 08/01/2026 🖨

Réponse 467634153

Reçu le 08/01/2026

CONCERNÉ

Présence d'ouvrage : TL

**SFR - XP FIBRE**

XP FIBRE, TSA 70011 CHEZ SOGELINK 69134 DARDILLY CEDEX FRANCE

**CONCERNÉ**

📞 0980804303

📠 0298464627

@ xp-fibre@demat.sogelink.fr

DT 467634093

Envoyé le 08/01/2026 🖨

Réponse 467634135

Reçu le 08/01/2026

CONCERNÉ

Présence d'ouvrage : TL

Gestionnaires de voirie repérages Amiante / HAP**CD64 - Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques**

UTD BASSE NAVARRE ET SOULE, 18 route de GIBRALTAR 64120 SAINT PALAIS FRANCE

NON REQUIS

📞 05 59 69 81 97

@ utdbns@le64.fr

IAT 467634089

Envoyé le 08/01/2026 @

MAIRIE

Service Technique, LE BOURG 64120 AICIRITS CAMOU SUHAST FRANCE

NON REQUIS

📞 0559657174

@ contact@mairieaicirits.eus

IAT 467634091

Envoyé le 08/01/2026 @

MAIRIE

SERVICE TECHNIQUE Voirie Eclairage Public, Place Charles de Gaulle 64120 ST PALAIS FRANCE

NON REQUIS

📞 0559657306

@ comsaintpalais@cdg-64.fr

IAT 467634097

Envoyé le 08/01/2026 @

Autres destinataires**MAIRIE**

Service Technique, LE BOURG 64120 AICIRITS CAMOU SUHAST FRANCE

NON REQUIS

📞 0559657174

@ contact@mairieaicirits.eus

IPT 467634087

Envoyé le 08/01/2026 @

MAIRIE

SERVICE TECHNIQUE Voirie Eclairage Public, Place Charles de Gaulle 64120 ST PALAIS FRANCE

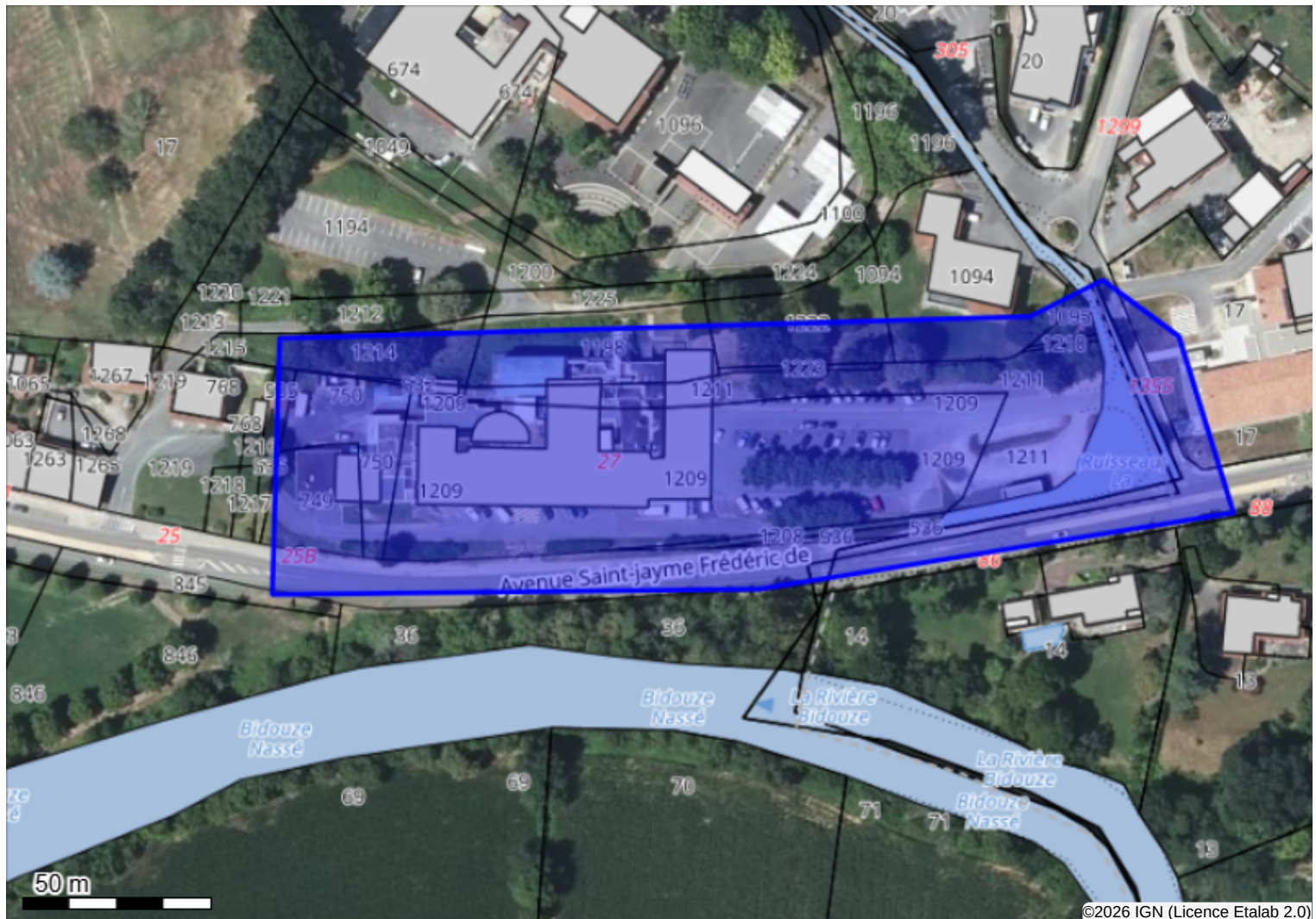
NON REQUIS

📞 0559657306

@ comsaintpalais@cdg-64.fr

IPT 467634088

Envoyé le 08/01/2026 @



Système géodésique : WGS 84
EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygons><gml:Polygon><gml:outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>-1.02790393,43.32635567 -1.02792777,43.32574448 -1.02633027,43.32575749 -1.02477449,43.32593955 -1.02495331,43.32636001 -1.02520367,43.32649438 -1.0254421,43.32640769 -1.02790393,43.32635567</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:polygons></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

```
(43.326356 -1.027904);(43.325744 -1.027928);(43.325757 -1.026330);(43.325940 -1.024774);(43.326360 -1.024953);(43.326494 -1.025204);(43.326408 -1.025442);(43.326356 -1.027904);
```

Déclaration de projet de Travaux

Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail
(Annexe 1-1 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Délai de réponse

Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT et sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non matérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, il peut être prolongé de 15 jours si l'exploitant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.

Exploitant :

ENEDIS-DRPYL-GEX PYLA CHEZ PROTYS P0113

Destinataire :

Complément d'adresse :

Numéro / Voie :

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune :

Pays :

CS 90125

2 7 0 9 1 EVREUX CEDEX 9

FRANCE

DT (Déclaration de projet de travaux)

N° consultation du téléservice : 2 0 2 6 0 1 0 8 0 4 1 6 0 D 4 1

N° affaire du responsable du projet : 314847488

Date de la déclaration : 08 / 01 / 2026

☒ Responsable du projet, personne morale ☐ Responsable du projet, personne physique ☐ Déclaration conjointe DT/DICT

Responsable du projet

(1) : Champs facultatifs

Dénomination : HOPITAL de ST PALAIS

Pays : FRANCE N° SIRET : 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1

Représentant du responsable du projet

Dénomination : ARRAYET - HASPARREN

Complément / Service : Chez sogelink

N° : Voie : TSA 70011

Lieu-dit / BP :

Code postal : 6 9 1 3 4 Commune : DARDILLY CEDEX

Personne à contacter : Arnaud BIDEgain

Tél. : 0 6 8 8 7 0 8 7 2 5 Fax(1) : 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1

Courriel(1) : arrayet-hasparren-d@demat.sogelink.fr

Emplacement du projet

Adresse(2) : Saint-Palais

CP : 6 4 1 2 0 Commune principale : ST PALAIS

Nb de communes : 2 (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

Souhaits pour le récépissé

☐ Souhaite recevoir le récépissé (cas de la DT-DICT conjointe)

Mode de réception du récépissé souhaité : Par voie électronique

Si mode de réception par voie électronique, précisez :

Capacité d'impression des plans : Taille : A4 Couleur : ☐

Souhait de plans vectoriels : ☐ au format :

Projet et son calendrier

(3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) : D E C D E M R B L T E R 1 1

Décrivez le projet : Aménagement des abords et du parking existant

Emploi de techniques sans tranchées : ☒ Oui ☐ Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : 5 , 0 m

☒ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : 16 / 03 / 2026 Durée du chantier : 1 2 0 jour(s)

Investigations complémentaires par le responsable du projet (à remplir après réception du récépissé de DT)

Réalisation d'investigations complémentaires : ☒ Oui ☐ Non

Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux (voir au verso) :

Date des investigations complémentaires : / /

☐ Investigations susceptibles de nécessiter une DICT

☐ Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

N° consultation du téléservice : 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1

N° affaire de l'exécutant des travaux : 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1

Date de la déclaration : / /

Nature de la déclaration (voir les codes au verso) : 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1

Exécutants des travaux

(1) : Champs facultatifs

Dénomination : 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1

Complément / Service : 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1

N° : Voie : 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1

Lieu-dit / BP : 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1

Code postal : 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 Commune : 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1

Pays : N° SIRET : 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1

Personne à contacter : 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1

Tél. : 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 Fax(1) : 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1

Courriel(1) : 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1

Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)

Adresse(2) : 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1

CP : 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 Commune principale : 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1

Nb de communes : (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

Souhaits pour le récépissé

Mode de réception du récépissé souhaité : 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1

Si mode de réception par voie électronique, précisez :

Capacité d'impression des plans : Taille : Couleur : ☐

Souhait de plans vectoriels : ☐ au format :

Travaux et leur calendrier

(3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) : 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1

Décrivez les travaux : 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1

Techniques utilisées(3) : 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1

☐ Autre, précisez la technique : 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1

Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : cm

☐ Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux

Résultats des investigations complémentaires communiqués par le responsable du projet : ☒ Oui ☐ Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : , m

☐ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : / /

Durée du chantier : 1 1 1 jour(s)

Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant

Nom du signataire : 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1

Signature :

Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1

Signature du responsable du projet ou de son représentant

Nom du signataire : Cathy MONGUILLOT

Signature :  Sogelink

Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- ☒ Récépissé de DT
☐ Récépissé de DICT
☐ Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination
Numéro / Voie
Code postal / Commune
Pays

ARRAYET - HASPARREN
TSA 70011
69134 DARDILLY CEDEX
France

N° consultation du téléservice : 2026010804160D41

Référence de l'exploitant : 2602073665.260201RDT02

N° d'affaire du déclarant : 314847488

Personne à contacter (déclarant) : BIDEgain Arnaud

Date de réception de la déclaration : 08/01/2026

Commune principale des travaux : 64120 ST PALAIS

Adresse des travaux prévus : Saint-Palais

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : ENEDIS-DRPYL-GEX PYLA

Personne à contacter : MOLINA JULIEN

Numéro / Voie : 13 rue FARADAY

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune : 64000 PAU

Tél. : +33608257743

Fax :

Éléments généraux de réponse

- ☐ Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
☐ Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
☒ Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné de catégorie (voir liste des catégories au verso) : EL Autres informations :

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____

☐ Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : _____

Tél. : _____

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

☐ Plans joints : Références : Echelle (1) : Date d'édition (1) : Sensible : Prof. règl. mini (1) : Matériau réseau (1) :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. Plans joints _____ 65 cm _____
_____ cm _____

☐ Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : _____ à _____
ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : _____)

☐ Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

☒ (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2)

☒ Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Des branchements souterrains sans affleurant et/ou aéro-souterrain sont susceptibles d'être dans l'enceinte des travaux déclarés.

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : Chapitre 3.1, 6.1 et 6.2 du guide (Fascicule 2)

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est : ☐ possible ☒ impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : Suite à l'évaluation de la distance d'approche entre vos travaux et nos ouvrages, veuillez vous reporter au document joint "Recommandations Enedis et protection"

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0181624701

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : SDIS des Pyrénées Atlantiques 0820126464

Responsable du dossier

Nom : MOLINA JULIEN

Désignation du service : DTDICT

Tél : +33 608257743

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : MOLINA JULIEN

Signature :

Date : 13/01/2026 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 8

PIÈCES JOINTES DU RÉCÉPISSÉ

Nous vous invitons à prendre connaissance des pièces jointes en cliquant sur le(s) lien(s) ci-dessous :

D-Recommandations_Enedis_et_protection.pdf

SHA-256 78a163b16ae93773e2cebd91dae7fdb179933ff85d8d75e90bece42516ac690

https://utilisateurs.protys.fr/download/ms-pjv-legacy/684c2708e22a4b67aea6a4b90c9cf317_142254271/D-Recommandations_Enedis_et_protection.pdf

D-Lire_un_plan_Enedis.pdf

SHA-256 61af260c69df4e5379c6c77f28f2ede4c93267457e26706665c3e6a189199110

https://utilisateurs.protys.fr/download/077/7e002a8a3b5548cbbbe7b30a999cdb04_140893398/D-Lire_un_plan_Enedis.pdf

20230907_Comprendre_StaR-DT_Enedis.pdf

SHA-256 b2dfde37ead1e558a437c0aa1555b6af1b935157386f9b27d6e59bf49b1a94e0

https://utilisateurs.protys.fr/download/213/f9487c656ab64d8c8fe9d7d0358b6902_139217824/20230907_Comprendre_StaR-DT_Enedis.pdf

Verso_Recepisse_DT-DICT.pdf

SHA-256 8aef048a63dd2b66933bba7097e84d19219650700b164324ac92cbf1f354cc55

https://utilisateurs.protys.fr/download/213/6158c752119e444c9323ea6293e11ddd_139217802/Verso_Recepisse_DT-DICT.pdf

20230215_DA_Souterrain.pdf

SHA-256 49eb8b8c63968590e315b51b89a32cff101cd8163cfbd19f3148c6ff8412ecdf

https://utilisateurs.protys.fr/download/213/1911e2c584a64fa09b6321a584475a40_139217905/20230215_DA_Souterrain.pdf

A3_2026010804160D41.pdf

SHA-256 37e877d5b108d52b6381cf6764a1fb16f678a76bf8b1161439f490f1bcdaf04

https://utilisateurs.protys.fr/download/ms-pjv-legacy/7a47dc05bcc44a1f9387554abefd6330/A3_2026010804160D41.pdf

2026010804160D41_export_StaR-DT.gml

SHA-256 16f5303af4edbc77a710b2b4fecff8a45c8ffc1a39518fed2b70698c25789196

https://utilisateurs.protys.fr/download/ms-pjv-legacy/2dc4f42c382a474caed6755e47c97e5b/2026010804160D41_export_StaR-DT.gml

Annexe_IC_Enedis.pdf

SHA-256 61dd4d85f31e0765f8948e029bd3ce813901cc6e1dbc6eee691f1ea9cc6f919c

https://utilisateurs.protys.fr/download/ms-pjv-legacy/532568feb22941348414bc72d3f11a0f_143704604/Annexe_IC_Enedis.pdf

ENEDIS-DRPYL-GEX PYLA
DTDICT

13 rue FARADAY

64000 PAU

France

Tél : +33559057959

Fax :

COMMENTAIRES IMPORTANTS
ASSOCIES AU DOCUMENT N°
2602073665.260201RDT02

Veillez prendre en compte les commentaires suivants :

Nous vous fournissons des données vectorielles, leur usage est strictement limité à l'aide à la cartographie et localisation des réseaux dans le cadre de ce numéro de consultation du téléservice

La durée de validité des données est de trois mois.

Plus d'information sur l'utilisation du StaR-DT sur le site http://cnig.gouv.fr/?page_id=11745

IMPRESSION DES PLANS JOINTS AU BON FORMAT:

les plans PDF qui vous sont adressés sont multi formats. Ils sont indiqués sur chaque page. Pour conserver les échelles et avoir une bonne lecture des plans 1/200ème, il vous faut imprimer chaque page au bon format. Assurez vous

qu'aucune mise à l'échelle automatique n'est activée dans votre gestionnaire d'impression.

Votre DT, DICT ou DT/DICT conjointe porte sur des travaux d'une durée supérieure à 3 mois. Ces documents étant valable 3 mois, au-delà merci de bien vouloir réitérer votre demande.

Nous avons bien pris en compte que vous allez effectuer des travaux sur un Poste de Distribution Publique. Merci de bien respectez les consignes techniques suivantes :

- Aucune atteinte a la structure du bâti,
- Pas de percement, perforation ou saignée,
- Aucune obstruction des grilles de ventilation (basse/haute) supérieure a 30 min,
- Aucune utilisation de nettoyeur haute pression ou "Sableuse" à moins d'1 mètre des ouvertures (porte et grille ventilation),
- Aucune dépose (même provisoire) des panneaux signalétiques et autres accessoires extérieurs,
- Pas de peinture sur la serrure, les gonds, les panneaux signalétique et accessoires extérieurs,

Responsable : MOLINA JULIEN

Tél : +33608257743

Date : 13/01/2026

Signature :

ENEDIS-DRPYL-GEX PYLA
DTDICT

13 rue FARADAY

64000 PAU

France

Tél : +33559057959

Fax :

COMMENTAIRES IMPORTANTS
ASSOCIES AU DOCUMENT N°
2602073665.260201RDT02

Veillez prendre en compte les commentaires suivants :

- En cas de bâchage provisoire (intempérie, vandalisme), merci de laisser un accès 24h/24 ainsi qu'une bonne ventilation.

En cas de besoin, n'hésitez surtout pas à nous contacter.

Certains ouvrages (canalisations ainsi que leurs branchements) situés dans l'emprise des travaux sont susceptibles de ne pas être signalés par un dispositif avertisseur.

La présence d'un grillage avertisseur Rouge n'est pas systématique, notamment pour les ouvrages anciens et lors de pose sans tranchée.

En cas de présence de grillage avertisseur, la distance à la canalisation n'est en aucun cas garantie.

En phase de remblaiement, rétablir la continuité ou remplacer le dispositif avertisseur si celui-ci était présent.

Nous rappelons qu'il est d'usage de ne rien implanter à moins d'un mètre d'un ouvrage électrique (support, poste, coffret) afin de ne pas dégrader le massif en place et permettre également les interventions de remplacement place pour place.

Responsable : MOLINA JULIEN

Tél : +33608257743

Date : 13/01/2026

Signature :

De: echangesv2@prod.protys.fr

A: arrayet-hasparren-d@demat.sogelink.fr

Objet: Notification 2026010804160D41 - 64120 - ST PALAIS - Saint-Palais

Protys

Un document vous est adressé via PROTYS.fr

Madame, Monsieur,

Vous trouverez en pièce jointe une notification dont les références sont reprises en objet.

Pour obtenir les pièces jointes rattachées à ce récépissé, vous devrez les télécharger via le(s) lien(s) suivant (s) :

- [D-Recommandations Enedis et protection.pdf](#)
- [D-Lire un plan Enedis.pdf](#)
- [20230907_Comprendre_StaR-DT_Enedis.pdf](#)
- [Verso_Recepisse_DT-DICT.pdf](#)
- [20230215_DA_Souterrain.pdf](#)
- [A3_2026010804160D41.pdf](#)
- [2026010804160D41_export_StaR-DT.gml](#)
- [Annexe_IC_Enedis.pdf](#)

Ce document vous est transmis grâce à PROTYS.fr

Vous en souhaitant bonne réception.

Cordialement,
L'équipe PROTYS

Ce message est généré automatiquement, il n'est pas possible de répondre à l'expéditeur.

Catégories des réseaux / ouvrages

Ouvrages considérés comme sensibles pour la sécurité (au sens du I de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- HC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des hydrocarbures liquides ou liquéfiés ;
- PC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des produits chimiques liquides ou gazeux ;
- GA : Canalisations de transport, de distribution et canalisations minières contenant des gaz combustibles ;
- CU : Canalisations de transport ou de distribution de vapeur d'eau, d'eau surchauffée, d'eau chaude, d'eau glacée, et de tout fluide caloporteur ou frigorigène, et tuyauteries rattachées en raison de leur connexité à des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- EL : Lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres qu'en très basse tension (> 50 V en courant alternatif ou 120 V en courant continu) et autres que les lignes électriques aériennes à basse tension et à conducteurs isolés ;
- TR : Installations destinées à la circulation de véhicules de transport public ferroviaire ou guidé ;
- DE : Canalisations de transport de déchets par dispositif pneumatique sous pression ou par aspiration ;
- DI : Ouvrages conçus ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions.

Autres ouvrages* (au sens du II de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- TL : Installations souterraines de communications électroniques, lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres que ceux définis à la ligne « EL » ci-dessus ;
- EA : Canalisations souterraines de prélèvement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine, à l'alimentation en eau industrielle ou à la protection contre l'incendie, en pression ou à écoulement libre, y compris les réservoirs d'eau enterrés qui leur sont associés ;
- EU : Canalisations souterraines d'assainissement, contenant des eaux usées domestiques ou industrielles ou des eaux pluviales.

**Parmi les « autres ouvrages », certains peuvent être spécifiés par leur exploitant comme « sensibles », soit lors de l'enregistrement de l'ouvrage sur le guichet unique, soit lors de la réponse à la DT. Les dispositions réglementaires relatives aux réseaux sensibles s'appliquent alors pleinement à ces ouvrages.*

Dispositifs importants pour la sécurité

L'exploitant de réseau précise dans son récépissé une des trois options suivantes :

- Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint
- Voir la localisation sur le plan joint
- Aucun dans l'emprise

Avertissement relatif à l'amélioration de la cartographie des réseaux dans l'emprise des projets de travaux :

Les plans ci-joints des réseaux que nous exploitons comportent, dans l'emprise des travaux prévus, un ou plusieurs tronçons non conformes aux dispositions du 6° du I de l'article 7 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié pris en application du chapitre IV du titre V du livre V du code de l'environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution (voir le plan et sa légende).

En application du 2° de l'article 7-1 de ce même arrêté, si l'emprise des travaux prévus affectant le sol (terrassement, enfoncement, forage, décapage, compactage ...) dépasse 100 m², vous devez en tant que responsable de projet procéder en phase projet à des investigations complémentaires à notre charge pour porter à la classe A les tronçons qui n'y sont pas, branchements inclus. Ces investigations complémentaires doivent être confiées à un prestataire certifié. Elles sont limitées à la zone constituée de l'emprise où sont effectivement prévus des travaux affectant le sol et de tous points situés à moins de 2 m de cette emprise.

Leurs résultats doivent nous être transmis sous la forme définie à l'article 15 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié, à l'adresse électronique suivante :

« enedis@retours-ic.protys.fr »

Vous voudrez bien joindre au résultat des investigations complémentaires la facture à notre charge, établie au prorata de la longueur des ouvrages dont nous sommes exploitants initialement non rangés dans la classe A, branchements inclus. La longueur des ouvrages à reporter dans la facture est celle mentionnée dans le compte rendu d'investigations complémentaires du prestataire certifié.

Les modalités pour la réalisation des investigations complémentaires sont décrites dans les pages suivantes.

Faire une Investigation Complémentaire sur les réseaux d'Enedis

Document à destination des responsables de projet et de leurs sous-traitants réalisant des Investigations Complémentaires (IC).

Vous êtes responsable de projet. Il se peut que vous ayez des IC à réaliser (voir réponse DT ci-jointe). Si tel est le cas, la réalisation d'IC sur le réseau d'Enedis impose une demande d'accès au réseau ; vous et votre sous-traitant mandaté devrez avoir connaissance des informations qui figurent dans ce document.

Ces informations vous sont également nécessaires pour ajouter, dans vos commandes ou marchés d'IC, toutes les précisions utiles pour réaliser des IC sur le réseau d'Enedis.

La prise en charge financière par Enedis de ces IC ne sera possible que si ces règles de détection et d'accès au réseau ont été respectées, et sous réserve que les contrôles d'Enedis en confirment la qualité.

Il vous incombera de nous transmettre le résultat de ces IC

- à l'adresse mail unique suivante : enedis@retours-ic.protys.fr
- en indiquant le **numéro de consultation** dans **l'objet** du mail

p.3

Comment faire une IC sur les réseaux Enedis ?

Je suis une entreprise de détection

Besoin ponctuel
= accès ponctuel au réseau

p.4

Démarche à suivre

Contacter le bureau
d'exploitation local

p.5



Faire une demande
d'accès payant

p.6

Recevoir et payer
la facture



Après paiement de la
facture, convenir d'une
date d'intervention

RDV sur site pour procéder à la
détection avec la présence d'un
agent Enedis

Besoin récurrent
= accès conventionné

p.4

Démarche à suivre

Contacter l'agence
cartographique locale

Qui vous accompagnera dans le
processus de signature de la
convention

p.7

Préparer les
documents relatifs à
la convention



Effectuer le
cursus de stages
Si vous n'avez pas de
personnel ayant déjà
validé le cursus.

p.8

Signer la convention

Pour chaque accès au réseau :

Transmission d'un planning hebdomadaire au
moins une semaine avant les travaux

CES ACCES SONT GRATUITS

Pas de présence d'un agent Enedis

Les responsables de projet transmettront le résultat de ces IC à Enedis.
Elles pourront être facturées à Enedis sous réserve de respecter les conditions
du Guide Technique (p.3) et des articles 9 et 15 de l'arrêté du 15/02/2012

Décret DT/DICT – extrait du guide technique

Le guide technique du décret DT/DICT (Fascicule 2) précise les modes de détection autorisés pour les réseaux électriques (voir extraits ci-dessous).

4.2.3.2 DÉTECTION PAR RADAR GÉOLOGIQUE

c) Recommandations et prescriptions

Prescription

- dans le cas d'investigations complémentaires pour identifier un réseau électrique dans des zones où plusieurs réseaux sont présents, avec des risques d'erreur sur leur identification respective : appliquer obligatoirement la méthode électromagnétique avec raccordement direct plutôt qu'un radar géologique, ou en plus de celui-ci.

4.2.3.3 DÉTECTION PAR MÉTHODE ÉLECTROMAGNÉTIQUE

c) Recommandations et prescriptions

Prescription

- Lorsque la méthode électromagnétique est utilisée pour la réalisation d'investigations complémentaires sur des réseaux électriques, l'emploi du mode actif avec raccordement direct est obligatoire afin d'obtenir les meilleures assurances sur la correspondance entre l'élément détecté et son identification parmi les différents réseaux présents dans la zone, dès lors que l'exploitant permet l'accès aux affleurants du réseau concerné de façon non discriminatoire, dans des conditions techniques et de délai convenables.

En conséquence, pour toute détection par méthode électromagnétique, un accès au réseau d'Enedis est nécessaire pour pouvoir raccorder le matériel d'injection. Il existe deux façons d'obtenir cet accès aux affleurants du réseau (voir détails page suivante) :

Accès ponctuel

Accès permanent

Trouver une solution adaptée à votre besoin

Besoin ponctuel = Accès ponctuel au réseau (payant)

Particulièrement adapté aux entreprises ayant peu d'interventions de détection à produire.



Correspondant au cas des entreprises de détection répondant à des commandes ponctuelles d'IC d'un Responsable de Projet.

Enedis propose aux entreprises de détection d'avoir un accès à son réseau en toute sécurité avec la présence d'un de ses agents.

Ce dernier fera tous les gestes techniques de raccordement au réseau et restera durant la durée de la prestation.

Dans ce cadre, l'habilitation B0-H0 est nécessaire pour accompagner le technicien d'Enedis dans l'environnement d'ouvrages électriques sous tension et pour identifier les risques liés à ses déplacements et ses gestes dans ce milieu.

Cette prestation est facturée à l'entreprise de détection qui en fait la demande.

Besoin récurrent = Accès permanent au réseau (gratuit)

Particulièrement adapté aux entreprises ayant beaucoup d'interventions de détection à produire.



Correspondant au cas des entreprises de détection ayant passé un marché d'IC avec un Responsable de Projet.

Enedis propose aux entreprises de détection qui le souhaitent d'avoir un accès à son réseau en autonomie (sans demande d'accès ponctuel).

Pour ce faire, l'entreprise de détection devra faire suivre à ses salariés un cursus de formation spécifique et signer une convention avec les Directions Régionales Enedis correspondant à la localisation de ses marchés.

Une fois cette convention signée, l'entreprise enverra en semaine n au Bureau d'Exploitation local concerné son planning d'interventions de la semaine n+1.

Dans ce cas les accès seront gratuits et votre opérateur interviendra sans la présence d'un agent Enedis.

Accès ponctuel

Contactez l'interlocuteur Enedis local correspondant à votre lieu d'intervention pour obtenir un accès ponctuel au réseau

Code	Département	Adresse mail pour un accès ponctuel
01	Ain	sirho-asgard@enedis.fr
02	Aisne	ure-picardie-drdict@enedis.fr
03	Allier	auw-dtdict@enedis.fr
04	Alpes-de-Hte-Provence	pads-dict@enedis.fr
05	Hautes-Alpes	pads-dict@enedis.fr
06	Alpes-Maritimes	caz-asgard@enedis.fr
07	Ardèche	sirho-asgard@enedis.fr
08	Ardennes	car-dtdict@enedis.fr
09	Ariège	mps-arex-dtdict@enedis.fr
10	Aube	car-dtdict@enedis.fr
11	Aude	urelaro-bexaces@enedis.fr
12	Aveyron	nmp-bex@enedis.fr
13	Bouches-du-Rhône	pads-dict@enedis.fr
14	Calvados	cpa14@enedis.fr
15	Cantal	auw-dtdict@enedis.fr
16	Charente	drpch-cpa@enedis.fr
17	Charente-Maritime	drpch-cpa@enedis.fr
18	Cher	cen-bex-reseau@enedis.fr
19	Corrèze	lim-cpa19@enedis.fr
21	Côte-d'Or	cotedor-pilotage@enedis.fr
22	Côtes-d'Armor	bzh-bex-229@enedis.fr
23	Creuse	lim-cpa23@enedis.fr
24	Dordogne	aqn-bex@enedis.fr
25	Doubs	ureafc-bex@enedis.fr
26	Drôme	sirho-asgard@enedis.fr
27	Eure	cpa27@enedis.fr
28	Eure-et-Loir	cen-bex-reseau@enedis.fr
29	Finistère	bzh-bex-229@enedis.fr
30	Gard	urelaro-bexaces@enedis.fr
31	Haute-Garonne	mps-arex-dtdict@enedis.fr
32	Gers	mps-arex-dtdict@enedis.fr
33	Gironde	aqn-bex@enedis.fr
34	Hérault	urelaro-bexaces@enedis.fr
35	Ille-et-Vilaine	bzh-bex-356@enedis.fr
36	Indre	cen-bex-reseau@enedis.fr
37	Indre-et-Loire	cen-bex-reseau@enedis.fr
38	Isère	alp-arex-access@enedis.fr
39	Jura	ureafc-bex@enedis.fr
40	Landes	pyl-dtdict@enedis.fr
41	Loir-et-Cher	cen-bex-reseau@enedis.fr
42	Loire	sirho-asgard@enedis.fr
43	Haute-Loire	auw-dtdict@enedis.fr
44	Loire-Atlantique	pdl-detection@enedis.fr
45	Loiret	cen-bex-reseau@enedis.fr
46	Lot	nmp-bex@enedis.fr
47	Lot-et-Garonne	aqn-bex@enedis.fr
48	Lozère	nmp-bex@enedis.fr
49	Maine-et-Loire	pdl-detection@enedis.fr

Code	Département	Adresse mail pour un accès ponctuel
50	Manche	cpa50@enedis.fr
51	Marne	car-dtdict@enedis.fr
52	Haute-Marne	car-dtdict@enedis.fr
53	Mayenne	pdl-detection@enedis.fr
54	Meurthe-et-Moselle	lor-arex-54@enedis.fr
55	Meuse	lor-arex-55@enedis.fr
56	Morbihan	bzh-bex-356@enedis.fr
57	Moselle	lor-arex-57@enedis.fr
58	Nièvre	brgne-cpa-nievre@enedis.fr
59	Nord	npdc-arex-clients-prestations@enedis.fr
60	Oise	ure-picardie-drdict@enedis.fr
61	Orne	cpa61@enedis.fr
62	Pas-de-Calais	npdc-arex-clients-prestations@enedis.fr
63	Puy-de-Dôme	auw-dtdict@enedis.fr
64	Pyrénées-Atlantiques	pyl-dtdict@enedis.fr
65	Hautes-Pyrénées	pyl-dtdict@enedis.fr
66	Pyrénées-Orientales	urelaro-bexaces@enedis.fr
67	Bas-Rhin	ureafc-bex@enedis.fr
68	Haut-Rhin	ureafc-bex@enedis.fr
69	Rhône	sirho-asgard@enedis.fr
70	Haute-Saône	ureafc-bex@enedis.fr
71	Saône-et-Loire	urebourgogne-gpil-bds@enedis.fr
72	Sarthe	pdl-detection@enedis.fr
73	Savoie	alp-arex-access@enedis.fr
74	Haute-Savoie	alp-arex-access@enedis.fr
75	Paris	diridf-reseau-elec-ic@enedis.fr
76	Seine-Maritime	cpa76@enedis.fr
77	Seine-et-Marne	diridf-reseau-elec-ic@enedis.fr
78	Yvelines	diridf-reseau-elec-ic@enedis.fr
79	Deux-Sèvres	drpch-cpa@enedis.fr
80	Somme	ure-picardie-drdict@enedis.fr
81	Tarn	nmp-bex@enedis.fr
82	Tarn-et-Garonne	nmp-bex@enedis.fr
83	Var	caz-asgard@enedis.fr
84	Vaucluse	pads-dict@enedis.fr
85	Vendée	pdl-detection@enedis.fr
86	Vienne	drpch-cpa@enedis.fr
87	Haute-Vienne	lim-cpa87@enedis.fr
88	Vosges	lor-arex-88@enedis.fr
89	Yonne	yonne-gpil@enedis.fr
90	Territoire de Belfort	ureafc-bex@enedis.fr
91	Essonne	diridf-reseau-elec-ic@enedis.fr
92	Hauts-de-Seine	diridf-reseau-elec-ic@enedis.fr
93	Seine-Saint-Denis	diridf-reseau-elec-ic@enedis.fr
94	Val-de-Marne	diridf-reseau-elec-ic@enedis.fr
95	Val-d'Oise	diridf-reseau-elec-ic@enedis.fr

Faire une demande d'accès facturée

La demande doit contenir les informations suivantes :

- Enedis proposant 2 forfaits **d'intervention** (demi-journée – 3h30 ; journée – 7h), vous devrez estimer le temps pendant lequel vous aurez besoin d'un exploitant et ainsi demander le forfait adapté. Il restera impérativement pendant toute la durée de l'intervention :
 - Il accompagnera votre opérateur de détection et réalisera tous les gestes nécessitant un accès au réseau : ouverture de coffrets réseaux, branchements, postes HTA/BT, et nappage/habillage des pièces nues sous tension ;
 - Il posera/déposera le matériel d'injection de votre générateur successivement aux différents points de l'ouvrage où votre opérateur souhaite pouvoir injecter. Votre opérateur devra avoir un appareil en bon état, avec sa notice d'utilisation et les contrôles métrologiques associés.

A savoir : une facture sera directement envoyée ainsi que la notice explicative qui précisera les responsabilités respectives de votre opérateur (responsable des conditions d'utilisation de son matériel) et celles de l'agent Enedis (responsable de la maîtrise du risque électrique sur le chantier).

- Les références de **l'entreprise** :
 - Nom de l'entreprise
 - Adresse (rue, CP, commune)
 - Email
 - Nom de l'interlocuteur
 - N° de SIRET
 - Mode de communication : dématérialisé (à privilégier) ou courrier
- La période demandée pour le rendez-vous sur site.

A noter :



Le délai d'obtention de la facture est généralement de l'ordre d'une semaine, le tarif sera d'environ 270 € pour la demi-journée et 540 € pour la journée (hors nuits, week-ends et jours fériés).



Le délai d'obtention d'un rendez-vous sur site est généralement de l'ordre de 3 semaines, après paiement de la facture. Il est recommandé d'utiliser le virement comme moyen de paiement (plutôt que le chèque) pour optimiser les délais.

Contactez l'agence cartographie locale pour être accompagnés vers la signature d'une convention

Pour signer une convention d'accès au réseau, contactez l'agence cartographie régionale à l'adresse ci-dessous correspondant au département où vous souhaitez réaliser les IC.

Direction régionale Enedis	Adresse mail pour les conventions
Alpes (38, 73, 74)	alp-cartosialp-elec@enedis.fr
Alsace Franche-Comté (25, 39, 67, 68, 70, 90)	afc-cartographie@enedis.fr
Aquitaine Nord (24, 33, 47)	aqn-carto-detection-aquitainenord@enedis.fr
Auvergne (15, 43, 63, 03)	carto.auvergne@mapmag.fr
Bourgogne (21, 58, 71, 89)	brgne-appuis-detection-acp@enedis.fr
Bretagne (22, 29, 35, 56)	bzh-interface@enedis.fr
Centre Val-de-Loire (18, 28, 36, 37, 41, 45)	sregacl-centre-carto@enedis.fr
Champagne Ardennes (10, 51, 52, 08)	drcar-commandecarto@enedis.fr
Côte d'Azur (83, 06)	var-svar-si-carto@enedis.fr
Ile de France Est (77, 91, 93, 94)	idf-e-carto@enedis.fr
Ile de France Ouest (78, 92, 95)	idf-o-detection-adp@enedis.fr
Languedoc Roussillon (11, 30, 34, 66)	laro-conventioncarto@enedis.fr
Limousin (19, 23, 87)	sregacl-cartohv@enedis.fr
Lorraine (54, 55, 57, 88)	lor-prestation-carto@enedis.fr
Midi Pyrénées Sud (31, 32, 09)	mps-carto-cellule-detect@enedis.fr
Nord Midi Pyrénées (12, 46, 48, 81, 82)	dmmp-portail-detection@enedis.fr
Nord-Pas-de-Calais (59, 62)	dmpdc-carto@enedis.fr
Normandie (14, 27, 50, 61, 76)	ucfnormandie-carto-znc@enedis.fr
Paris (75)	diridf-reseau-elec-ic@enedis.fr
Pays de la Loire (44, 49, 53, 72, 85)	pdl-detection@enedis.fr
Picardie (60, 80, 02)	payssom-carto-gdo@enedis.fr
Poitou Charentes (16, 17, 79, 86)	pch-cartographie@enedis.fr
Provence Alpes du Sud (13, 84, 04, 05)	pads-carto-dict@enedis.fr
Pyrénées Landes (40, 64, 65)	pyl-carto-ge@enedis.fr
Sillon Rhodanien (26, 42, 69, 01, 07)	sirho-iccarto@enedis.fr



Contacter l'agence cartographie locale pour être accompagnés vers la signature d'une convention

Le cursus de stages obligatoire comprend deux parties



La première partie vise à former vos salariés aux risques électriques liés à la détection sur un réseau de distribution. Elle est nécessaire pour que vous puissiez leur délivrer le moment venu l'habilitation électrique adaptée :

- Ce cursus est constitué de deux stages qui sont à effectuer auprès de centres de formations agréés (hors Enedis).



La seconde partie du cursus vise à former vos salariés et à vérifier leur capacité à détecter un réseau de distribution électrique en toute autonomie :

- Ce stage d'une durée de 5 jours est dispensé par Enedis ;
- Il sera suivi par une journée d'accompagnement sur le terrain avec un agent Enedis.



A noter :

Le délai d'obtention d'un cursus complet est de l'ordre de 4 mois environ.

Préparer la demande de convention

La convention peut être signée dès lors que :

- Vous avez au moins un salarié ayant validé le cursus complet ;
- Vous avez pris toutes les dispositions nécessaires en tant qu'employeur pour la maîtrise du risque électrique (habilitation du personnel, mise en place des instructions de sécurité encadrant les interventions de vos salariés).

Accompagnement par l'agence cartographie

L'agence cartographie vous accompagnera dans les démarches à accomplir auprès des services responsables des accès au réseau Enedis

Recommandations pour la réalisation et l'envoi des IC

Voici quelques préconisations pour la réalisation des Investigations Complémentaires afin de fluidifier le circuit **d'intégration** de ces IC dans la cartographie d'Enedis et de leur paiement.

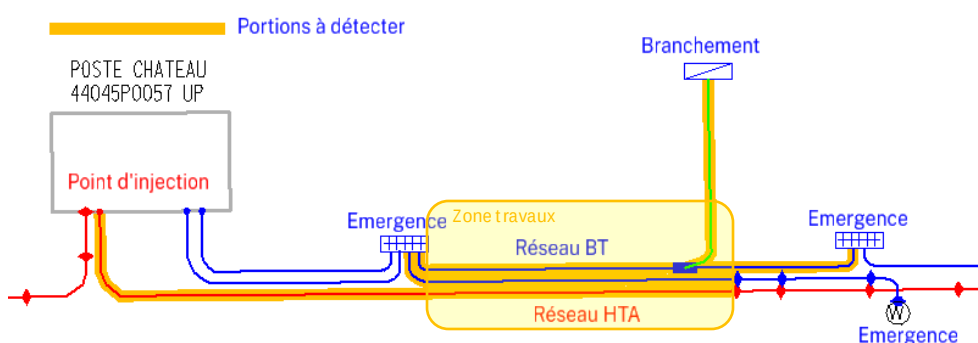
Points de vigilance sur la qualité des IC

- L'entreprise de détection doit être certifiée géoréférencement et détection
- Sauf pour de rares exceptions, l'injection est obligatoire. Dans ce cas Enedis s'assurera qu'une demande d'accès au réseau a bien été réalisée
- Enedis vérifiera qu'il est possible de rattacher avec certitude le résultat des mesures à un ouvrage identifié sur les plans de la DT
- Des contrôles seront réalisés par échantillonnage via une seconde détection contradictoire

Périmètre des IC prises en charge

Les IC doivent être réalisées sur la zone de terrassement augmentée de 2m. Toutefois Enedis demande des détections qui peuvent aller au-delà de la zone de travaux et s'engage à payer la totalité (hors portions déjà en classe A) :

- Les branchements sont à détecter en totalité
- Les tronçons BT sont à détecter d'émergence à émergence
- Les tronçons HTA sont à détecter depuis le point d'injection jusqu'à la fin de la zone travaux



Transmission des IC et paiement

Le résultat de l'IC doit être envoyé à l'adresse enedis@retours-ic.protys.fr

- 1 mail = 1 résultat d'IC
- Le numéro de consultation doit obligatoirement figurer dans l'objet du mail
- Le mail doit contenir au moins une pièce jointe (résultat de l'IC + compte rendu avec les 11 informations listées dans l'article 15)
- La facture pourra être envoyée séparément

Origine du StaR-DT

D'où vient le standard Star-DT ?

Ce standard n'est pas une conception Enedis, mais le fruit d'un travail réalisé conjointement par un grand nombre d'acteurs : exploitants de réseaux, bureaux d'études, entreprises de travaux, etc.

Le groupe de travail constitué au sein de L'AFIGEO (<https://www.afigeo.asso.fr>) est le résultat d'une demande de l'Observatoire National DT-DICT pour favoriser la dématérialisation des réponses aux déclarations.

L'usage de données vectorielles standardisées améliore la précision du positionnement des ouvrages et facilite leur usage pour les déclarants, notamment pour la réalisation des Plans de Synthèse des Réseaux.

Quel retour d'expérience y a-t-il sur StaR-DT ?

Le standard a été publié en 2019. Depuis il a été testé sur des chantiers réels où les exploitants ont transmis les données de leurs ouvrages aux responsables de projets. Les améliorations recherchées (gain de temps, facilité de report des ouvrages) ont été démontrées sur ces chantiers.

Ressources

Sur le site du Conseil National de l'Information Géolocalisée :

https://cnig.gouv.fr/ressources-pcrs-dt-dict-reseaux-electriques-a11745.html#H_Ressources-StaR-DT

- Le standard StaR-DT en tant que tel ;
- Les annexes, notamment la préconisation de symbolologie des Plans de Synthèse des Réseaux ;
- Le standard de fonds de plan, le Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS), complémentaire pour la réalisation d'un Plan de Synthèse des Réseaux.

Sur le GitHub du Conseil National de l'Information Géolocalisée :

<https://github.com/cnigfr/StaR-DT>

- Le fichier .xsd permettant de valider la structure des jeux de données StaR-DT ;
- Des exemples de jeux de données ;
- Des guides et fichiers d'aide pour utiliser les fichiers StaR-DT avec leur symbolologie dans QGIS.

Sur le site du logiciel QGIS :

<https://www.qgis.org/fr/site/>

- Téléchargez gratuitement le logiciel QGIS qui permet d'exploiter les fichiers .gml

Comprendre StaR-DT

Cette plaqueette, à destination des déclarants DT-DICT, a pour objectif de fournir des éléments de compréhension des exports vectoriels du réseau d'Enedis au standard StaR-DT.

La réglementation impose aux exploitants de réseaux de communiquer le positionnement de leurs ouvrages via une édition cartographique ou une visite sur le terrain.

Les données vectorielles du réseau StaR-DT sont complémentaires de cette édition cartographique transmise au format pdf.

Elles représentent les mêmes ouvrages, la transmission au format vectoriel permettant une exploitation plus précise et rapide dans un logiciel de Système d'Information Géographique ou de Dessin Assisté par Ordinateur.

Eligibilité de la demande

Tous les récépissés ne sont pas accompagnés d'un fichier StaR-DT

Les réponses vectorielles au format StaR-DT nécessitent que les exploitants disposent de données dont le géoréférencement a été vérifié afin de garantir le bon positionnement des réseaux sur le fond de plan utilisé par le déclarant.

Enedis réalise l'export StaR-DT dans les cas suivants :

- Au moins un réseau est présent dans l'emprise GML

ET

- Le géoréférencement a été vérifié sur la zone

Quelle proportion des déclarations est éligible à une réponse avec StaR-DT ?

Cette proportion est variable selon les régions et va augmenter progressivement.

Les zones urbaines, où une majorité de déclarations est effectuée, sont plus à même de faire l'objet d'un envoi en StaR-DT car elles ont été vérifiées en priorité.

Le fichier StaR-DT

Quel est le fichier StaR-DT dans les pièces jointes au récépissé ?

Les données vectorielles de réseau sont contenues dans un fichier zippé dont le nom contient le numéro de la déclaration. Une fois ce fichier décompressé, on récupère un fichier nommé « StaR-DT_Enedis.gml »

Pourquoi le format envoyé n'est pas celui que j'ai demandé (DXF, SHP, MIF/MID) ?

Le standard StaR-DT s'appuie sur le format .gml uniquement, l'objectif étant d'avoir un unique format d'échange national.

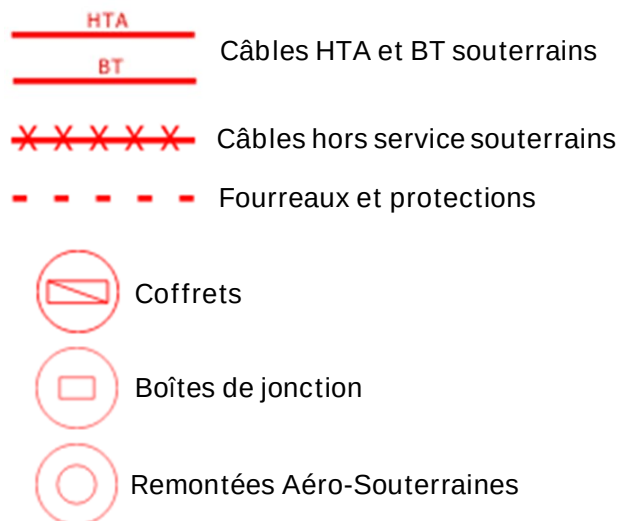
Il existe un mode opératoire pouvant aider les déclarants à convertir ce gml dans un format qui leur serait plus habituel (sur le GitHub du CNIG, cf. § Ressources).

Le format .gml est notamment exploitable dans le logiciel gratuit QGIS, mais aussi dans bien d'autres.

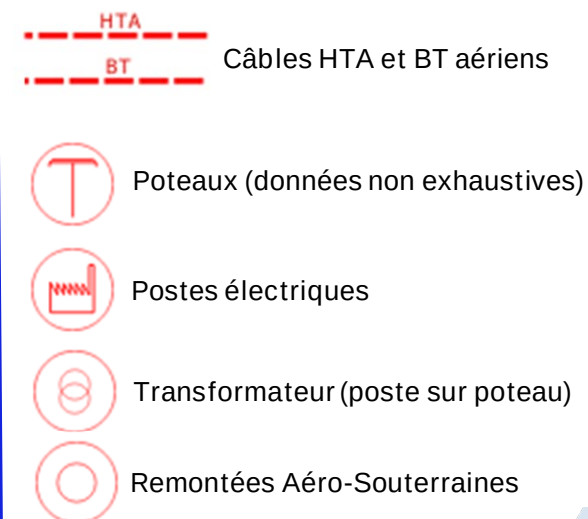
Le contenu du fichier

Enedis exporte depuis deux référentiels cartographiques différents les éléments du réseau souterrain et du réseau aérien. Les attributs des objets sont renseignés en fonction des données disponibles dans ces 2 cartographies.

Réseaux souterrains



Réseaux aériens



Il est nécessaire de connaître la précision des réseaux pour définir les distances et les techniques d'approche des réseaux sensibles.

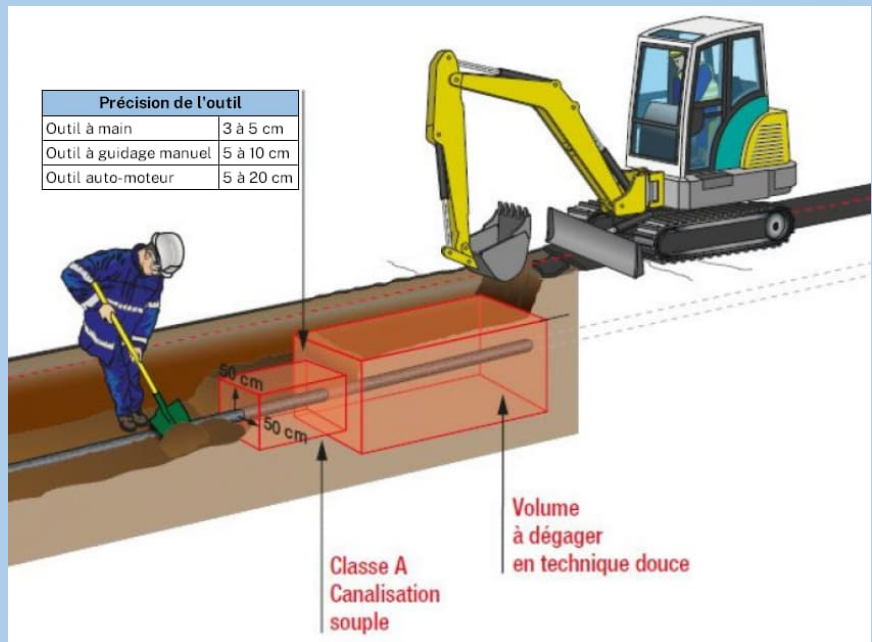
Classe de précision
du réseau : A, B ou C

+

Précision de l'outil

=

La bonne distance
d'approche



La classe de précision du réseau est spécifiée dans le plan joint

La précision de l'outil est indiquée dans le fascicule 2 du guide d'application de la réglementation

Le décroûtage peut être réalisé par des moyens mécaniques

Dans la zone d'incertitude, il faut utiliser des moyens dits de technique douce jusqu'à découverte de l'ouvrage.

Règles et recommandations techniques et de sécurité

Conditions pour déterminer si les travaux sont situés à proximité d'ouvrages Electriques

Pour Enedis, les travaux sont considérés à proximité d'ouvrages électriques :

- Lorsqu'ils sont situés **à moins de 3 mètres de lignes électriques aériennes** de tension inférieure à 50 000 volts
- Lorsqu'ils sont situés à moins de 1,5 mètre de lignes électriques souterraines, quelle que soit la tension.

Attention

Pour déterminer et apprécier les distances entre vos travaux et les ouvrages électriques, vous devez tenir compte :

- De l'environnement global de votre zone de chantier (effet de perspective)
- Des mouvements des engins, de leur charge et équipement mis en œuvre lors des travaux,
- De tous les mouvements possibles, déplacements et balancements des lignes électriques aériennes (dus au vent par exemple)

Principes de prévention des travaux à proximité d'ouvrages électriques

Dans le cadre de votre chantier au voisinage d'ouvrages électriques, la mise hors tension prolongée de l'ouvrage pourrait engendrer un risque de sécurité ou de sureté vis à vis des personnes et des biens.

Pour garantir la sécurité des intervenants au voisinage de l'ouvrage, vous devez respecter les **prescriptions du code du travail**.

En présence d'ouvrages électriques, vous devez mettre en œuvre les mesures compensatoires suivantes :

- Délimiter et baliser la zone de travail
- Dégager l'ouvrage en technique douce et ne pas le déplacer
- Faire surveiller l'opérateur par un surveillant de sécurité électrique
- Placer des obstacles efficaces pour mettre l'installation hors de portée
- Appliquer des prescriptions spécifiques données par l'exploitant Enedis

Si toutefois vos travaux sont incompatibles avec le maintien sous tension des ouvrages électriques, et après échange avec l'exploitant, une étude complémentaire et un devis seront réalisés pour mettre en œuvre une solution adaptée.

Veillez-vous référer au commentaire joint ou prendre contact avec le numéro de téléphone présent dans le bas de ce récépissé.

Responsable du dossier	
Nom :	
Désignation du service :	
Tél. :	

Pendant vos travaux, si vous devez évoluer dans l'un des cas d'interdiction suivants, vous aurez besoin de mesures de protection adaptées (exemples : travaux sur façade, toiture, pose d'échafaudage, utilisation d'engins de chantier, utilisation d'engins de chargement/déchargement, élagage, construction, démolition)

➤ Réseaux fils isolés

Si une ligne électrique aérienne à conducteurs isolés est présente dans l'emprise des travaux d'ordre non électrique que vous avez définie.

⊘ Interdiction de toucher

➔ *Risque d'altération de l'isolant*

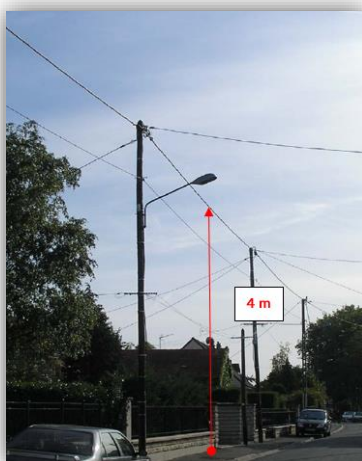
Réseau fils isolés aérien BT



Réseau fils isolés façade BT



Nous vous informons que la **hauteur de ligne théorique minimale** de cette ligne électrique identifiée est **de 4 m** conformément à l'arrêté technique UTE C11-001.



En tant que responsable de projet ou d'entreprise exécutant les travaux, vous devez vous assurer que la hauteur réelle de la ligne n'est pas inférieure à cette valeur minimale avant de commencer les travaux.

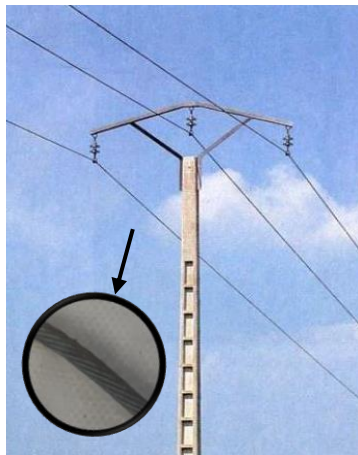
➤ Réseaux fils nus

Si une ligne électrique aérienne à conducteurs nus est présente dans l'emprise des travaux d'ordre non électrique que vous avez définie.

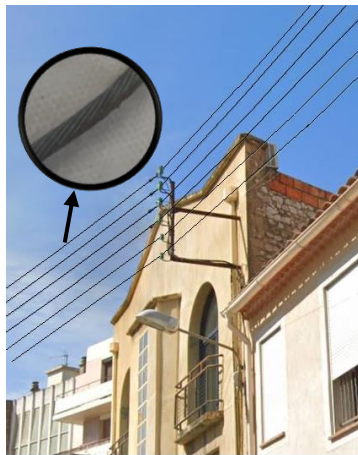
Interdiction de s'approcher à moins de 3 mètres

→ Risque d'arc électrique et d'électrocution

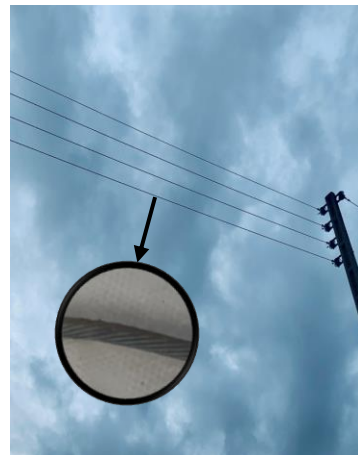
Réseau fils nus HTA



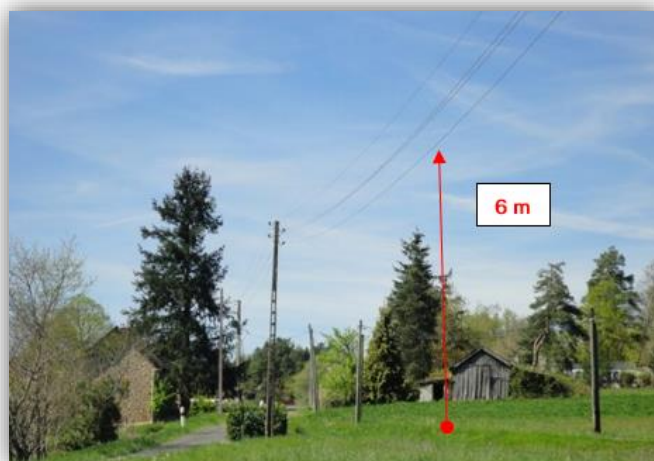
Réseau fils nus BT



Réseau fils nus BT



Nous vous informons que la **hauteur de ligne théorique minimale** de cette ligne électrique identifiée est **de 6 m** conformément à l'arrêté technique UTE C11-001.



En tant que responsable de projet ou d'entreprise exécutant les travaux, vous devez vous assurer que la hauteur réelle de la ligne n'est pas inférieure à cette valeur minimale avant de commencer les travaux.

➤ Cas particulier des traversées de voies ouvertes à la circulation (RN, RD, voies communales...) :

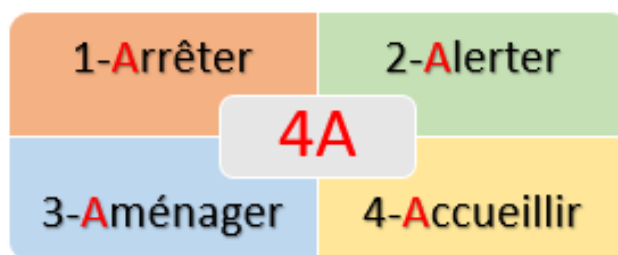
En application de l'article R. 4545-5, nous vous informons que la **hauteur de ligne théorique minimale** de cette ligne électrique identifiée **est de 8 m** conformément à l'arrêté technique UTE C11-001.



Tout câble découvert doit être considéré sous tension

Veillez à respecter le marquage ou piquetage en bon état tout au long du chantier (cf. guide d'application de la réglementation - www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr)

En cas de dommages aux ouvrages Enedis,
appliquez la règle des 4 A et appelez le **01 81 62 47 01**



Les réponses ci-jointes n'engagent la responsabilité d'Enedis qu'à l'intérieur de l'emprise des travaux que vous avez déclarés. En particulier, les projets Enedis ne sont complétés qu'à l'intérieur de cette zone.

Emprise de vos travaux

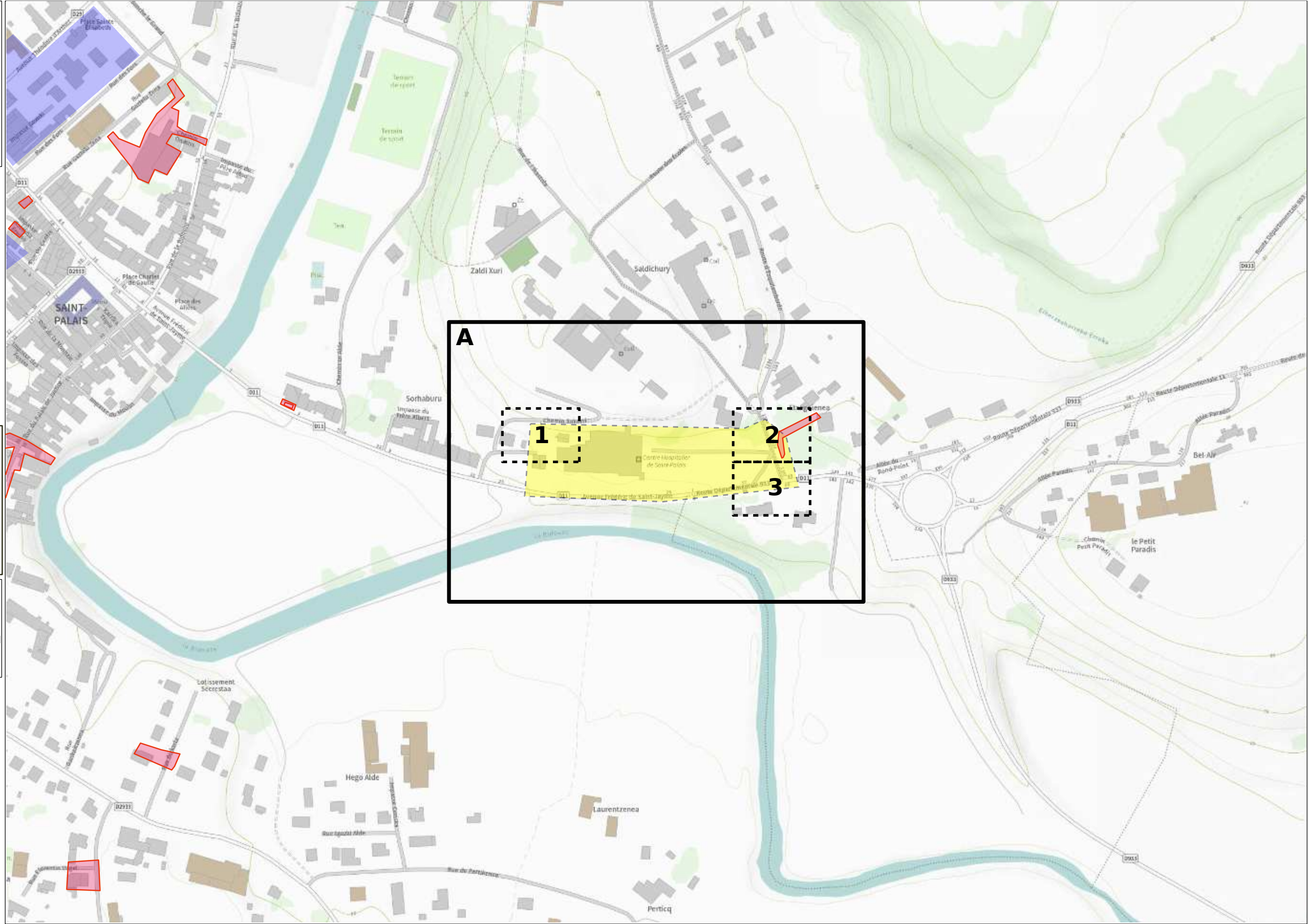
Zone de Travaux Impactant le Sol

Projet de travaux Enedis

Au moins un réseau est absent dans les plans de détails

Carte(s) du plan d'ensemble des réseaux (aériens et souterrains)

Carte(s) du plan de détail des réseaux souterrains (marquage piquetage)



Plan édité le :
08/01/2026

Les réseaux susceptibles d'être présents sur le plan d'ensemble sont :
• Les réseaux aériens (uniquement sur ce plan)
• Les réseaux souterrains leur positionnement plus précis est détaillé dans la suite du document.
La majorité des branchements reliés à ces réseaux ne sont pas représentés sur ce plan.

Sur ce plan les ouvrages sont en classe C.
S'ils sont représentés dans les plans des réseaux souterrains, il faudra alors se baser sur la classification indiquée dans ces plans

Emprise de vos travaux

Zone de Travaux Impactant le Sol

Réseau électrique

BT

Aérien

Torsadé

Souterrain

HTA

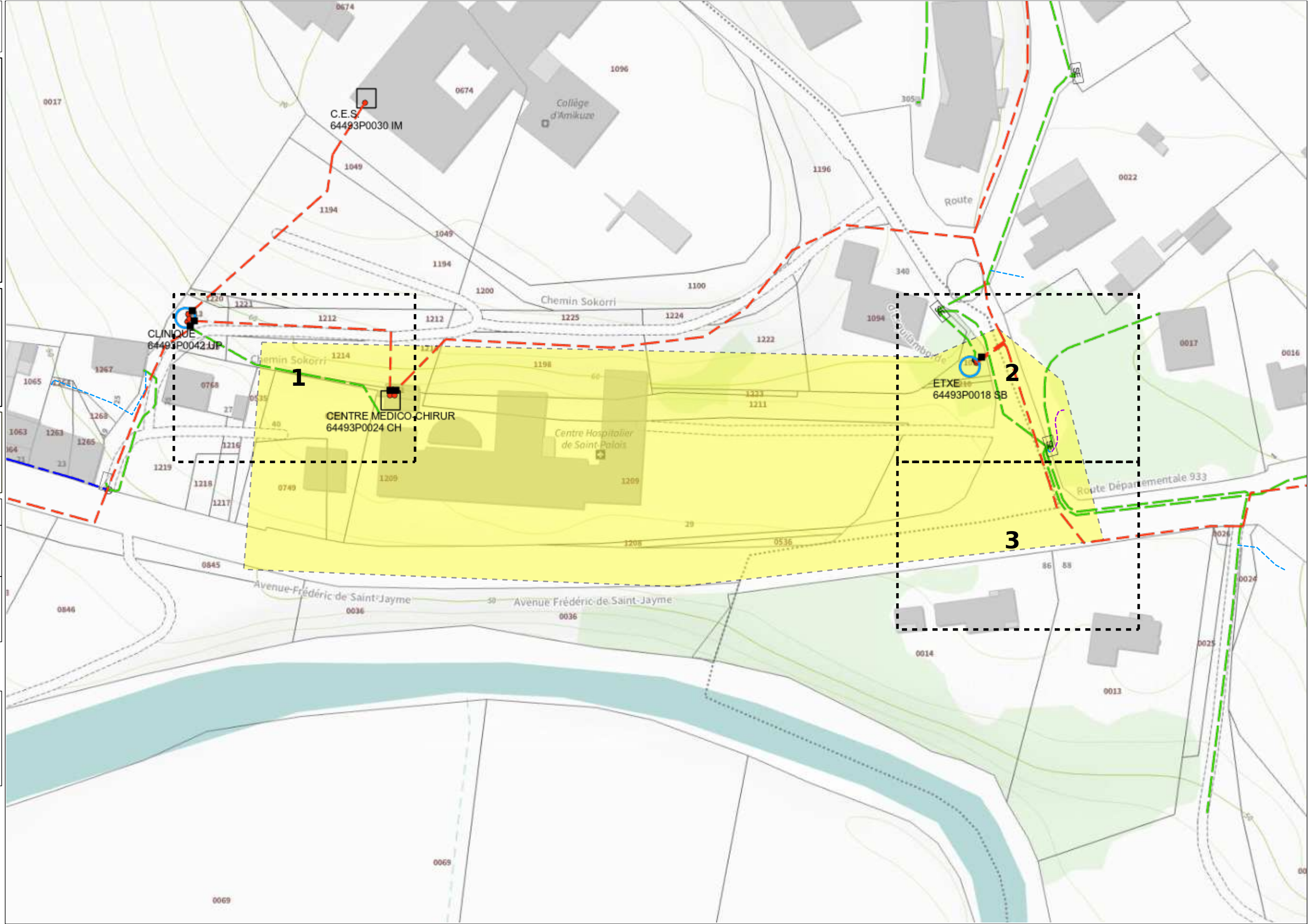
Aérien

Torsadé

Souterrain

Galerie

Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe « Lire et Comprendre un plan Enedis ».



Plan édité le :
08/01/2026

- 1- Les branchements ne sont pas systématiquement représentés.
- 2- A titre indicatif et sauf mention expresse, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,65 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée.
Attention, le nivellement du sol a pu évoluer dans le temps.
- 3- Les ouvrages occupent généralement une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affleurants (coffrets, poteaux,...).
- 4- Des ouvrages peuvent être absents de ce plan même s'ils sont représentés dans le plan d'ensemble des réseaux en classe C.

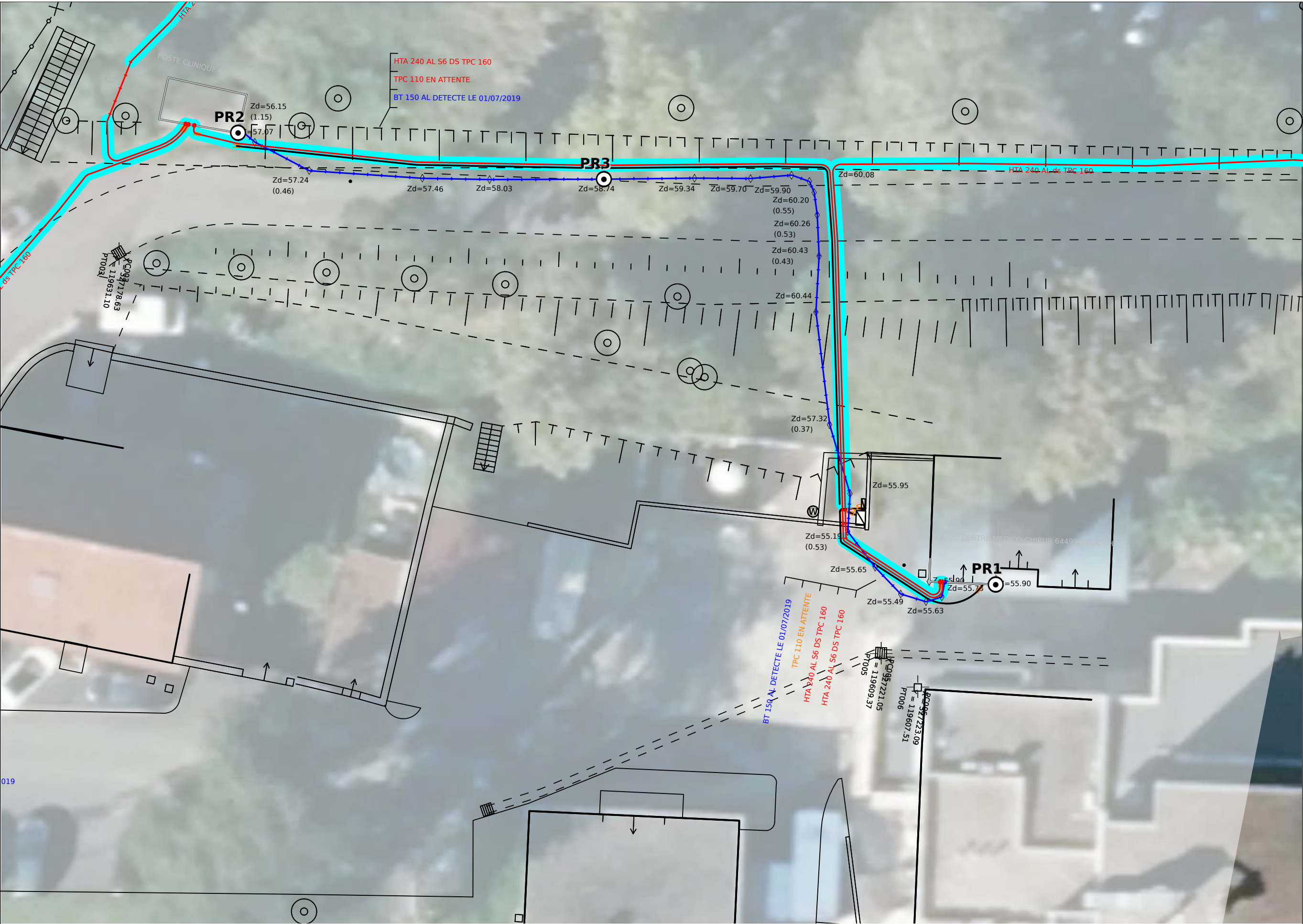
Basse Tension (BT)		
Classe	Réseau	Branchement
A		
B		
C		

Haute Tension type A (HTA)	
Classe	Réseau
A	
B	
C	

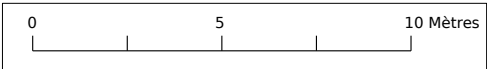
Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe «Lire et comprendre un plan Enedis».

Au moins un réseau est absent dans les plans de détails.

Coordonnées des 3 points exprimées en WGS84 (long;lat)
PR1 : -1.027539;43.326212
PR2 : -1.028071;43.326418
PR3 : -1.02782;43.326404



Données cartographiques
PCRS Image : Enedis(2021)



- 1- Les branchements ne sont pas systématiquement représentés.
- 2- A titre indicatif et sauf mention expresse, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,65 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée.
Attention, le nivellement du sol a pu évoluer dans le temps.
- 3- Les ouvrages occupent généralement une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affleurements (coffrets, poteaux,...).
- 4- Des ouvrages peuvent être absents de ce plan même s'ils sont représentés dans le plan d'ensemble des réseaux en classe C.

Basse Tension (BT)		
Classe	Réseau	Branchement
A		
B		
C		

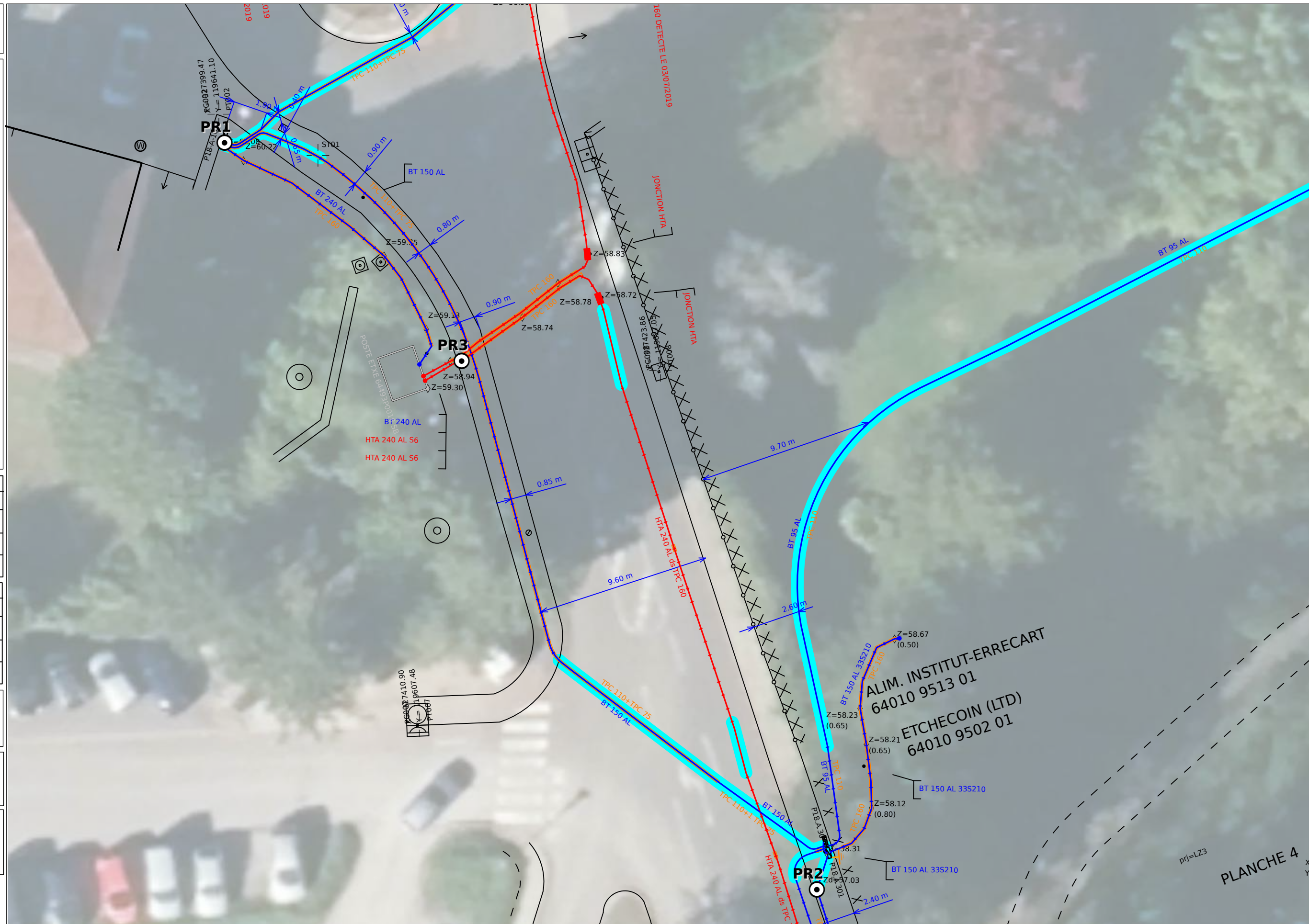
Haute Tension type A (HTA)	
Classe	Réseau
A	
B	
C	

Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe «Lire et comprendre un plan Enedis».

 Au moins un réseau est absent dans les plans de détails.

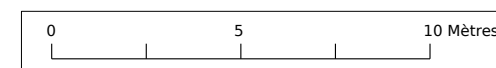
Coordonnées des 3 points
exprimées en WGS84 (long;lat)

PR1 : -1.025426;43.326512
PR2 : -1.024997;43.326156
PR3 : -1.025257;43.32641



Données cartographiques

PCRS Image : Enedis(2021)



Plan édité le :
08/01/2026

- 1- Les branchements ne sont pas systématiquement représentés.
- 2- A titre indicatif et sauf mention expresse, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,65 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée.
- Attention, le nivellement du sol a pu évoluer dans le temps.
- 3- Les ouvrages occupent généralement une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affleurants (coffrets, poteaux,...).
- 4- Des ouvrages peuvent être absents de ce plan même s'ils sont représentés dans le plan d'ensemble des réseaux en classe C.

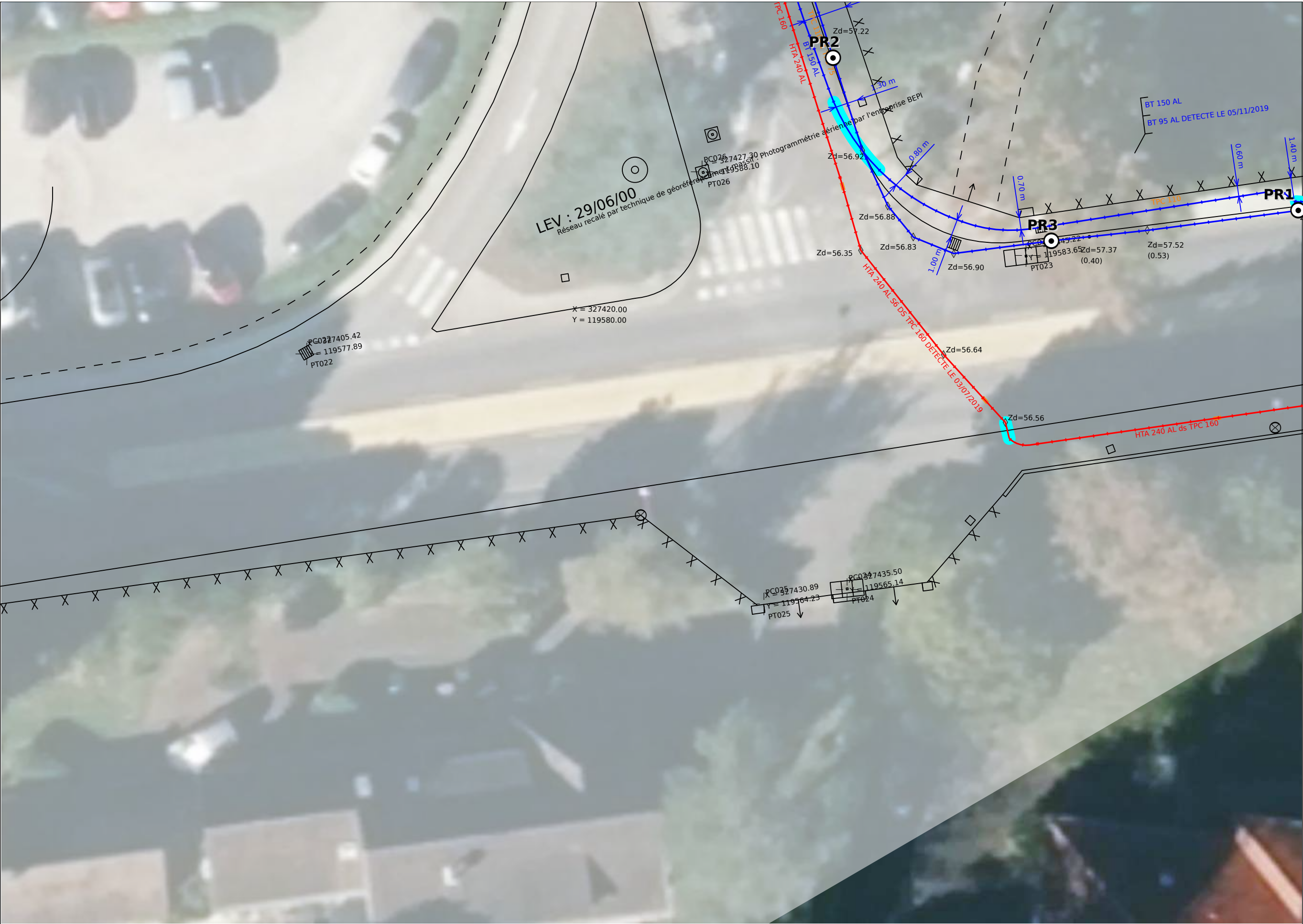
Basse Tension (BT)		
Classe	Réseau	Branchements
A		
B		
C		

Haute Tension type A (HTA)	
Classe	Réseau
A	
B	
C	

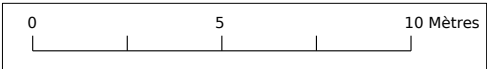
Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe «Lire et comprendre un plan Enedis».

Au moins un réseau est absent dans les plans de détails.

Coordonnées des 3 points exprimées en WGS84 (long;lat)
PR1 : -1.024656;43.326056
PR2 : -1.024978;43.32612
PR3 : -1.024823;43.326034



Données cartographiques
PCRS Image : Enedis(2021)



Légende des plans d'ensemble des réseaux aériens et souterrains

Postes électriques

-  Poste source
-  Poste de distribution
-  Poste privé
-  Production

Appareils de coupure et accessoires

-  I ou Y Interrupteur aérien
-  Parafoudre
-  Coffret de coupure souterrain
-  Remontée aéro-souterraine

Réseaux

BT en exploitation	HTA en exploitation
 Réseau aérien nu	 Réseau aérien nu
 Réseau aérien torsadé	 Réseau aérien torsadé
 Réseau souterrain	 Réseau souterrain
 Branchement aérien	 Réseau en galerie
 Branchement souterrain	

Les réseaux hors exploitation sont représentés en noir avec la symbologie dédiée (aérien nu, aérien torsadé, etc.)

Echelle de représentation

Echelle	Sur plan	Sur terrain
1/200 ^e	1 cm	2 m
1/2000 ^e	1 cm	20 m
1/10000 ^e	1 cm	100 m

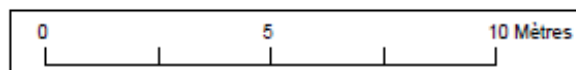
L'impression est susceptible de modifier l'échelle des plans. Il faut veiller à imprimer en « taille réelle ».

Sur les plans de détail (1/200^e) imprimés à l'échelle, 1 cm papier équivaut à 2 m sur le terrain.



Attention !

Il est impératif de vérifier l'échelle du plan remis grâce à l'échelle graduée indiquée sous la carte.



Lire et comprendre un plan Enedis

Ce document présente les principaux éléments constituant les ouvrages électriques exploités par Enedis.

Il vous donnera des éléments de lecture des plans d'ensemble des réseaux aériens et souterrains, ainsi que ceux des plans de détails des réseaux souterrains à l'échelle 1/200^e (localisation et représentation des réseaux et branchements avec leurs classes de précision).

La bonne compréhension de tous ces éléments de représentation doit contribuer à la meilleure localisation des ouvrages Enedis sur le terrain et ainsi éradiquer le risque d'électrification des exécutants et d'endommagement du réseau

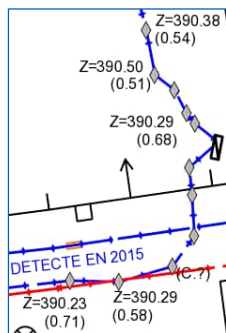
Version mars 2022

La profondeur et l'altimétrie

L'**altimétrie** indiquée sur les plans par un « Z = » représente l'altitude par rapport au niveau de la mer (NGF IGN69).

La **profondeur** est renseignée entre parenthèses.

Le niveau du sol peut évoluer dans le temps. il est possible que les ouvrages Enedis soient situés à une profondeur différente de celle indiquée sur les plans.



Légende des plans de détail

Ouvrages et classes de précision

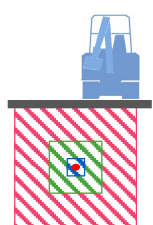
	Réseau BT	Branchement BT	HTA
Classe A			
Classe B			
* Paris : toutes les traversées de chaussées sont en classe B			
Classe C			
Réseau abandonné			
Fourreau	Fourreau utilisé (exemple sur réseau BT) 		Fourreau vide en attente
Poste	POSTE [NOM] [TYPE] (exemple POSTE MARCEL PAUL UP)		
Mise à la terre	Mise à la terre du réseau		Mise à la terre de poste

Dans un rayon de 5m autour des postes de distribution HTA/HTA et HTA/BT, la détection non intrusive des réseaux électriques ne permet pas d'atteindre la classe A du fait de la trop grande densité de réseaux

Accessoires réseaux principaux

- Coffret électrique
- Coffret RMBT
- Jonction BT
- Jonction HTA
- Remontée aéro-sout. BT
- Remontée aéro-sout. HTA
- Boite capot BT
- Boite capot HTA
- Poteau

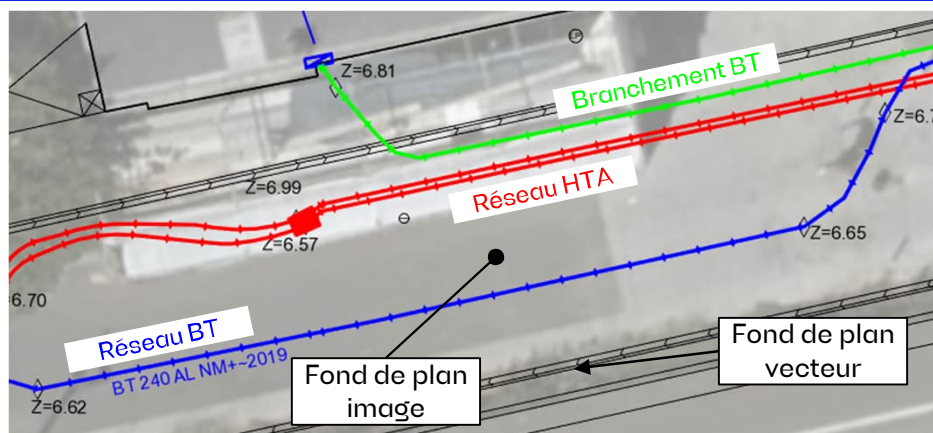
Travaux en zone d'incertitude



- Zone d'incertitude classe A $\leq 50\text{cm}$
- Zone d'incertitude classe B $\leq 1\text{m}50$ (1m pour les brchts)
- Fuseau d'incertitude classe C $> 1\text{m}50$ (1m pour les brchts)

Conformément au fascicule 2 « Guide technique » de la réglementation « DT-DICT », pour réaliser des travaux en zone d'incertitude sur la position des ouvrages Enedis (parties hachurées), il est nécessaire d'utiliser une technique non agressive dite « technique douce ».

Les éléments composant les plans de détail



Poste électrique



Coffret électrique



Câble de cuivre nu (retour à la terre : risque électrique)



Objets fond de plan vecteur principaux

- Bâtiment
- Porte
- Bordure de trottoir
- Mur
- Plaque d'égout
- Avaloir eaux pluviales
- Bouche d'eau
- Plaque
- Arbre

Le 13/01/2026

Objet: Fichiers transmis avec le document

Madame, Monsieur,

Pour consulter les fichiers transmis avec notre document, veuillez cliquer sur le ou les liens suivants :

2026010804160D41_export_StaR-DT.gml : <https://dl.sogelink.fr/?e0TXggAG>

Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le service technique Sogelink

Déclaration de projet de Travaux

Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail
(Annexe 1-1 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Délai de réponse

Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT et sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non matérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, il peut être prolongé de 15 jours si l'exploitant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.

Exploitant : S.D.E.P.E. Assainissement

Destinataire : Christophe POUYANNE

Complément d'adresse :

Numéro / Voie : 31 Avenue du bois de la ville

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune : 64120 ST PALAIS

Pays : FRANCE

DT (Déclaration de projet de travaux)

N° consultation du téléservice : 2026010804160D41

N° affaire du responsable du projet : 314847488

Date de la déclaration : 08 / 01 / 2026

☒ Responsable du projet, personne morale ☐ Responsable du projet, personne physique ☐ Déclaration conjointe DT/DICT

Responsable du projet

(1) : Champs facultatifs

Dénomination : Hôpital de ST PALAIS

Pays : FRANCE N° SIRET :

Représentant du responsable du projet

Dénomination : ARRAYET - HASPARREN

Complément / Service : Chez sogelink

N° : Voie : TSA 70011

Lieu-dit / BP :

Code postal : 64134 Commune : DARDILLY CEDEX

Personne à contacter : Arnaud BIDEgain

Tél. : 0688708725 Fax(1) :

Courriel(1) : arrayet-hasparren-d@demat.sogelink.fr

Emplacement du projet

Adresse(2) : Saint-Palais

CP : 64120 Commune principale : ST PALAIS

Nb de communes : 2 (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

Souhaits pour le récépissé

☐ Souhaite recevoir le récépissé (cas de la DT-DICT conjointe)

Mode de réception du récépissé souhaité : Par voie électronique

Si mode de réception par voie électronique, précisez :

Capacité d'impression des plans : Taille : A4 Couleur : ☐

Souhait de plans vectoriels : ☐ au format :

Projet et son calendrier

(3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) : DEC DEM RBL TER

Décrivez le projet : Aménagement des abords et du parking existant

Emploi de techniques sans tranchées : ☒ Oui ☐ Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : 5 , 0 m

☒ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : 16 / 03 / 2026 Durée du chantier : 120 jour(s)

Investigations complémentaires par le responsable du projet (à remplir après réception du récépissé de DT)

Réalisation d'investigations complémentaires : ☒ Oui ☐ Non

Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux (voir au verso) :

Date des investigations complémentaires : / /

☐ Investigations susceptibles de nécessiter une DICT

☐ Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

N° consultation du téléservice :

N° affaire de l'exécutant des travaux :

Date de la déclaration : / /

Nature de la déclaration (voir les codes au verso) :

Exécutants des travaux

(1) : Champs facultatifs

Dénomination :

Complément / Service :

N° : Voie :

Lieu-dit / BP :

Code postal : Commune :

Pays : N° SIRET :

Personne à contacter :

Tél. : Fax(1) :

Courriel(1) :

Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)

Adresse(2) :

CP : Commune principale :

Nb de communes : (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

Souhaits pour le récépissé

Mode de réception du récépissé souhaité :

Si mode de réception par voie électronique, précisez :

Capacité d'impression des plans : Taille : Couleur : ☐

Souhait de plans vectoriels : ☐ au format :

Travaux et leur calendrier

(3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) :

Décrivez les travaux :

Techniques utilisées(3) :

☐ Autre, précisez la technique :

Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : cm

☐ Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux

Résultats des investigations complémentaires communiqués par le responsable du projet : ☒ Oui ☐ Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : , m

☐ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : / /

Durée du chantier : jour(s)

Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant

Nom du signataire :

Signature :

Nombre de pièces jointes, y compris les plans :

Signature du responsable du projet ou de son représentant

Nom du signataire : Cathy MONGUILLOT

Signature :  Sogelink

Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- ☒ Récépissé de DT
☐ Récépissé de DICT
☐ Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : ARRAYET - HASPARREN ARRAYET - HASPARREN
Complément / Service : Chez sogelink
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 6,9,1,3,4 DARDILLY CEDEX
Pays : France

Coordonnées de l'exploitant

Raison sociale : S.D.E.P.E. Assainissement
Personne à contacter : Christophe POUYANNE
Numéro / Voie : 31 Avenue du bois de la ville
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 6,4,1,2,0 ST PALAIS
Tél. : 0,5,5,9,6,5,6,1,3,9 **Fax :** 0,5,5,9,6,5,9,0,8,3

N° consultation du téléservice : 2,0,2,6,0,1,0,8,0,4,1,6,0,D,4,1
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant : 314847488
Personne à contacter (déclarant) : BIDEgain Arnaud
Date de réception de la déclaration : 08 / 01 / 2026
Commune principale des travaux : ST PALAIS
Adresse des travaux prévus : Saint-Palais

Éléments généraux de réponse

- ☐ Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
☐ Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
☒ Il y a au moins un réseau / ouvrage concerné de catégorie (voir liste des catégories au verso) : EU _____. Autres informations :

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____
☐ Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

☒ Plans joints : Références : Echelle⁽¹⁾ : Date d'édition⁽¹⁾ : Sensible : Prof. régl. mini⁽¹⁾ : Matériau réseau⁽¹⁾ :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.
☒ Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : ____ / ____ / ____ à ____ h ____
ou ☒ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ____ / ____ / ____)
☐ Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
☐ (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) ⁽²⁾
☒ Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement ⁽²⁾
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : ☐ possible ☐ impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0,6,2,5,0,5,1,4,5,5
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : Pouyanné
Désignation du service : Assainissement
Tél. : 0,6,2,5,0,5,1,4,5,5

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : POUYANNE Christophe
Signature :  Sogelink
Date : 08 / 01 / 2026 **Nombre de pièces jointes, y compris les plans :** 1



Déclaration de projet de Travaux

Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail
(Annexe 1-1 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Délai de réponse

Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT et sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non matérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, il peut être prolongé de 15 jours si l'exploitant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.

Exploitant : CD 64 UTD BASSE NAVARRE ET SOULE

Destinataire : UTD BASSE NAVARRE ET SOULE

Complément d'adresse : CHEZ SOGELINK

Numéro / Voie : TSA 70011

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune : 64 913 4 DARDILLY CEDEX

Pays : France

DT (Déclaration de projet de travaux)

N° consultation du téléservice : 2026010804160D41

N° affaire du responsable du projet : 314847488

Date de la déclaration : 08 / 01 / 2026

☒ Responsable du projet, personne morale ☐ Responsable du projet, personne physique ☐ Déclaration conjointe DT/DICT

Responsable du projet

(1) : Champs facultatifs

Dénomination : Hopital de ST PALAIS

Pays : FRANCE N° SIRET : 314847488

Représentant du responsable du projet

Dénomination : ARRAYET - HASPARREN

Complément / Service : Chez sogelink

N° : Voie : TSA 70011

Lieu-dit / BP :

Code postal : 64 913 4 Commune : DARDILLY CEDEX

Personne à contacter : Arnaud BIDEgain

Tél. : 06 88 70 87 25 Fax(1) :

Courriel(1) : arrayet-hasparren-d@demat.sogelink.fr

Emplacement du projet

Adresse(2) : Saint-Palais

CP : 64 120 Commune principale : ST PALAIS

Nb de communes : 2 (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

Souhaits pour le récépissé

☐ Souhaite recevoir le récépissé (cas de la DT-DICT conjointe)

Mode de réception du récépissé souhaité : Par voie électronique

Si mode de réception par voie électronique, précisez :

Capacité d'impression des plans : Taille : A4 Couleur : ☐

Souhait de plans vectoriels : ☐ au format :

Projet et son calendrier

(3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) : D E C D E M R B L T E R

Décrivez le projet : Aménagement des abords et du parking existant

Emploi de techniques sans tranchées : ☒ Oui ☐ Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : 5 , 0 m

☒ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : 16 / 03 / 2026 Durée du chantier : 120 jour(s)

Investigations complémentaires par le responsable du projet (à remplir après réception du récépissé de DT)

Réalisation d'investigations complémentaires : ☒ Oui ☐ Non

Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux (voir au verso) :

Date des investigations complémentaires : / /

☐ Investigations susceptibles de nécessiter une DICT

☐ Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

N° consultation du téléservice :

N° affaire de l'exécutant des travaux :

Date de la déclaration : / /

Nature de la déclaration (voir les codes au verso) :

Exécutants des travaux

(1) : Champs facultatifs

Dénomination :

Complément / Service :

N° : Voie :

Lieu-dit / BP :

Code postal : Commune :

Pays : N° SIRET :

Personne à contacter :

Tél. : Fax(1) :

Courriel(1) :

Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)

Adresse(2) :

CP : Commune principale :

Nb de communes : (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

Souhaits pour le récépissé

Mode de réception du récépissé souhaité :

Si mode de réception par voie électronique, précisez :

Capacité d'impression des plans : Taille : Couleur : ☐

Souhait de plans vectoriels : ☐ au format :

Travaux et leur calendrier

(3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) :

Décrivez les travaux :

Techniques utilisées(3) :

☐ Autre, précisez la technique :

Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : cm

☐ Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux

Résultats des investigations complémentaires communiqués par le responsable du projet : ☒ Oui ☐ Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : , m

☐ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : / /

Durée du chantier : jour(s)

Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant

Nom du signataire :

Signature :

Nombre de pièces jointes, y compris les plans :

Signature du responsable du projet ou de son représentant

Nom du signataire : Cathy MONGUILLOT

Signature :  Sogelink

Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- ☒ Récépissé de DT
☐ Récépissé de DICT
☐ Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : ARRAYET - HASPARREN ARRAYET - HASPARREN
Complément / Service : Chez sogelink
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 6,9,1,3,4 DARDILLY CEDEX
Pays : France

Coordonnées de l'exploitant

Raison sociale : CD 64 UTD BASSE NAVARRE ET SOULE
Personne à contacter : UTD BASSE NAVARRE ET SOULE
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune : 6,9,1,3,4 DARDILLY CEDEX
Tél. : 0,5,5,9,6,9,7,4,6,0 **Fax :**

N° consultation du téléservice : 2,0,2,6,0,1,0,8,0,4,1,6,0,D,4,1
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant : 314847488
Personne à contacter (déclarant) : BIDEgain Arnaud
Date de réception de la déclaration : 08 / 01 / 2026
Commune principale des travaux : ST PALAIS
Adresse des travaux prévus : Saint-Palais

Éléments généraux de réponse

- ☐ Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
☐ Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
☒ Il y a au moins un réseau / ouvrage concerné de catégorie (voir liste des catégories au verso) : _____. Autres informations :

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____
☐ Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

☐ Plans joints : Références : Echelle₍₁₎ : Date d'édition₍₁₎ : Sensible : Prof. régl. mini₍₁₎ : Matériau réseau₍₁₎ :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. _____ / _____ / _____ cm
☐ Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : ____ / ____ / ____ à ____ h ____
ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ____ / ____ / ____)
☐ Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
☐ (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) ₍₂₎
☐ Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement ₍₂₎
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Travaux soumis à permission de voirie
Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : ☐ possible ☐ impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre : Arrêté de circulation

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0,5,5,9,6,9,7,4,6,0
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : BENGOCHEA
Désignation du service : UTD BNS
Tél. : 0,6,7,7,6,0,6,3,7,6

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : BENGOCHEA Johan
Signature :  Sogelink
Date : 09 / 01 / 2026 **Nombre de pièces jointes, y compris les plans :** 0

Déclaration de projet de Travaux

Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail
(Annexe 1-1 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Délai de réponse

Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT et sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non dématérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, il peut être prolongé de 15 jours si l'exploitant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.

Exploitant :

Communauté d'Agglomération Pays Basque CAPB Secteur 5 chez SIG-IMAGE

Destinataire :

Nicolas Dufau

Complément d'adresse :

Technopole Izarbel

Numéro / Voie :

2, allée Théodore Monod

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune :

64210 BIDART

Pays :

FRANCE

DT (Déclaration de projet de travaux)

N° consultation du téléservice : 2026010804160D41

N° affaire du responsable du projet : 314847488

Date de la déclaration : 08 / 01 / 2026

☒ Responsable du projet, personne morale ☐ Responsable du projet, personne physique ☐ Déclaration conjointe DT/DICT

Responsable du projet

(1) : Champs facultatifs

Dénomination : Hôpital de ST PALAIS

Pays : FRANCE N° SIRET :

Représentant du responsable du projet

Dénomination : ARRAYET - HASPARREN

Complément / Service : Chez sogelink

N° : Voie : TSA 70011

Lieu-dit / BP :

Code postal : 649134 Commune : DARDILLY CEDEX

Personne à contacter : Arnaud BIDEgain

Tél. : 0688708725 Fax(1) :

Courriel(1) : arrayet-hasparren-d@demat.sogelink.fr

Emplacement du projet

Adresse(2) : Saint-Palais

CP : 64120 Commune principale : ST PALAIS

Nb de communes : 2 (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

Souhaits pour le récépissé

☐ Souhaite recevoir le récépissé (cas de la DT-DICT conjointe)

Mode de réception du récépissé souhaité : Par voie électronique

Si mode de réception par voie électronique, précisez :

Capacité d'impression des plans : Taille : A4 Couleur : ☐

Souhait de plans vectoriels : ☐ au format :

Projet et son calendrier

(3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) : DEC DEM RBL TER

Décrivez le projet : Aménagement des abords et du parking existant

Emploi de techniques sans tranchées : ☒ Oui ☐ Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : 5, 0 m

☒ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : 16 / 03 / 2026 Durée du chantier : 120 jour(s)

Investigations complémentaires par le responsable du projet (à remplir après réception du récépissé de DT)

Réalisation d'investigations complémentaires : ☒ Oui ☐ Non

Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux (voir au verso) :

Date des investigations complémentaires : / /

☐ Investigations susceptibles de nécessiter une DICT

☐ Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

N° consultation du téléservice :

N° affaire de l'exécutant des travaux :

Date de la déclaration : / /

Nature de la déclaration (voir les codes au verso) :

Exécutants des travaux

(1) : Champs facultatifs

Dénomination :

Complément / Service :

N° : Voie :

Lieu-dit / BP :

Code postal : Commune :

Pays : N° SIRET :

Personne à contacter :

Tél. : Fax(1) :

Courriel(1) :

Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)

Adresse(2) :

CP : Commune principale :

Nb de communes : (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

Souhaits pour le récépissé

Mode de réception du récépissé souhaité :

Si mode de réception par voie électronique, précisez :

Capacité d'impression des plans : Taille : Couleur : ☐

Souhait de plans vectoriels : ☐ au format :

Travaux et leur calendrier

(3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) :

Décrivez les travaux :

Techniques utilisées(3) :

☐ Autre, précisez la technique :

Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : cm

☐ Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux

Résultats des investigations complémentaires communiqués par le responsable du projet : ☒ Oui ☐ Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : , m

☐ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : / /

Durée du chantier : jour(s)

Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant

Nom du signataire :

Signature :

Nombre de pièces jointes, y compris les plans :

Signature du responsable du projet ou de son représentant

Nom du signataire : Cathy MONGUILLOT

Signature :  Sogelink

Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0

Déclaration de projet de Travaux

Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail
(Annexe 1-1 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Délai de réponse

Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT et sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non matérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, il peut être prolongé de 15 jours si l'exploitant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.

Exploitant : ORANGE B2 - AQUITAINE Service DICT

Destinataire :

Complément d'adresse :

Numéro / Voie :

TSA 70011

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune :

6,9,1,3,4 DARDILLY CEDEX

Pays :

FRANCE

DT (Déclaration de projet de travaux)

N° consultation du téléservice : 2,0,2,6,0,1,0,8,0,4,1,6,0,D,4,1

N° affaire du responsable du projet : 314847488

Date de la déclaration : 08 / 01 / 2026

☒ Responsable du projet, personne morale ☐ Responsable du projet, personne physique ☐ Déclaration conjointe DT/DICT

Responsable du projet

(1) : Champs facultatifs

Dénomination : Hôpital de ST PALAIS

Pays : FRANCE N° SIRET :

Représentant du responsable du projet

Dénomination : ARRAYET - HASPARREN

Complément / Service : Chez sogelink

N° : Voie : TSA 70011

Lieu-dit / BP :

Code postal : 6,9,1,3,4 Commune : DARDILLY CEDEX

Personne à contacter : Arnaud BIDEgain

Tél. : 0,6,8,8,7,0,8,7,2,5 Fax(1) :

Courriel(1) : arrayet-hasparren-d@demat.sogelink.fr

Emplacement du projet

Adresse(2) : Saint-Palais

CP : 6,4,1,2,0 Commune principale : ST PALAIS

Nb de communes : 2 (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

Souhaits pour le récépissé

☐ Souhaite recevoir le récépissé (cas de la DT-DICT conjointe)

Mode de réception du récépissé souhaité : Par voie électronique

Si mode de réception par voie électronique, précisez :

Capacité d'impression des plans : Taille : A4 Couleur : ☐

Souhait de plans vectoriels : ☐ au format :

Projet et son calendrier

(3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) : D,E,C D,E,M R,B,L T,E,R

Décrivez le projet : Aménagement des abords et du parking existant

Emploi de techniques sans tranchées :

☐ Oui ☒ Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : 5 , 0 m

☒ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : 16 / 03 / 2026

Durée du chantier : 1,2,0 jour(s)

Investigations complémentaires par le responsable du projet (à remplir après réception du récépissé de DT)

Réalisation d'investigations complémentaires : ☐ Oui ☒ Non

Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux (voir au verso) :

Date des investigations complémentaires : / /

☐ Investigations susceptibles de nécessiter une DICT

☐ Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

N° consultation du téléservice :

N° affaire de l'exécutant des travaux :

Date de la déclaration : / /

Nature de la déclaration (voir les codes au verso) :

Exécutants des travaux

(1) : Champs facultatifs

Dénomination :

Complément / Service :

N° : Voie :

Lieu-dit / BP :

Code postal : Commune :

Pays : N° SIRET :

Personne à contacter :

Tél. : Fax(1) :

Courriel(1) :

Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)

Adresse(2) :

CP : Commune principale :

Nb de communes : (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

Souhaits pour le récépissé

Mode de réception du récépissé souhaité :

Si mode de réception par voie électronique, précisez :

Capacité d'impression des plans : Taille : Couleur : ☐

Souhait de plans vectoriels : ☐ au format :

Travaux et leur calendrier

(3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) :

Décrivez les travaux :

Techniques utilisées(3) :

☐ Autre, précisez la technique :

Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : cm

☐ Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux

Résultats des investigations complémentaires communiqués par le responsable du projet : ☐ Oui ☒ Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : , m

☐ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : / /

Durée du chantier : jour(s)

Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant

Nom du signataire :

Signature :

Nombre de pièces jointes, y compris les plans :

Signature du responsable du projet ou de son représentant

Nom du signataire : Cathy MONGUILLOT

Signature :  Sogelink

Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- ☒ Récépissé de DT
☐ Récépissé de DICT
☐ Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : ARRAYET - HASPARREN ARRAYET - HASPARREN
Complément / Service : Chez sogelink
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 6,9,1,3,4 DARDILLY CEDEX
Pays : France

N° consultation du téléservice : 2,0,2,6,0,1,0,8,0,4,1,6,0,D,4,1
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant : 314847488
Personne à contacter (déclarant) : BIDEgain Arnaud
Date de réception de la déclaration : 08 / 01 / 2026
Commune principale des travaux : ST PALAIS
Adresse des travaux prévus : Saint-Palais

Coordonnées de l'exploitant

Raison sociale : ORANGE B2 - AQUITAINE Service DICT
Personne à contacter :
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 6,9,1,3,4 DARDILLY CEDEX
Tél. : 0,9,6,9,3,9,3,2,1,2 **Fax :**

Éléments généraux de réponse

- ☐ Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
☐ Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
☒ Il y a au moins un réseau / ouvrage concerné de catégorie (voir liste des catégories au verso) : TL. Autres informations :

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :
☐ Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : Tél. :
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

☒ Plans joints : Références : Echelle₍₁₎ : Date d'édition₍₁₎ : Sensible : Prof. régl. mini₍₁₎ : Matériau réseau₍₁₎ :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.
☐ Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : ____ / ____ / ____ à ____ h ____
ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ____ / ____ / ____)
☐ Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
☐ (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) ₍₂₎
☐ Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement ₍₂₎
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Liaison à fort trafic
Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques :
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : ☐ possible ☐ impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre : code 3 : si nécessité d'un complément d'information sur la localisation de nos ouvrages, votre contact est pdcs.alo@orange.com
Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

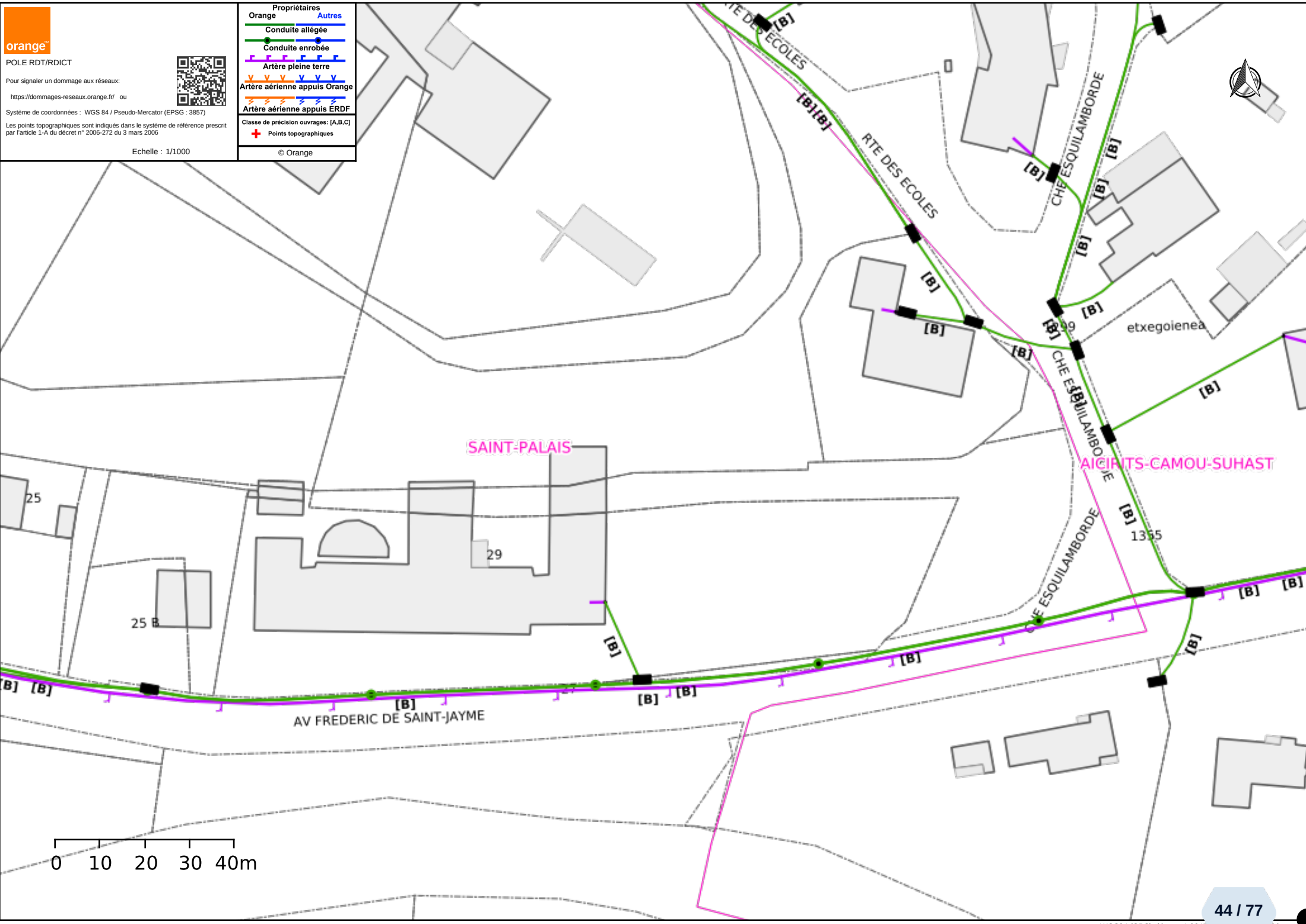
En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0,8,1,0,3,0,0,1,1,1
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) :

Responsable du dossier

Nom : Orange
Désignation du service : Service DT DICT
Tél. :

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : MDOUKHI Roudayna
Signature :  Sogelink
Date : 09 / 01 / 2026 **Nombre de pièces jointes, y compris les plans :** 1





orange

POLE RDT/RDICT

Pour signaler un dommage aux réseaux:
<https://dommages-reseaux.orange.fr/> ou

Système de coordonnées : WGS 84 / Pseudo-Mercator (EPSG : 3857)

Les points topographiques sont indiqués dans le système de référence prescrit par l'article 1-A du décret n° 2006-272 du 3 mars 2006

Echelle : 1/1000



Propriétaires	
Orange	Autres
Conduite allégée	
Conduite enrobée	
Artère pleine terre	
Artère aérienne appuis Orange	
Artère aérienne appuis ERDF	
Classe de précision ouvrages : [A,B,C]	
+ Points topographiques	
© Orange	

Déclaration de projet de Travaux

Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail
(Annexe 1-1 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Délai de réponse

Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT et sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non matérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, il peut être prolongé de 15 jours si l'exploitant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.

Exploitant : SAUR SUD OUEST Service DICT (PYRENEES)

Destinataire :

Complément d'adresse : CHEZ SOGELINK

Numéro / Voie : TSA 70011

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune : 69134 DARDILLY CEDEX

Pays : FRANCE

DT (Déclaration de projet de travaux)

N° consultation du téléservice : 2026010804160D41

N° affaire du responsable du projet : 314847488

Date de la déclaration : 08 / 01 / 2026

☒ Responsable du projet, personne morale ☐ Responsable du projet, personne physique ☐ Déclaration conjointe DT/DICT

Responsable du projet

(1) : Champs facultatifs

Dénomination : HOPITAL de ST PALAIS

Pays : FRANCE N° SIRET :

Représentant du responsable du projet

Dénomination : ARRAYET - HASPARREN

Complément / Service : Chez sogelink

N° : Voie : TSA 70011

Lieu-dit / BP :

Code postal : 69134 Commune : DARDILLY CEDEX

Personne à contacter : Arnaud BIDEgain

Tél. : 0688708725 Fax(1) :

Courriel(1) : arrayet-hasparren-d@demat.sogelink.fr

Emplacement du projet

Adresse(2) : Saint-Palais

CP : 64120 Commune principale : ST PALAIS

Nb de communes : 2 (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

Souhaits pour le récépissé

☐ Souhaite recevoir le récépissé (cas de la DT-DICT conjointe)

Mode de réception du récépissé souhaité : Par voie électronique

Si mode de réception par voie électronique, précisez :

Capacité d'impression des plans : Taille : A4 Couleur : ☐

Souhait de plans vectoriels : ☐ au format :

Projet et son calendrier

(3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) : DEC DEM RBL TER

Décrivez le projet : Aménagement des abords et du parking existant

Emploi de techniques sans tranchées : ☒ Oui ☐ Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : 5 , 0 m

☒ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : 16 / 03 / 2026 Durée du chantier : 120 jour(s)

Investigations complémentaires par le responsable du projet (à remplir après réception du récépissé de DT)

Réalisation d'investigations complémentaires : ☒ Oui ☐ Non

Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux (voir au verso) :

Date des investigations complémentaires : / /

☐ Investigations susceptibles de nécessiter une DICT

☐ Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

N° consultation du téléservice :

N° affaire de l'exécutant des travaux :

Date de la déclaration : / /

Nature de la déclaration (voir les codes au verso) :

Exécutants des travaux

(1) : Champs facultatifs

Dénomination :

Complément / Service :

N° : Voie :

Lieu-dit / BP :

Code postal : Commune :

Pays : N° SIRET :

Personne à contacter :

Tél. : Fax(1) :

Courriel(1) :

Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)

Adresse(2) :

CP : Commune principale :

Nb de communes : (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

Souhaits pour le récépissé

Mode de réception du récépissé souhaité :

Si mode de réception par voie électronique, précisez :

Capacité d'impression des plans : Taille : Couleur : ☐

Souhait de plans vectoriels : ☐ au format :

Travaux et leur calendrier

(3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) :

Décrivez les travaux :

Techniques utilisées(3) :

☐ Autre, précisez la technique :

Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : cm

☐ Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux

Résultats des investigations complémentaires communiqués par le responsable du projet : ☒ Oui ☐ Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : , m

☐ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : / /

Durée du chantier : jour(s)

Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant

Nom du signataire :

Signature :

Nombre de pièces jointes, y compris les plans :

Signature du responsable du projet ou de son représentant

Nom du signataire : Cathy MONGUILLOT

Signature :  Sogelink

Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- ☒ Récépissé de DT
☐ Récépissé de DICT
☐ Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : ARRAYET - HASPARREN ARRAYET - HASPARREN
Complément / Service : Chez sogelink
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 6,9,1,3,4 DARDILLY CEDEX
Pays : France

N° consultation du téléservice : 2,0,2,6,0,1,0,8,0,4,1,6,0,D,4,1
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant : 314847488
Personne à contacter (déclarant) : BIDEgain Arnaud
Date de réception de la déclaration : 08 / 01 / 2026
Commune principale des travaux : ST PALAIS
Adresse des travaux prévus : Saint-Palais

Coordonnées de l'exploitant

Raison sociale : SAUR SUD OUEST Service DICT (PYRENEES)
Personne à contacter :
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 6,9,1,3,4 DARDILLY CEDEX
Tél. : 0,6,6,2,6,0,3,0,9,8 **Fax :**

Éléments généraux de réponse

- ☐ Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
☐ Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
☒ Il y a au moins un réseau / ouvrage concerné de catégorie (voir liste des catégories au verso) : EA _____. Autres informations :

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____
☐ Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

☒ Plans joints : Références : Echelle⁽¹⁾ : Date d'édition⁽¹⁾ : Sensible : Prof. régl. mini⁽¹⁾ : Matériau réseau⁽¹⁾ :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. _____ / _____ / _____ cm
☐ Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : _____ / _____ / _____ à _____ h _____
ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : _____ / _____ / _____)
☐ Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
☐ (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) ⁽²⁾
☐ Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement ⁽²⁾
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Des branchements non cartographiés et/ou sans affleurants sont susceptibles d'être dans l'emprise.
Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : ☐ possible ☐ impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre : POUR UN RDV SUR LE SITE, ADRESSER UN MAIL
A : reperage.csp@saur.com 10 jours de préavis
Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0,5,8,1,9,1,3,5,0,7
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : _____
Désignation du service : _____
Tél. : 0,6,6,2,6,0,3,0,9,8

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : BARREAU Cécile
Signature :  Sogelink
Date : 09 / 01 / 2026 **Nombre de pièces jointes, y compris les plans :** 3

Recommandations techniques et consignes de sécurité

Travaux à proximité d'ouvrages d'assainissement et de distribution d'eau

Tous travaux commencés avant d'avoir reçu une réponse à votre DICT engage votre responsabilité exclusive. Les plans mis à votre disposition en réponse à votre DICT font apparaître des ouvrages (ci-après : « les ouvrages ») dans la zone d'influence de vos travaux. Il vous revient de prendre toutes initiatives pour garantir leur préservation, ainsi que la sécurité des personnes et la protection de l'environnement compte tenu des dangers présentés par un endommagement des ouvrages (pression interne pouvant dépasser 7 bars dans les canalisations d'eau potable, effluents nocifs dans les ouvrages D'assainissement...).

En votre qualité d'entreprise spécialisée en charge de la réalisation de travaux de terrassement ou de forage il vous appartient de prendre les dispositions commandées par les règles de l'art.

Repérage préalable des ouvrages

Tous les renseignements qui vous sont fournis, et en particulier ceux portés sur les plans, ne le sont qu'à titre indicatif, des modifications de la voirie (assiette, profil, repère) ayant pu intervenir postérieurement à l'établissement des plans de récolement des canalisations et ouvrages. En outre, les branchements n'apparaissent la plupart du temps pas sur ces plans. Sauf autre indication apportée sur le plan joint pour chaque canalisation, la classe de précision est la classe C (incertitude maximale de localisation du réseau >1,5m).

Les accessoires de surface (regards, bouches à clef, tampons, plaques...) donnent des indications sur la localisation des ouvrages enterrés. Il vous appartient de les prendre en compte. Toutefois ces accessoires peuvent avoir été déplacés ou dissimulés sans que l'information ait été portée à la connaissance du gestionnaire du réseau.

La position, la profondeur, la géométrie, et la nature des ouvrages doivent être confirmées sous votre responsabilité exclusive par des sondages manuels suffisamment rapprochés et appropriés à la nature et la profondeur des travaux projetés.

Certains de nos anciens ouvrages ne sont pas protégés par un grillage avertisseur, qui ne saurait constituer à lui seul un facteur d'alerte de proximité. Si cette signalisation existe, elle sera soigneusement remise en place.

Afin de faciliter la localisation des réseaux indiqués sur le présent plan, et sur demande écrite à : reperage.csp@saur.com, (en précisant en objet du mail le N° du département – commune RDV et N° de consultation de téléservice de la DICT ; Exemple : 19 – BRIVE-LA-GAILLARDE – RDV 2020280501191T)

Pour assurer toutes les garanties de sécurité, vous devez procéder à un marquage ou piquetage au sol permettant, pendant toute la durée du chantier, de signaler le tracé de l'ouvrage, et le cas échéant la localisation des points singuliers (affleurants, changements de direction, ...).

Précaution pendant les travaux

Pendant toute la durée des travaux, l'accès à nos canalisations et aux accessoires de surface doit être maintenu libre de jour comme de nuit.

Dans l'hypothèse où des accessoires de surface devraient être déplacés, vous devez en informer le gestionnaire qui vous informera des précautions à prendre. Leur repositionnement convenable et leur mise à la cote sera réalisé à vos frais.

Les travaux devront être réalisés dans les règles de l'art sans entraîner de contraintes excessives sur les ouvrages ni générer d'interactions susceptibles de nuire à leur bonne conservation.

Attitude en cas de sinistre

En cas de dégradation des ouvrages, imputable à vos travaux, il vous appartient d'avertir le gestionnaire dans les meilleurs délais et de favoriser la réalisation des opérations de réparations qui s'imposent. Le gestionnaire est le seul habilité à intervenir sur ses propres ouvrages. Une facturation sera établie, comprenant la prise en charge de l'intervention liée au sinistre, la main d'œuvre et la fourniture.

Le non-respect de ces consignes engage totalement votre responsabilité en cas de sinistre. Nous vous rappelons en outre qu'aux termes de l'article L1324-4 du Code de la santé publique :

*« Le fait de dégrader des ouvrages publics destinés à recevoir ou à conduire des eaux d'alimentation ou de laisser introduire des matières susceptibles de nuire à la salubrité, dans l'eau [...] servant à l'alimentation publique, est puni de **trois ans d'emprisonnement et 45000 euros d'amende** ».*

LEGENDE

EA

	Tronçons classe C		Dégrilleur		Régulateur de pression
	Tronçons classe B		Dessableur		Réserve incendie
	Tronçons classe A		Disconnecteur		Réservoir au sol/Bâche
	Accélérateur		Forage		Réservoir de chasse
	Anode protect.cathodique		Isolation électrique		Réservoir (semi)enterré
	Auto-contrôle		Micro ventouse		Réservoir sur tour
	Barrage		Piézomètre		Shunt
	Boite à boues		Plaque d'extrémité		Siphon
	Borne fontaine		Poste de soutirage		Soupape anti-bélier
	Bouche d'incendie		Poteau d'incendie		Stabilisateur d'écoulement
	Bouche de lavage		Potelet protect.cathodique		Station de pompage
	Brise charge		Prise d'eau		Station de surpression
	Canal de mesure		Prise de potentiel		Traitement sur réseau
	Captage		Production avec traitement		Vanne asservie
	Chasse automatique		Puisard		Vanne
	Cheminée d'équilibre		Puits		Vanne de survitesse
	Clapet		Purge		Vanne en attente
	Compteur production/secto.		Réducteur de pression		Vanne fermée
	Compteur export/import		Réduction		Vanne réglée
	Ddass		Regard		Ventouse
	Débitmètre		Régulateur de débit		Vidange

①②④ Borne 1/2/4 prises

EA Hors service

	Tronçons classe C
	Tronçons classe B
	Tronçons classe A

EU

	Tronçons classe C		Chasse		Rond visitable à grille
	Tronçons classe B		Clapet		Station d'épuration
	Tronçons classe A		Débitmètre		Tampon/avaloir
	Avaloir		Dégrilleur		Té de curage
	Avaloir à grille		Dessableur		Traitement sur réseau
	Bassin de rétention		Déversoir d'orage		Vacuomètre
	Batardeau		Exutoire		Vanne
	Brise charge		Lagune		Vanne à guillotine
	Canal de mesure		Plaque pleine		Vanne à manchon
	Carré borgne		Poste de relevage		Vanne murale
	Carré visitable		Puisard		Ventouse
	Carré visitable à grille		Rond borgne		Vidange
	Chambre de détente		Rond visitable		

Eu Hors service

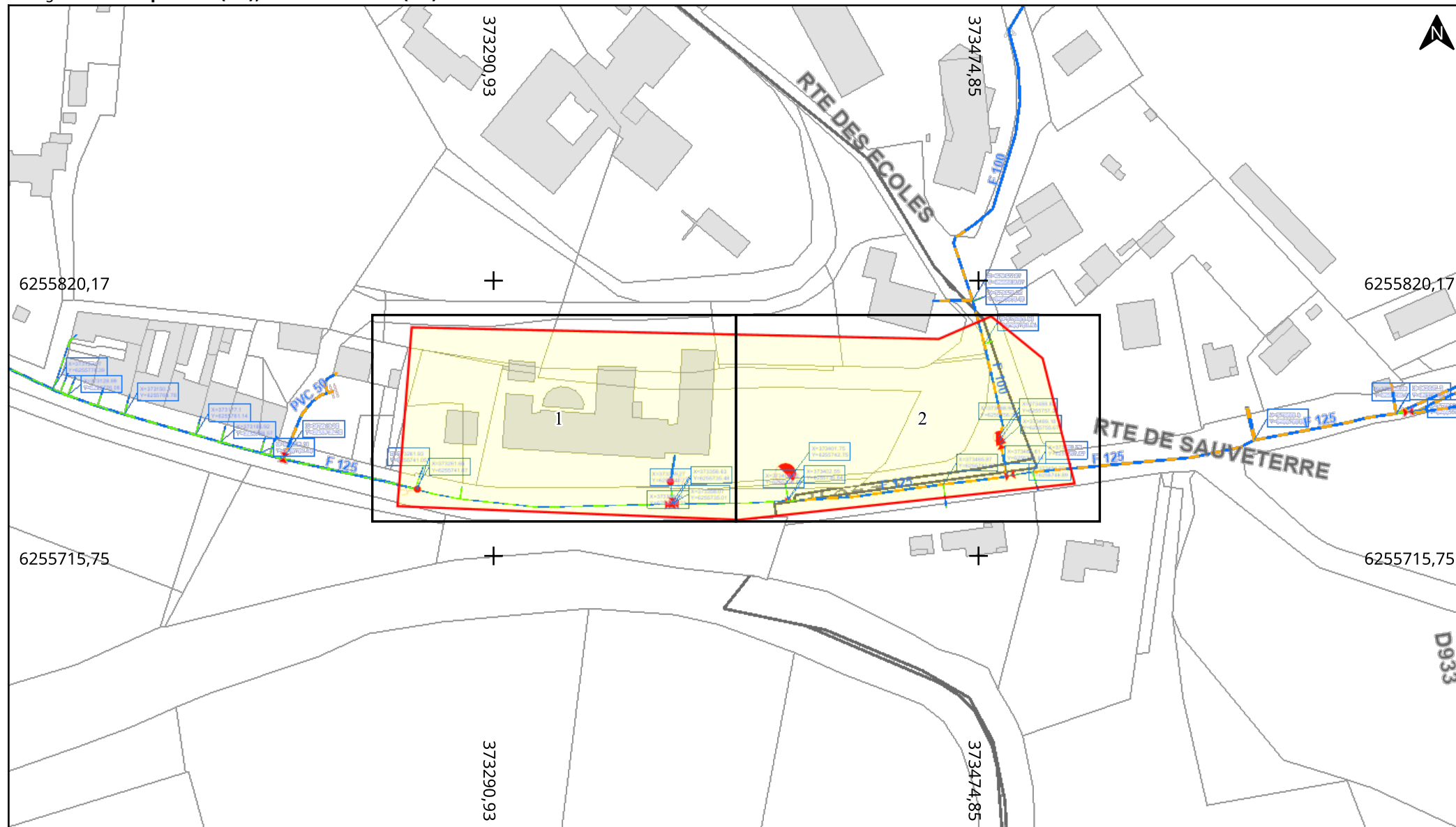
	Tronçons classe C
	Tronçons classe B
	Tronçons classe A

EP

	Tronçons classe C
	Tronçons classe B
	Tronçons classe A

EP Hors service

	Tronçons classe C
	Tronçons classe B
	Tronçons classe A



Adresse : Saint-Palais

64120 ST PALAIS

Date d'édition : 08/01/2026 14:25

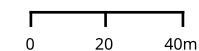
N° Consultation : 2026010804160D41

Classe de précision: C (si non renseigné sur le réseau)



Légende :
Voir page annexe

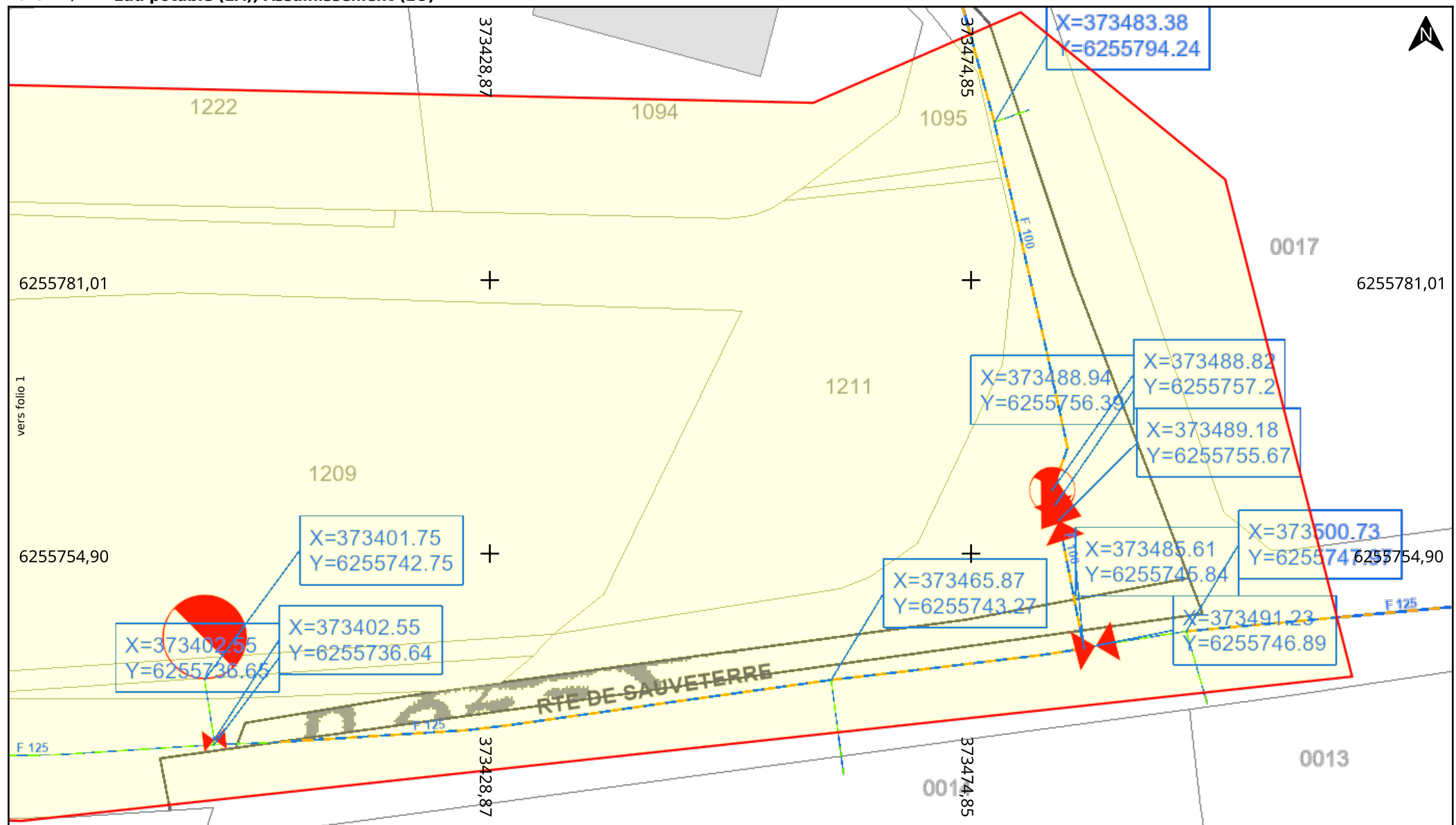
Echelle : 1:2000



Format d'impression: A4 Paysage

Carroyage: RGF93 / Lambert 93 (EPSG:2154)

51 / 77



Adresse : Saint-Palais

64120 ST PALAIS

Date d'édition : 08/01/2026 14:25

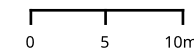
N° Consultation : 2026010804160D41

Classe de précision: C (si non renseigné sur le réseau)



Légende :
Voir page annexe

Echelle : 1:500



Format d'impression: A4 Paysage

Carroyage: RGF93 / Lambert 93 (EPSG:2154)

Déclaration de projet de Travaux Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail
(Annexe 1-1 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Délai de réponse

Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT et sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non matérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, il peut être prolongé de 15 jours si l'exploitant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.

Exploitant : SFR - SFR SA SFR SA

Destinataire :

Complément d'adresse : CHEZ SOGELINK

Numéro / Voie : TSA 70011

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune : 69134 DARDILLY CEDEX

Pays : FRANCE

DT (Déclaration de projet de travaux)

N° consultation du téléservice : 2026010804160D41

N° affaire du responsable du projet : 314847488

Date de la déclaration : 08 / 01 / 2026

☒ Responsable du projet, personne morale ☐ Responsable du projet, personne physique ☐ Déclaration conjointe DT/DICT

Responsable du projet

(1) : Champs facultatifs

Dénomination : HOPITAL de ST PALAIS

Pays : FRANCE N° SIRET :

Représentant du responsable du projet

Dénomination : ARRAYET - HASPARREN

Complément / Service : Chez sogelink

N° : Voie : TSA 70011

Lieu-dit / BP :

Code postal : 69134 Commune : DARDILLY CEDEX

Personne à contacter : Arnaud BIDEgain

Tél. : 0688708725 Fax(1) :

Courriel(1) : arrayet-hasparren-d@demat.sogelink.fr

Emplacement du projet

Adresse(2) : Saint-Palais

CP : 64120 Commune principale : ST PALAIS

Nb de communes : 2 (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

Souhaits pour le récépissé

☐ Souhaite recevoir le récépissé (cas de la DT-DICT conjointe)

Mode de réception du récépissé souhaité : Par voie électronique

Si mode de réception par voie électronique, précisez :

Capacité d'impression des plans : Taille : A4 Couleur : ☐

Souhait de plans vectoriels : ☐ au format :

Projet et son calendrier

(3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) : DEC DEM RBL TER

Décrivez le projet : Aménagement des abords et du parking existant

Emploi de techniques sans tranchées : ☒ Oui ☐ Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : 5 , 0 m

☒ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : 16 / 03 / 2026 Durée du chantier : 120 jour(s)

Investigations complémentaires par le responsable du projet (à remplir après réception du récépissé de DT)

Réalisation d'investigations complémentaires : ☒ Oui ☐ Non

Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux (voir au verso) :

Date des investigations complémentaires : / /

☐ Investigations susceptibles de nécessiter une DICT

☐ Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

N° consultation du téléservice :

N° affaire de l'exécutant des travaux :

Date de la déclaration : / /

Nature de la déclaration (voir les codes au verso) :

Exécutants des travaux

(1) : Champs facultatifs

Dénomination :

Complément / Service :

N° : Voie :

Lieu-dit / BP :

Code postal : Commune :

Pays : N° SIRET :

Personne à contacter :

Tél. : Fax(1) :

Courriel(1) :

Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)

Adresse(2) :

CP : Commune principale :

Nb de communes : (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

Souhaits pour le récépissé

Mode de réception du récépissé souhaité :

Si mode de réception par voie électronique, précisez :

Capacité d'impression des plans : Taille : Couleur : ☐

Souhait de plans vectoriels : ☐ au format :

Travaux et leur calendrier

(3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) :

Décrivez les travaux :

Techniques utilisées(3) :

☐ Autre, précisez la technique :

Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : cm

☐ Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux

Résultats des investigations complémentaires communiqués par le responsable du projet : ☒ Oui ☐ Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : , m

☐ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : / /

Durée du chantier : jour(s)

Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant

Nom du signataire :

Signature :

Nombre de pièces jointes, y compris les plans :

Signature du responsable du projet ou de son représentant

Nom du signataire : Cathy MONGUILLOT

Signature :  Sogelink

Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- ☒ Récépissé de DT
☐ Récépissé de DICT
☐ Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : ARRAYET - HASPARREN ARRAYET - HASPARREN
Complément / Service : Chez sogelink
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 6,9,1,3,4 DARDILLY CEDEX
Pays : France

N° consultation du téléservice : 2,0,2,6,0,1,0,8,0,4,1,6,0,D,4,1
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant : 314847488
Personne à contacter (déclarant) : BIDEgain Arnaud
Date de réception de la déclaration : 08 / 01 / 2026
Commune principale des travaux : ST PALAIS
Adresse des travaux prévus : Saint-Palais

Coordonnées de l'exploitant

Raison sociale : SFR - SFR SA SFR SA
Personne à contacter :
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 6,9,1,3,4 DARDILLY CEDEX
Tél. : 0,9,8,0,8,0,4,3,0,3 **Fax :**

Éléments généraux de réponse

- ☐ Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
☐ Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
☒ Il y a au moins un réseau / ouvrage concerné de catégorie (voir liste des catégories au verso) : TL. Autres informations :

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :
☐ Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : Tél. :
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

☒ Plans joints : Références : Echelle⁽¹⁾ : Date d'édition⁽¹⁾ : Sensible : Prof. régl. mini⁽¹⁾ : Matériau réseau⁽¹⁾ :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.
☐ Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : ____ / ____ / ____ à ____ h ____
ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ____ / ____ / ____)
☐ Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
☐ (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) ⁽²⁾
☒ Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement ⁽²⁾
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques :
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : ☐ possible ☐ impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre :

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

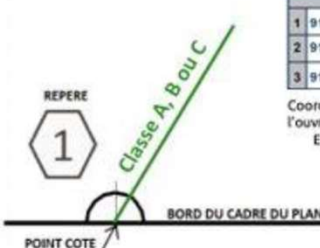
En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0,2,9,8,4,6,4,6,2,7
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) :

Responsable du dossier

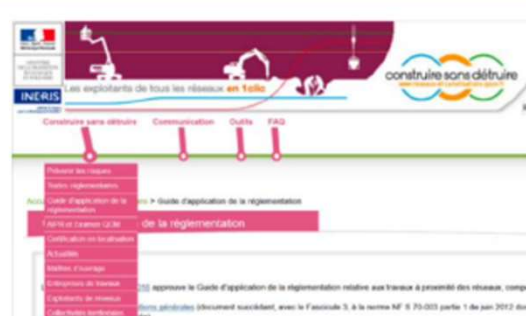
Nom :
Désignation du service : DT-DICT
Tél. : 0,9,8,0,8,0,4,3,0,3

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : BERRAL Fatima
Signature :  Sogelink
Date : 08 / 01 / 2026 **Nombre de pièces jointes, y compris les plans :** 7

LEGENDE DES PLANS DE DETAIL									
A Réseau de télécommunication en classe A En planimétrie seulement sauf indication contraire sur le plan B Réseau de télécommunication en classe B C Réseau de télécommunication en classe C IGN Fond cartographique issus de l'IGN	Coordonnées géoréférencées d'au moins trois points de l'ouvrage faisant foi  <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Points de repère</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td><td>912108.97 6451058.35</td></tr> <tr> <td>2</td><td>912082.64 6450943.65</td></tr> <tr> <td>3</td><td>912051.0 6451022.48</td></tr> </tbody> </table> Coordonnées de points remarquables de l'ouvrage dans le système de projection : EPSG :2154 – RGF93, Lambert 93	Points de repère		1	912108.97 6451058.35	2	912082.64 6450943.65	3	912051.0 6451022.48
Points de repère									
1	912108.97 6451058.35								
2	912082.64 6450943.65								
3	912051.0 6451022.48								
La présence d'un grillage avertisseur enterré au-dessus de nos ouvrages n'est pas systématique.									

Contact
Pour toute demande de dévoiement : il est impératif de nous contacter <u>le plus tôt possible</u>, de préférence dès la réception de la réponse à la DT. Par mail : sfr-sa@demat.sogelink.fr ou par téléphone au 09 80 80 43 03. Demande d'information : déconnexion, marquage localisation ou toute autre demande, contacter Sogelink en indiquant l'adresse du chantier, le numéro de DT-DICT ou de dossier et vos coordonnées. Par mail : sfr-sa@demat.sogelink.fr ou par téléphone au 09 80 80 43 03 En cas d'endommagement : Contacter Sogelink en indiquant l'adresse du sinistre, le numéro de DT-DICT ou de dossier et vos coordonnées. Par mail : sfr-sa@demat.sogelink.fr ou par téléphone au 02 98 46 46 27

RECOMMANDATIONS TECHNIQUES
L'ensemble des recommandations techniques liées aux « ouvrages de télécommunications » se trouve au paragraphe 3.7.6 du fascicule 2 du guide d'applications de la réglementation anti-endommagement disponible sur : http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr 1) Cliquez sur « Construire sans détruire » 2) Cliquez sur « Guide d'application de la réglementation » Notez que vous y trouverez les consignes de sécurité liées aux techniques et engins que vous utilisez, aussi bien à proximité des canalisations enterrées, que des lignes de télécommunication électroniques aériennes.  Ce guide est un catalogue de recommandations et de prescriptions techniques usuelles, générales et génériques. Contrairement aux recommandations, les prescriptions présentent un caractère obligatoire. Elles sont encadrées et écrites en rouge et en gras. RAPPEL : Le marquage-piquetage est obligatoire (Arrêté du 3 mars 2014 modifiant l'arrêté du 8 septembre 2009) Article 27.3.1 : Lorsque les travaux doivent être exécutés au droit ou au voisinage d'ouvrages souterrains, enterrés, subaquatiques ou aériens, tels que canalisations et câbles ou autres réseaux, dépendant du maître de l'ouvrage ou de tierces personnes, le représentant du pouvoir adjudicateur prend à sa charge les sondages préalables en trois dimensions des ouvrages souterrains (voir aussi le chapitre 5.9 du fascicule 1 du Guide d'application de la réglementation).

[illegible]



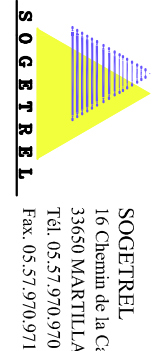
Boucle Métropolitaine du Département des PYRENEES ATLANTIQUE

Tronçon 94 : CLINIQUE SOKORRI

MATRE D'OEUVRE :

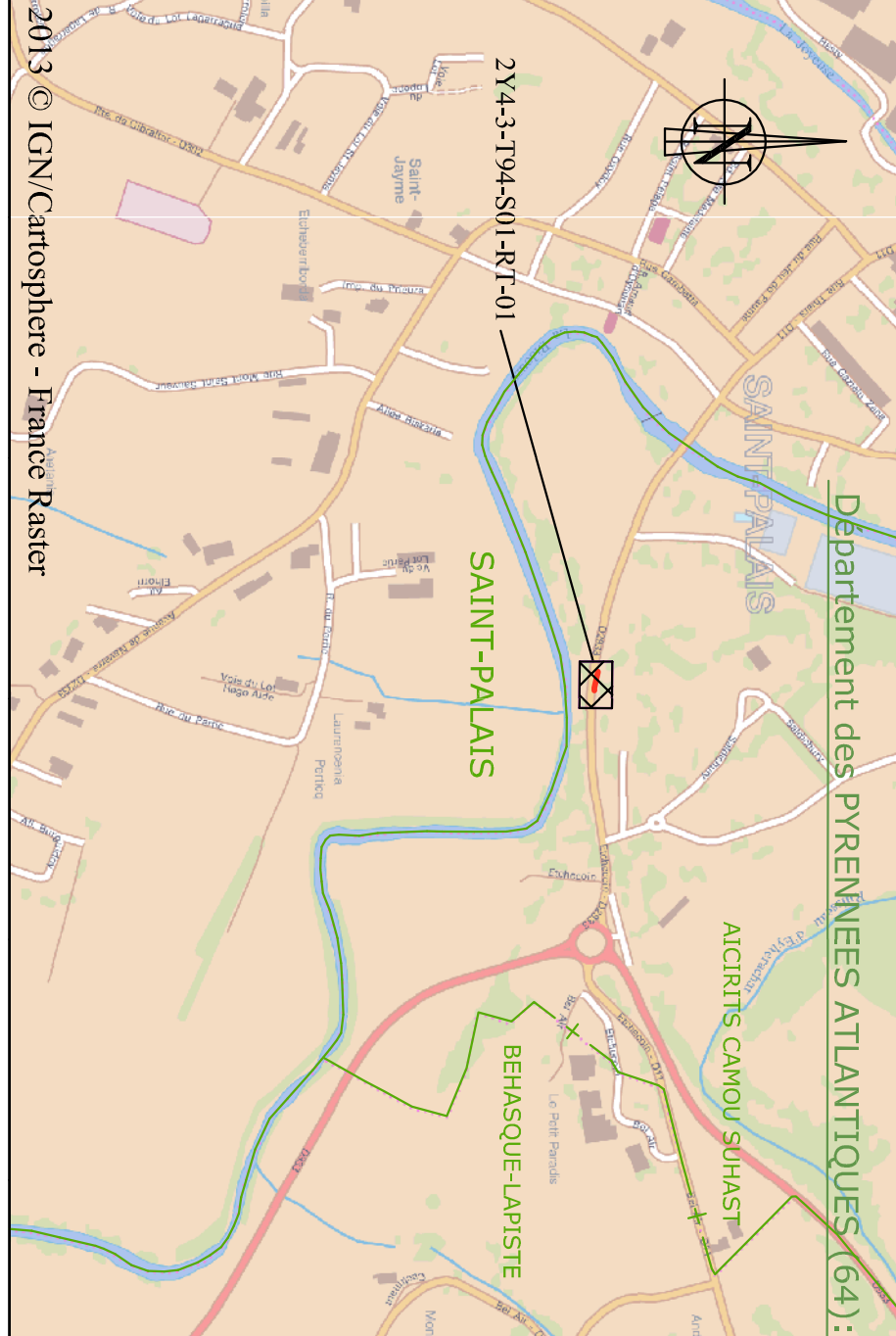


INGENIERIE D'EXECUTION:



SOCIÉTÉ REL

16 Chemin de la Cambe
33650 MARTILLAC
Tél. 05 57 08 670
Fax. 05 57 08 671



S01 : Avenue Frédéric de Saint-Jayme
Plan de Route

1	Création du plan	28/10/2014	SGT/OK	SGT/PC	
Indice:	Modification:	Date:	Etabli par:	Véifié par:	
Ref. B.E. :	2743794S01-RT-01	Ref. Pj. IRIS64 :	PRJ30262-41	ECH: 1/200	STATUT: REC
Ref. IRIS64 :	274-3-T94-S01-RT-01	Version chorte	CA002ST-3c	PLAN	01 / 01

LEGENDE

RESEAU INOLA

- Armure de ne
- Chambres IRIS64 (L3T et K2C)
- Chambres IRIS64 existantes (L3T et K2C)
- Chambres de passage (Opérateurs Tiers et Privés)
- Poteau simple (câble aérien)
- Poteau renforcé (câble aérien)
- Poteau moisé (câble aérien)
- Ramontée de terre (câble aérien)
- Reseau d'infrastructure ou câble IRIS64 à créer
- Reseau d'infrastructure ou câble IRIS64 existant
- Reseau d'infrastructure ou câble IRIS64 existant
- Reseau d'infrastructure tiers
- Limite de parcelle (de site technique, shéler ou de site de regentement)
- Cotation obligatoire
- Borne de repérage du réseau
- Manivelle(s) fourreau(x) ou ancrage du filin de descente
- Debut de forage - Fin de forage

ENVIRONNEMENT

- Limites départementales
- Limites communales
- Limites de sections administratives (VNF, DDE...)
- Hydrographie, plans d'eau (lacs)
- Conduites d'égouts
- Muret ou Pente
- Voies ferrées
- Voies routières
- Ouvrages divers (pont, écluses...)
- Voies et Trottoirs
- Végétation
- Contours bâtiments
- Haies
- Cloitures
- Périmètre des parcelles cadastrales avec référence (référence section - référence parcelle)
- Limite de section cadastrale
- Autres éléments issus du cadastre

RESEAUX AUTRES

- Eau potable
- Eau chaude
- Eau haute pression
- Eau usée - pluviale - unitaire
- Eau de drainage
- Pneumatique
- Pneumatique haute pression
- Energie basse et moyenne tension
- Energie haute tension
- Téléphone
- Télévision
- Fibre Optique
- Gaz basse et moyenne pression
- Gaz haute pression

NOTES:

Elipses: Cercle 180 - Projection Lambert III

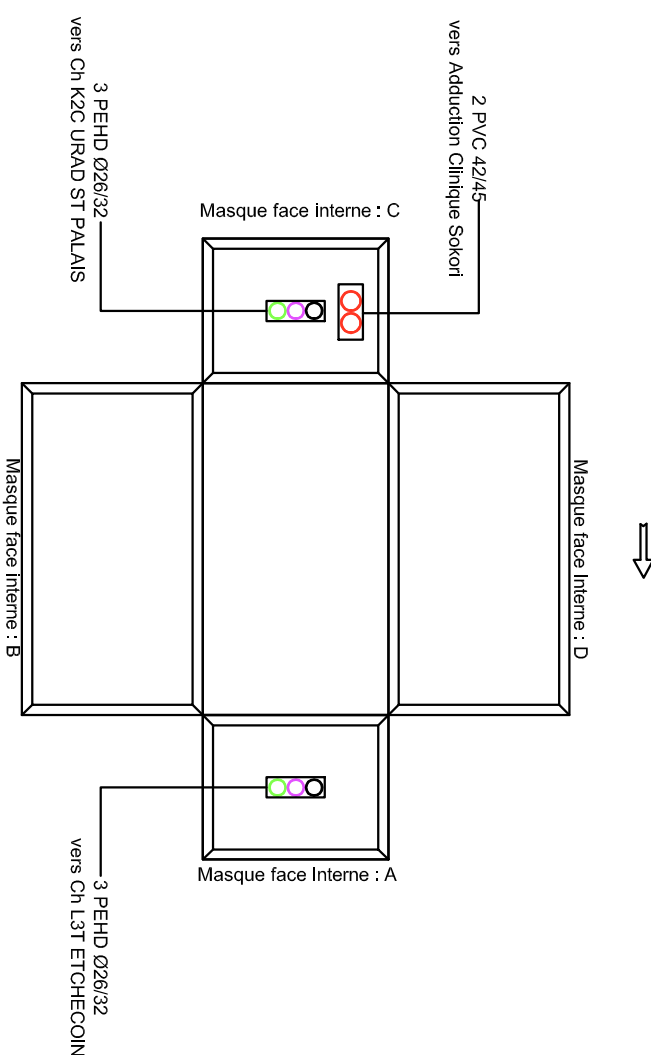
© IRIS64 2013 - Reproduction ou adaptation, partielle ou totale, sous quelque forme que ce soit, interdite dans tout pays.

Positionnement de la rampe et des chambres, précision des levés (cm) : 1 cm

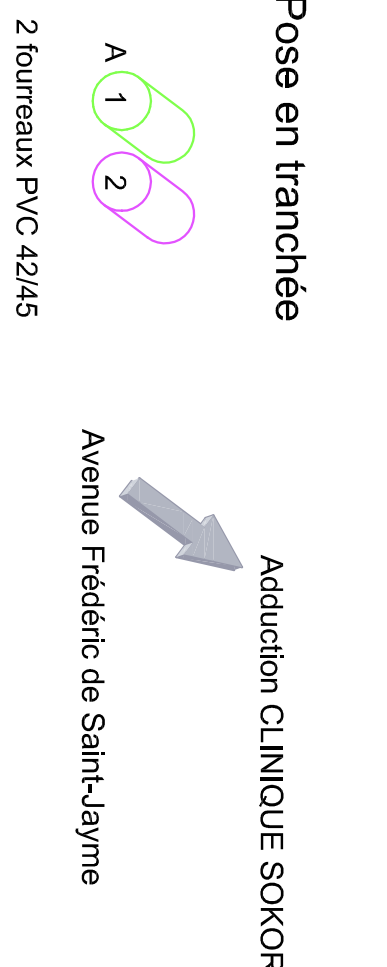
Origine des fonds de plan: TIERS

Chasse de précision : A

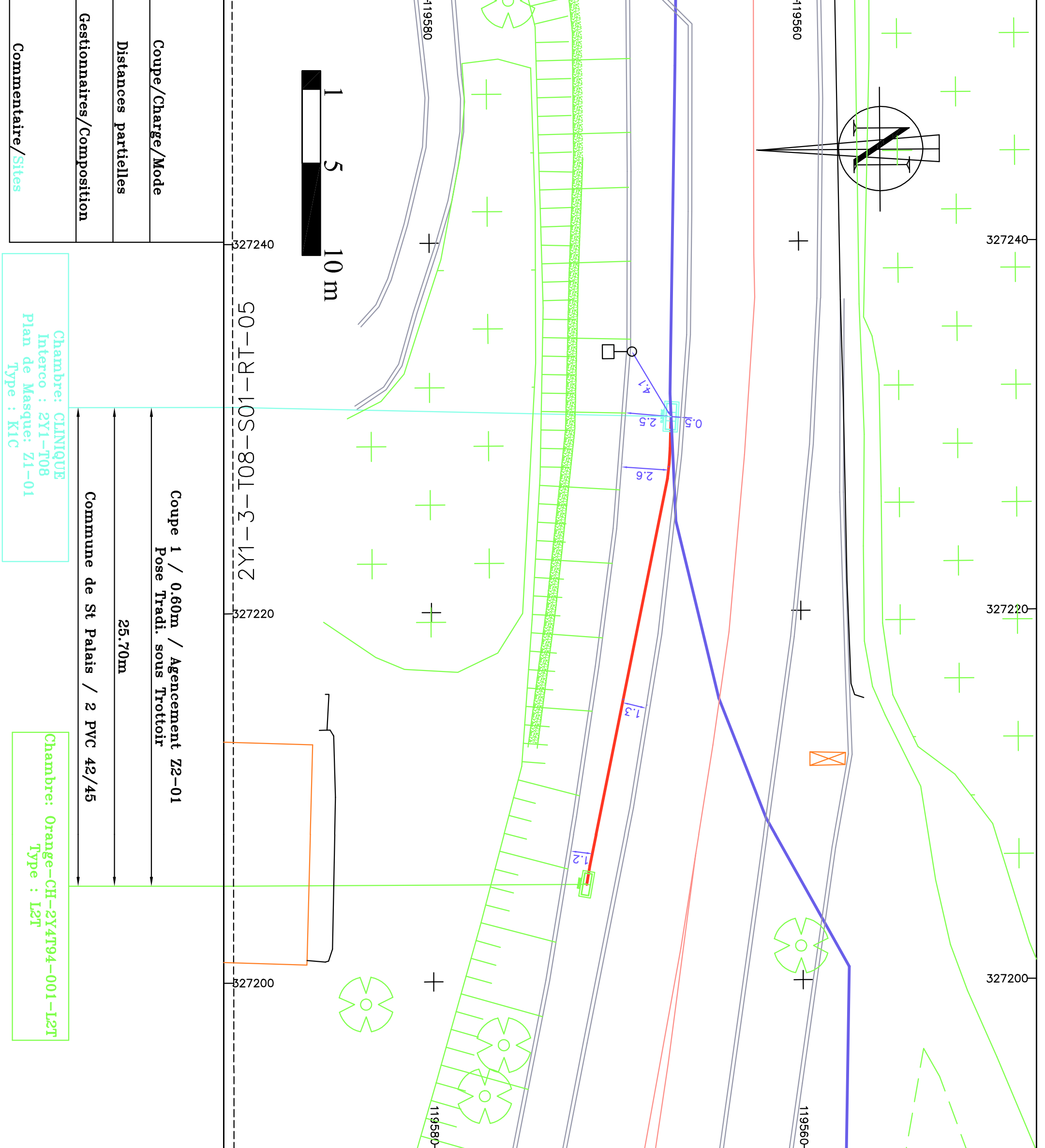
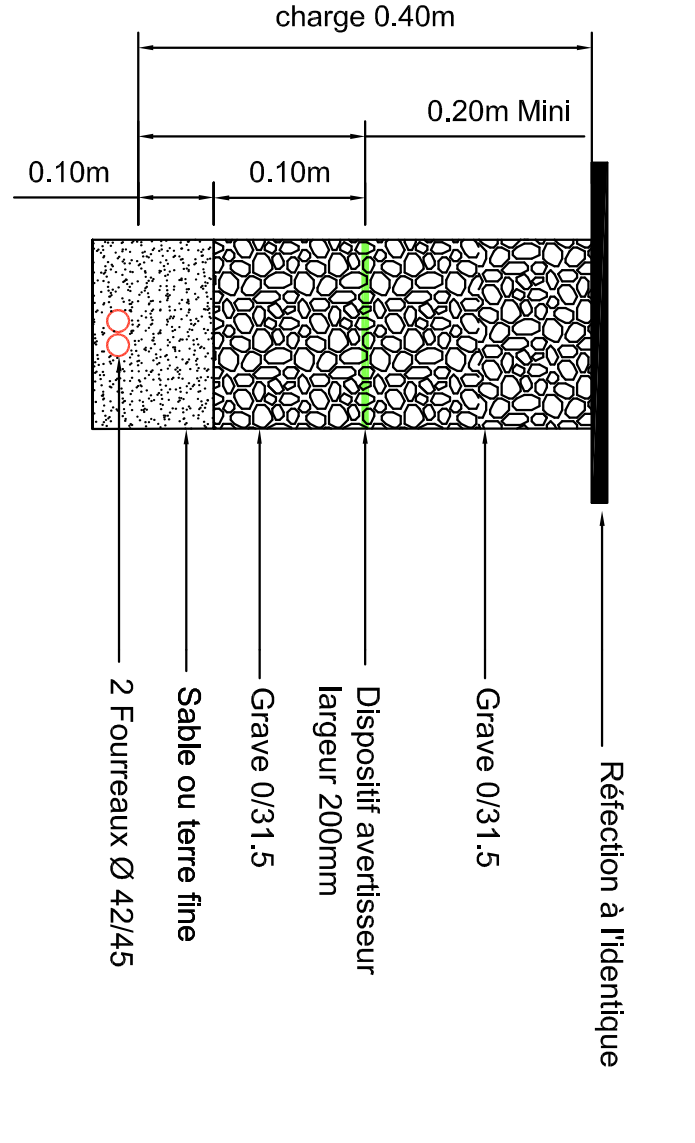
Plan des masques: Z1-01

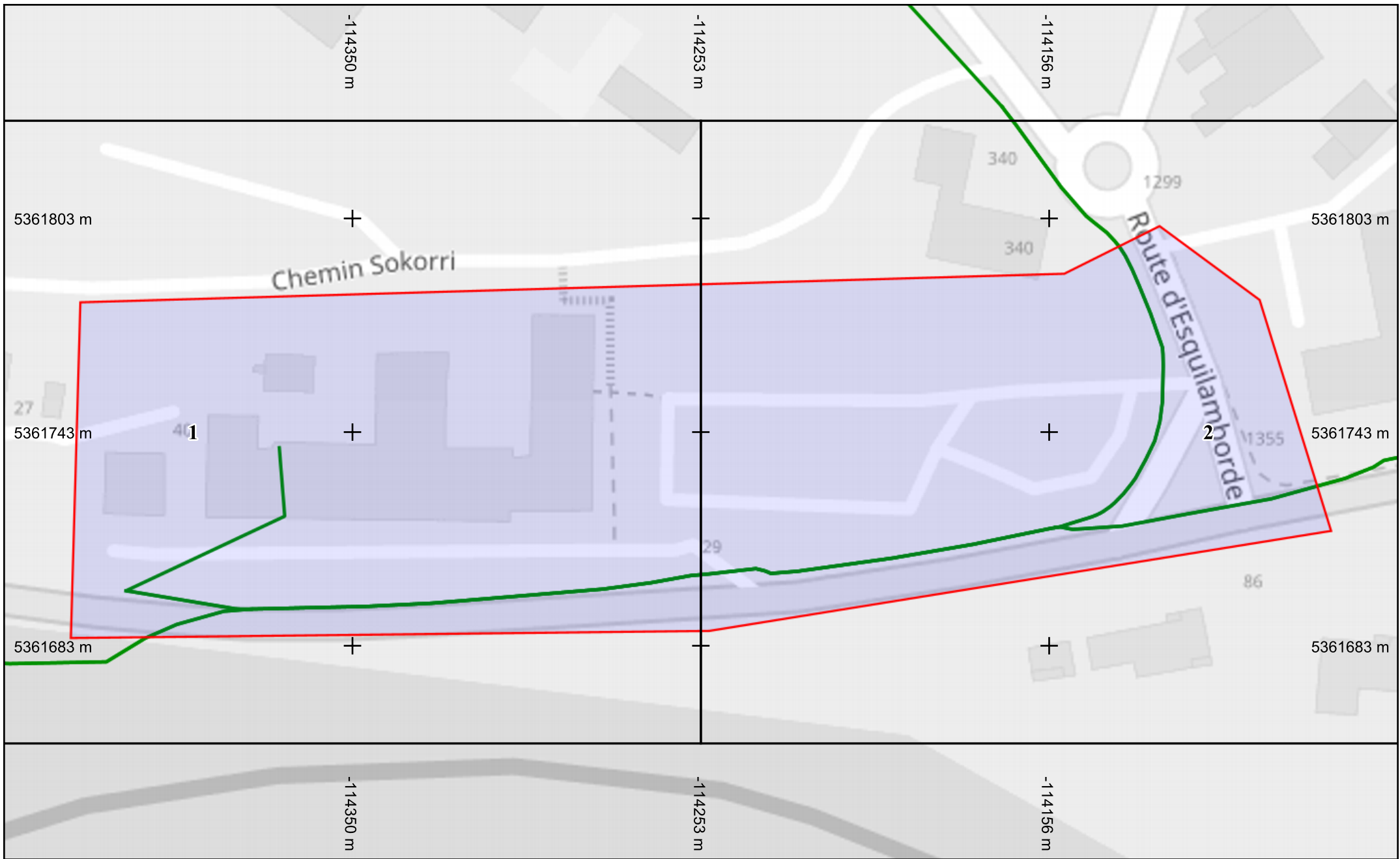


Z2-01: Agencement de fourreaux n°1



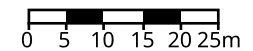
Coupe 1 : Pose Traditionnelle sous Trottoir



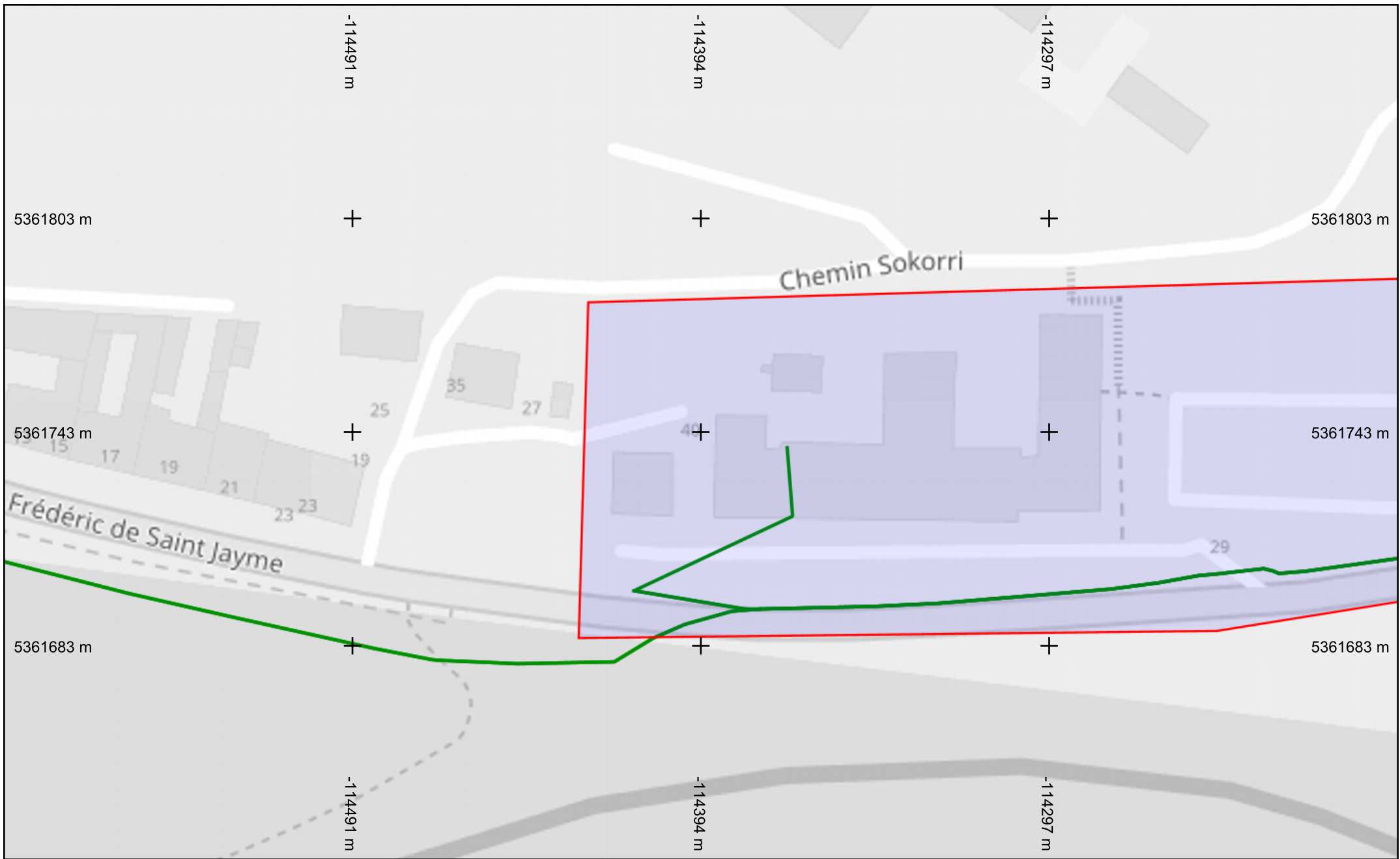


Légende
Réseau 

Échelle : 1:1000 --- Plan généré le : 08/01/2026 - 14:20:18
Numéro de consultation : 2026010804160D41
Adresse : Saint-Palais, 64120 ST PALAIS
Plan d'ensemble - Format d'impression : A4 Paysage

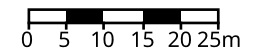


Classe de précision : C	Catégorie réseau : TL	Carroyage : WGS 84/Pseudo-Mercat	3857
-------------------------	-----------------------	----------------------------------	------

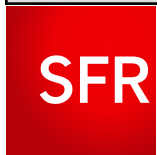
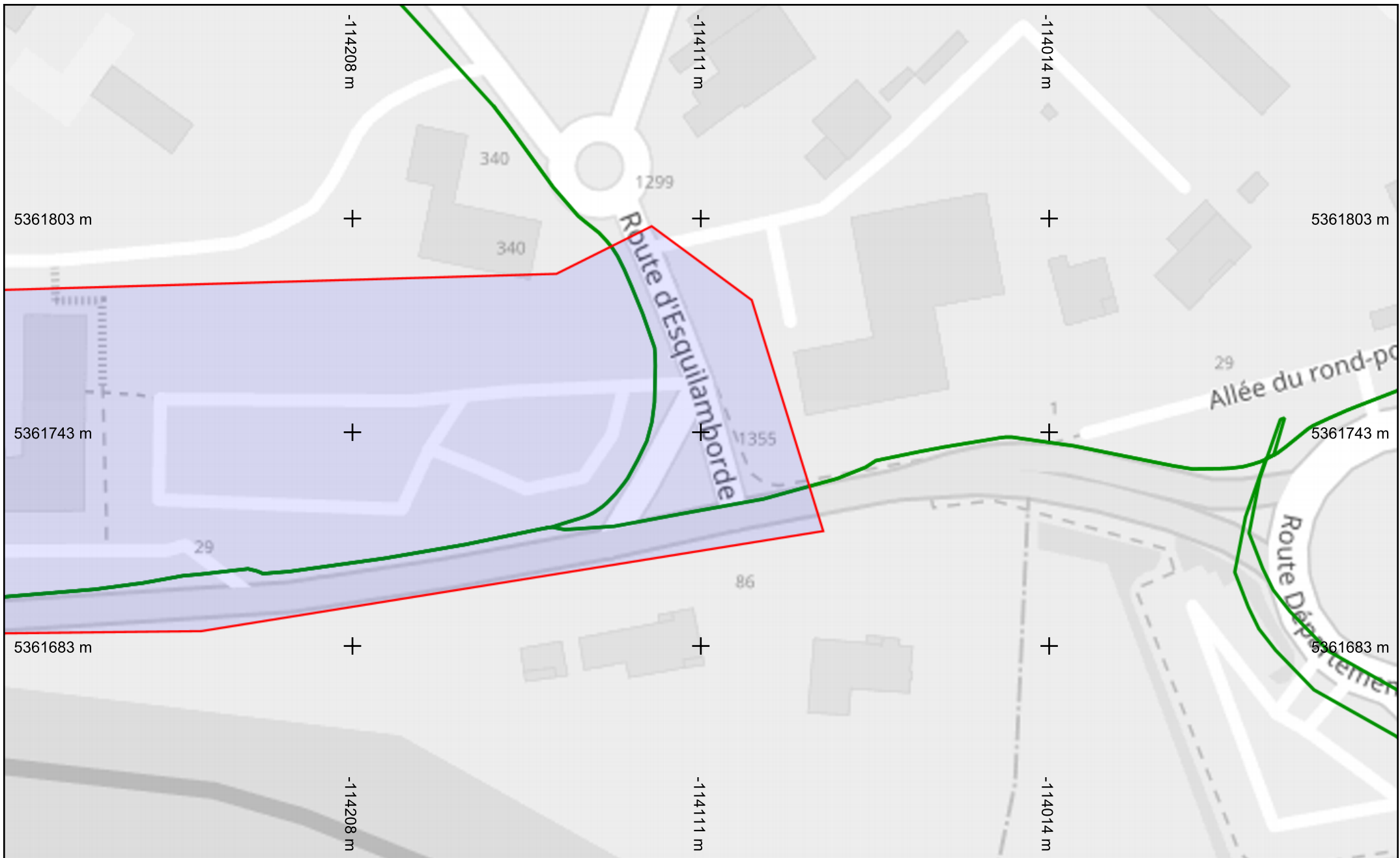


Légende
Réseau

Échelle : 1:1000 --- Plan généré le : 08/01/2026 - 14:20:18
Numéro de consultation : 2026010804160D41
Adresse : Saint-Palais, 64120 ST PALAIS
Format d'impression : A4 Paysage

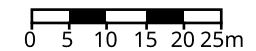


Classe de précision : C	Catégorie réseau : TL	Carroyage : WGS 84/Pseudo-Mercator	3857
-------------------------	-----------------------	------------------------------------	------



Légende
Réseau

Échelle : 1:1000 --- Plan généré le : 08/01/2026 - 14:20:18
Numéro de consultation : 2026010804160D41
Adresse : Saint-Palais, 64120 ST PALAIS
Format d'impression : A4 Paysage



Classe de précision : C	Catégorie réseau : TL	Carroyage : WGS 84/Pseudo-Mercator	3857
-------------------------	-----------------------	------------------------------------	------

Le 08/01/2026

Objet : fichiers transmis avec le document

Madame, Monsieur,

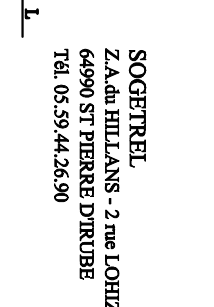
Pour consulter les fichiers transmis avec notre document, veuillez cliquer sur le ou les liens suivants :

- 2Y13T08S01RT05.PDF : <https://dl.sogelink.fr/?nq0gDvBN>
- Document original signé : <https://dl.sogelink.fr/?zc0HKHEg>

Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

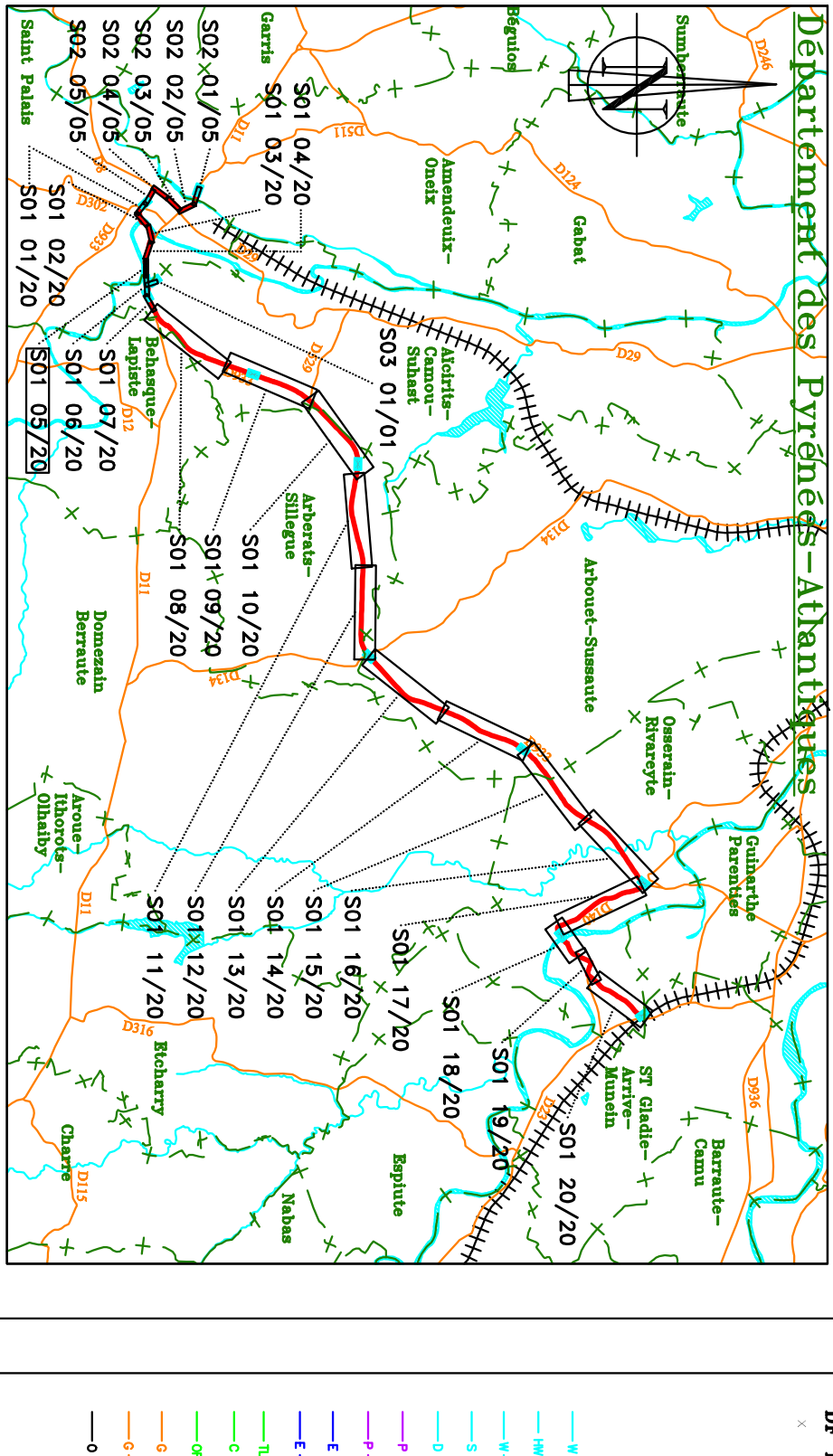
Le service technique Sogelink



● Réseau Haut Débit du Département des PYRÉNÉES ATLANTIQUES

TRONCON 08 : SAINT PALAIS

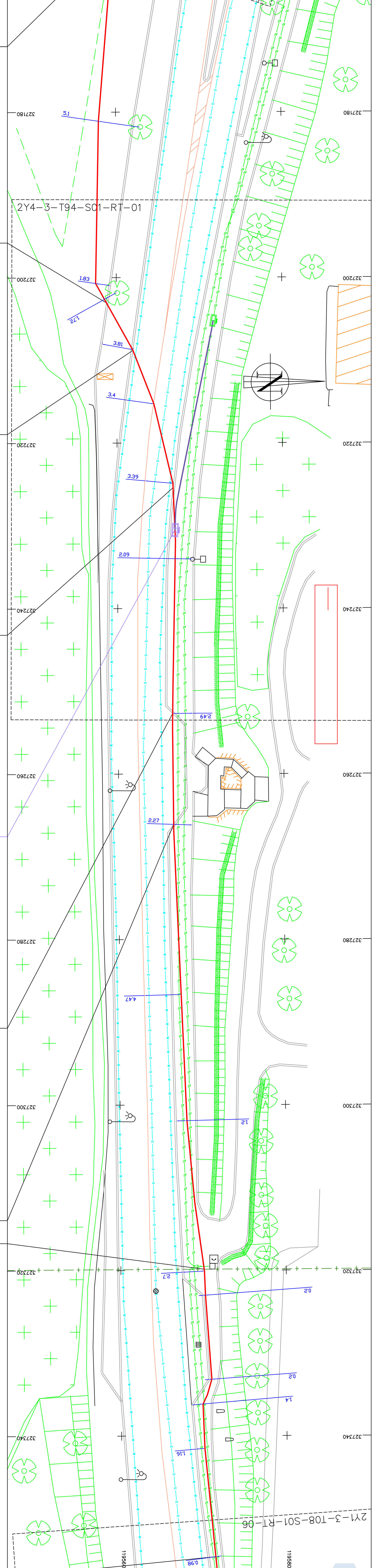
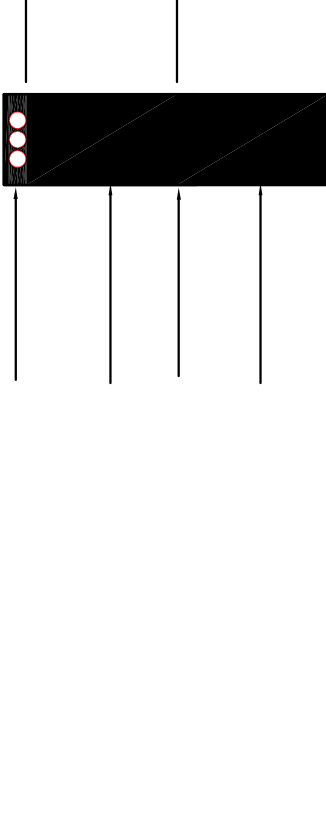
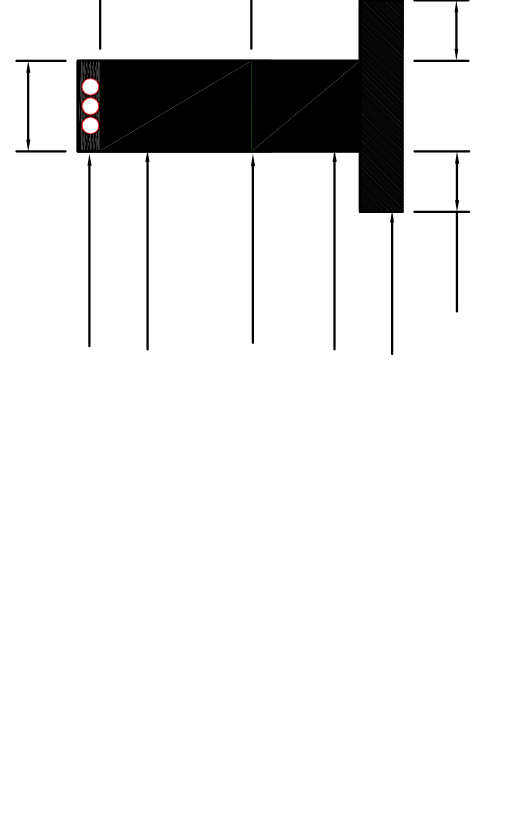
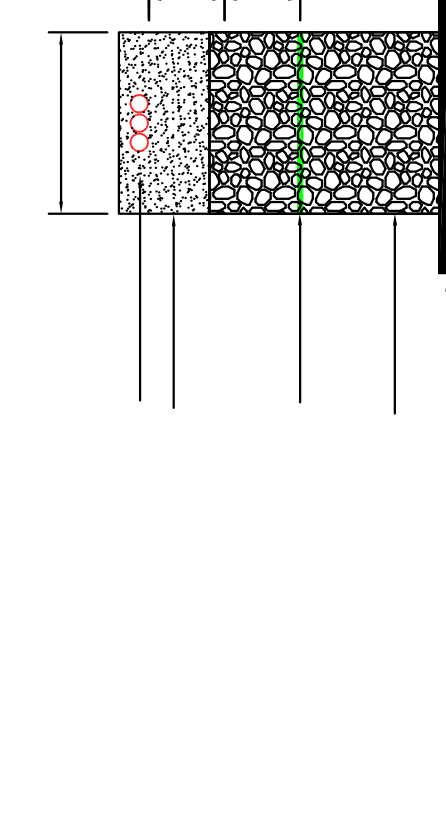
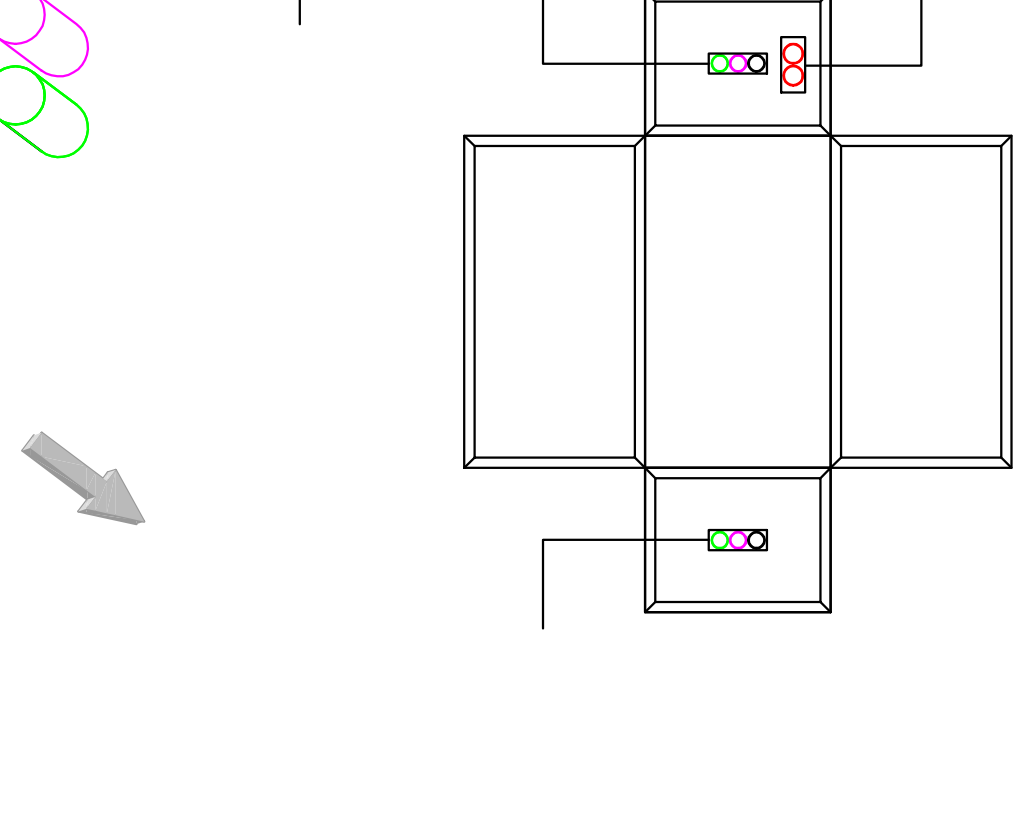
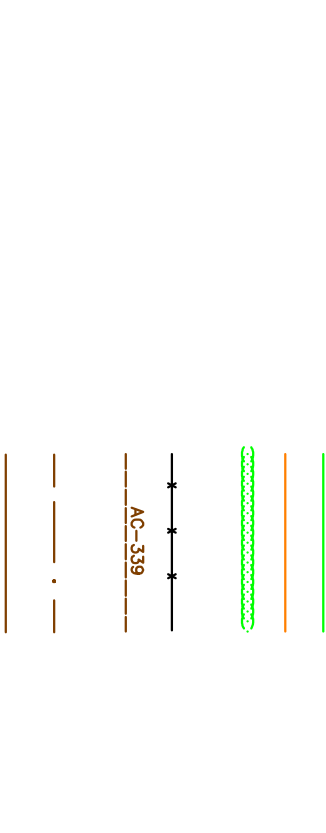
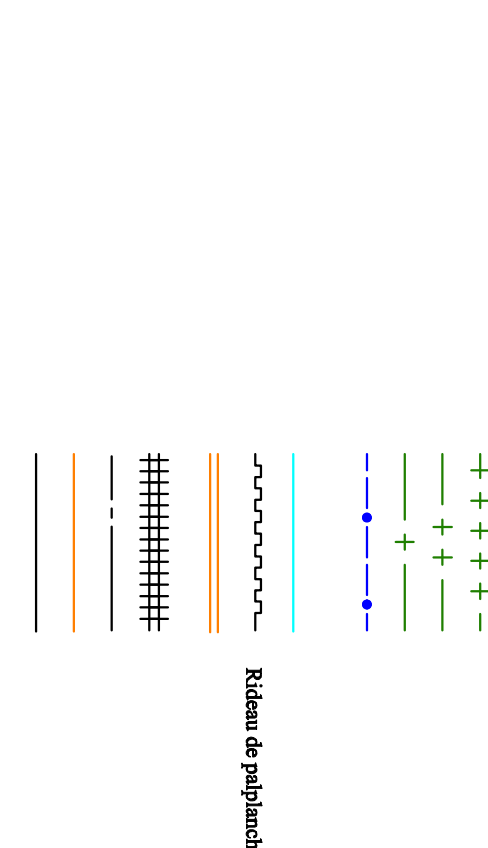
CONCON 08 : SAINT PALAIS



SECTEUR 01 : URAD SAINT PALAIS

PLAN DE ROUTE

IRIS 64 :	2Y1-3-T08-S01-RT-05				
Ingenierie :	2Y13Y08S01RT05				
1	Contrôle par le Service Cartographie SFR	10/02/2015	SFR	SFR	
2	Mise à jour convention 2Y4 194	30/10/2014	SOT/CK	SOT/PC	
3	Modification du plan	13/06/2007	DL	FM	
4	Création du plan	14/10/2006	F4P-Projet	Sopetral	
	Modification:	Date:	Echell. par:	Vérifié par:	
			STAUT	PLAN	
			1/200	05/20	



PM en TV / Coupe Aa / Agencement n°1	PT sous trottoir / Coupe Di / Agencement n°1	PM sous chaussée / Coupe Bb / Agencement n°1	PM en accotement / Coupe Bd / Agencement n°1	PM en accotement / Coupe Bd / Agencement n°1	PM sous chaussée / Coupe Bb / Agencement n°1	PM en accotement / Coupe Bd / Agencement n°1
3 PEHD ø26-32 / 44.80m	3 PEHD ø26-32 / 6.60m	3 PEHD ø26-32 / 17.30m	3 PEHD ø26-32 / 5.10m	3 PEHD ø26-32 / 22.20m	3 PEHD ø26-32 / 13.40m	3 PEHD ø26-32 / 89.00m
Commune de St. Palais						
Commune d' Aicrils Camon Subast						
712.60m Vers Chambre N-1 UREA St Palais 786.60m Chambre : CLINIQUE Chambre KIC Plan de Masque : Z1-02 164.70m 40.10m Vers Chambre Echecon						

Déclaration de projet de Travaux

Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail
(Annexe 1-1 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Délai de réponse

Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT et sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non matérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, il peut être prolongé de 15 jours si l'exploitant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.

Exploitant : SFR - XP FIBRE XP FIBRE

Destinataire :

Complément d'adresse : CHEZ SOGELINK

Numéro / Voie : TSA 70011

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune : 69134 DARDILLY CEDEX

Pays : FRANCE

DT (Déclaration de projet de travaux)

N° consultation du téléservice : 2026010804160D41

N° affaire du responsable du projet : 314847488

Date de la déclaration : 08 / 01 / 2026

☒ Responsable du projet, personne morale ☐ Responsable du projet, personne physique ☐ Déclaration conjointe DT/DICT

Responsable du projet

(1) : Champs facultatifs

Dénomination : HOPITAL de ST PALAIS

Pays : FRANCE N° SIRET :

Représentant du responsable du projet

Dénomination : ARRAYET - HASPARREN

Complément / Service : Chez sogelink

N° : Voie : TSA 70011

Lieu-dit / BP :

Code postal : 69134 Commune : DARDILLY CEDEX

Personne à contacter : Arnaud BIDEgain

Tél. : 0688708725 Fax(1) :

Courriel(1) : arrayet-hasparren-d@demat.sogelink.fr

Emplacement du projet

Adresse(2) : Saint-Palais

CP : 64120 Commune principale : ST PALAIS

Nb de communes : 2 (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

Souhaits pour le récépissé

☐ Souhaite recevoir le récépissé (cas de la DT-DICT conjointe)

Mode de réception du récépissé souhaité : Par voie électronique

Si mode de réception par voie électronique, précisez :

Capacité d'impression des plans : Taille : A4 Couleur : ☐

Souhait de plans vectoriels : ☐ au format :

Projet et son calendrier

(3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) : DEC DEM RBL TER

Décrivez le projet : Aménagement des abords et du parking existant

Emploi de techniques sans tranchées : ☒ Oui ☐ Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : 5 , 0 m

☒ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : 16 / 03 / 2026 Durée du chantier : 120 jour(s)

Investigations complémentaires par le responsable du projet (à remplir après réception du récépissé de DT)

Réalisation d'investigations complémentaires : ☒ Oui ☐ Non

Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux (voir au verso) :

Date des investigations complémentaires : / /

☐ Investigations susceptibles de nécessiter une DICT

☐ Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

N° consultation du téléservice :

N° affaire de l'exécutant des travaux :

Date de la déclaration : / /

Nature de la déclaration (voir les codes au verso) :

Exécutants des travaux

(1) : Champs facultatifs

Dénomination :

Complément / Service :

N° : Voie :

Lieu-dit / BP :

Code postal : Commune :

Pays : N° SIRET :

Personne à contacter :

Tél. : Fax(1) :

Courriel(1) :

Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)

Adresse(2) :

CP : Commune principale :

Nb de communes : (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

Souhaits pour le récépissé

Mode de réception du récépissé souhaité :

Si mode de réception par voie électronique, précisez :

Capacité d'impression des plans : Taille : Couleur : ☐

Souhait de plans vectoriels : ☐ au format :

Travaux et leur calendrier

(3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) :

Décrivez les travaux :

Techniques utilisées(3) :

☐ Autre, précisez la technique :

Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : cm

☐ Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux

Résultats des investigations complémentaires communiqués par le responsable du projet : ☒ Oui ☐ Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : , m

☐ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : / /

Durée du chantier : jour(s)

Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant

Nom du signataire :

Signature :

Nombre de pièces jointes, y compris les plans :

Signature du responsable du projet ou de son représentant

Nom du signataire : Cathy MONGUILLOT

Signature :  Sogelink

Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- ☒ Récépissé de DT
☐ Récépissé de DICT
☐ Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : ARRAYET - HASPARREN ARRAYET - HASPARREN
Complément / Service : Chez sogelink
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 6,9,1,3,4 DARDILLY CEDEX
Pays : France

Coordonnées de l'exploitant

Raison sociale : SFR - XP FIBRE XP FIBRE
Personne à contacter :
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 6,9,1,3,4 DARDILLY CEDEX
Tél. : 0,9,8,0,8,0,4,3,0,3 **Fax :** , , , , , , , , , ,

N° consultation du téléservice : 2,0,2,6,0,1,0,8,0,4,1,6,0,D,4,1
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant : 314847488
Personne à contacter (déclarant) : BIDEgain Arnaud
Date de réception de la déclaration : 08 / 01 / 2026
Commune principale des travaux : ST PALAIS
Adresse des travaux prévus : Saint-Palais

Éléments généraux de réponse

- ☐ Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
☐ Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
☒ Il y a au moins un réseau / ouvrage concerné de catégorie (voir liste des catégories au verso) : TL _____. Autres informations :

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____
☐ Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : , , , , , , , , , ,
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

☒ Plans joints : Références : Echelle⁽¹⁾ : Date d'édition⁽¹⁾ : Sensible : Prof. régl. mini⁽¹⁾ : Matériau réseau⁽¹⁾ :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. _____ / _____ / _____ cm
☐ Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : _____ / _____ / _____ à _____ h _____
ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : _____ / _____ / _____)
☐ Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
☐ (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) ⁽²⁾
☒ Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement ⁽²⁾
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : ☐ possible ☐ impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

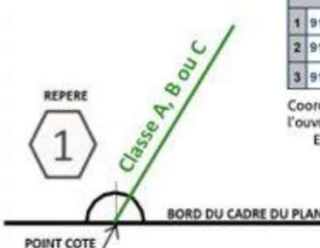
En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0,2,9,8,4,6,4,6,2,7
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

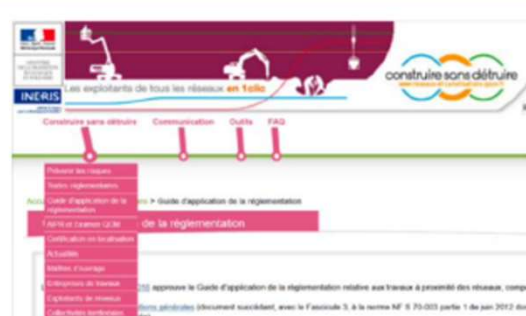
Nom : _____
Désignation du service : SERVICE DT-DICT
Tél. : , , , , , , , , , ,

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : BERRAL Fatima
Signature :  Sogelink
Date : 08 / 01 / 2026 **Nombre de pièces jointes, y compris les plans :** 4

LEGENDE DES PLANS DE DETAIL									
A Réseau de télécommunication en classe A En planimétrie seulement sauf indication contraire sur le plan B Réseau de télécommunication en classe B C Réseau de télécommunication en classe C IGN Fond cartographique issus de l'IGN	Coordonnées géoréférencées d'au moins trois points de l'ouvrage faisant foi  <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Points de repère</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td><td>912108.97 6451058.35</td></tr> <tr> <td>2</td><td>912082.64 6450943.65</td></tr> <tr> <td>3</td><td>912051.0 6451022.48</td></tr> </tbody> </table> Coordonnées de points remarquables de l'ouvrage dans le système de projection : EPSG :2154 – RGF93, Lambert 93	Points de repère		1	912108.97 6451058.35	2	912082.64 6450943.65	3	912051.0 6451022.48
Points de repère									
1	912108.97 6451058.35								
2	912082.64 6450943.65								
3	912051.0 6451022.48								
La présence d'un grillage avertisseur enterré au-dessus de nos ouvrages n'est pas systématique.									

Contact
Pour toute demande de dévoiement : il est impératif de nous contacter <u>le plus tôt possible</u>, de préférence dès la réception de la réponse à la DT. Par mail : xp-fibre@demat.sogelink.fr ou par téléphone au 09 80 80 43 03. Demande d'information : déconnexion, marquage localisation ou toute autre demande, contacter Sogelink en indiquant l'adresse du chantier, le numéro de DT-DICT ou de dossier et vos coordonnées. Par mail : xp-fibre@demat.sogelink.fr ou par téléphone au 09 80 80 43 03 En cas d'endommagement : Contacter Sogelink en indiquant l'adresse du sinistre, le numéro de DT-DICT ou de dossier et vos coordonnées. Par mail : xp-fibre@demat.sogelink.fr ou par téléphone au 02 98 46 46 27

RECOMMANDATIONS TECHNIQUES
L'ensemble des recommandations techniques liées aux « ouvrages de télécommunications » se trouve au paragraphe 3.7.6 du fascicule 2 du guide d'applications de la réglementation anti-endommagement disponible sur : http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr 1) Cliquez sur « Construire sans détruire » 2) Cliquez sur « Guide d'application de la réglementation » Notez que vous y trouverez les consignes de sécurité liées aux techniques et engins que vous utilisez, aussi bien à proximité des canalisations enterrées, que des lignes de télécommunication électroniques aériennes.  Ce guide est un catalogue de recommandations et de prescriptions techniques usuelles, générales et génériques. Contrairement aux recommandations, les prescriptions présentent un caractère obligatoire. Elles sont encadrées et écrites en rouge et en gras. RAPPEL : Le marquage-piquetage est obligatoire (Arrêté du 3 mars 2014 modifiant l'arrêté du 8 septembre 2009) Article 27.3.1 : Lorsque les travaux doivent être exécutés au droit ou au voisinage d'ouvrages souterrains, enterrés, subaquatiques ou aériens, tels que canalisations et câbles ou autres réseaux, dépendant du maître de l'ouvrage ou de tierces personnes, le représentant du pouvoir adjudicateur prend à sa charge les sondages préalables en trois dimensions des ouvrages souterrains (voir aussi le chapitre 5.9 du fascicule 1 du Guide d'application de la réglementation).

Département des Pyrénées-Atlantiques (64)
Commune de Aïcirits-Camou-Suhast
NRO SPA G2R 6410000531

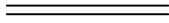
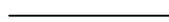
Plan de Génie Civil

Réf. SFR :		THDD_3_64120_T_64010_L43_PGC	ECH: 1/200	STATUT:REC	PLAN
Réf. Prj. SFR :		SRO-BPI-641000531	Version charte	GC_2020	1/1
Indice:	Modification:		Date:	Etabli par:	Vérifié par:
1	Création de Plan		02/11/2021	Renaud Wallon	Renaud Wallon

INGENIERIE D'EXECUTION:



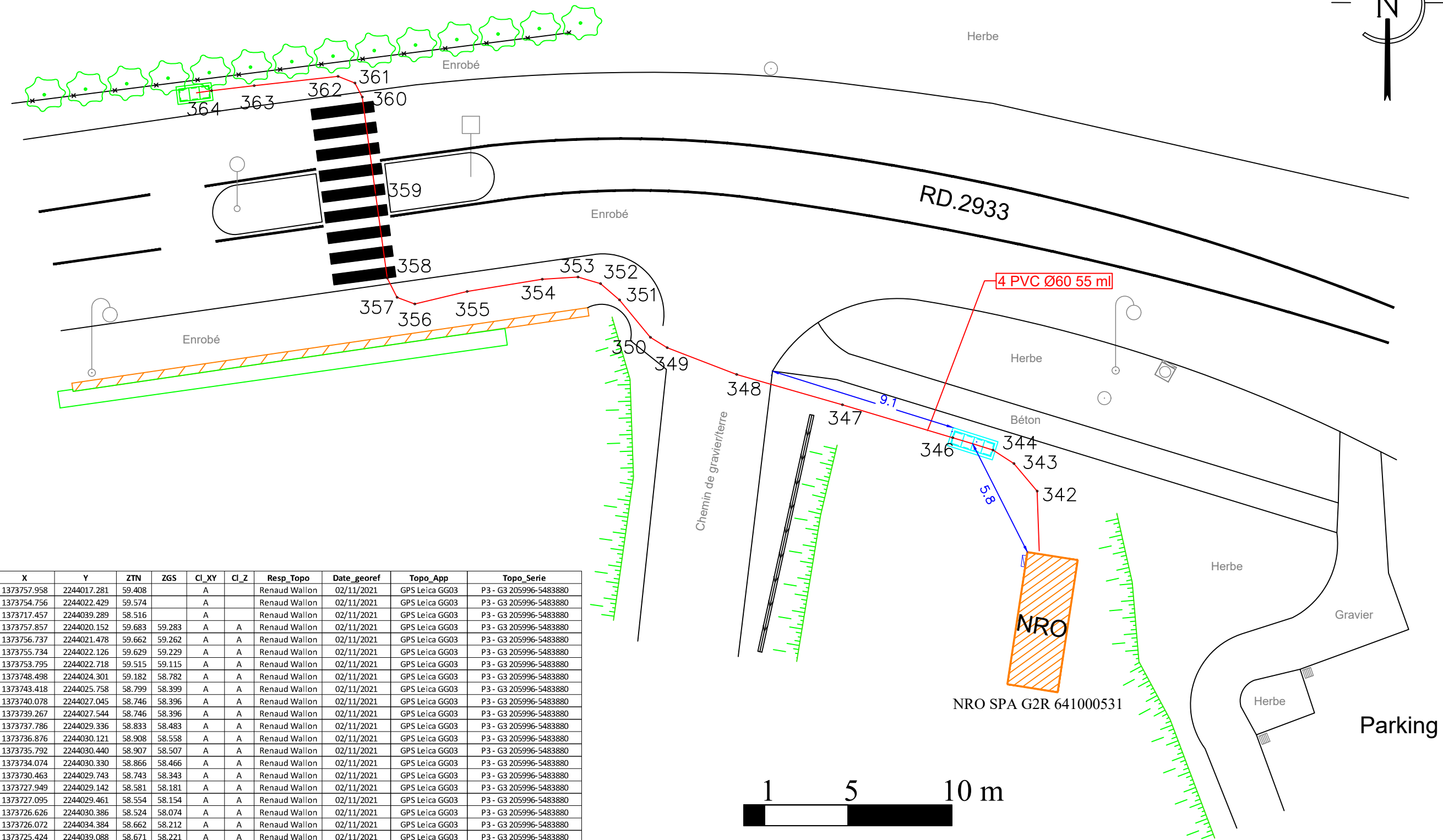
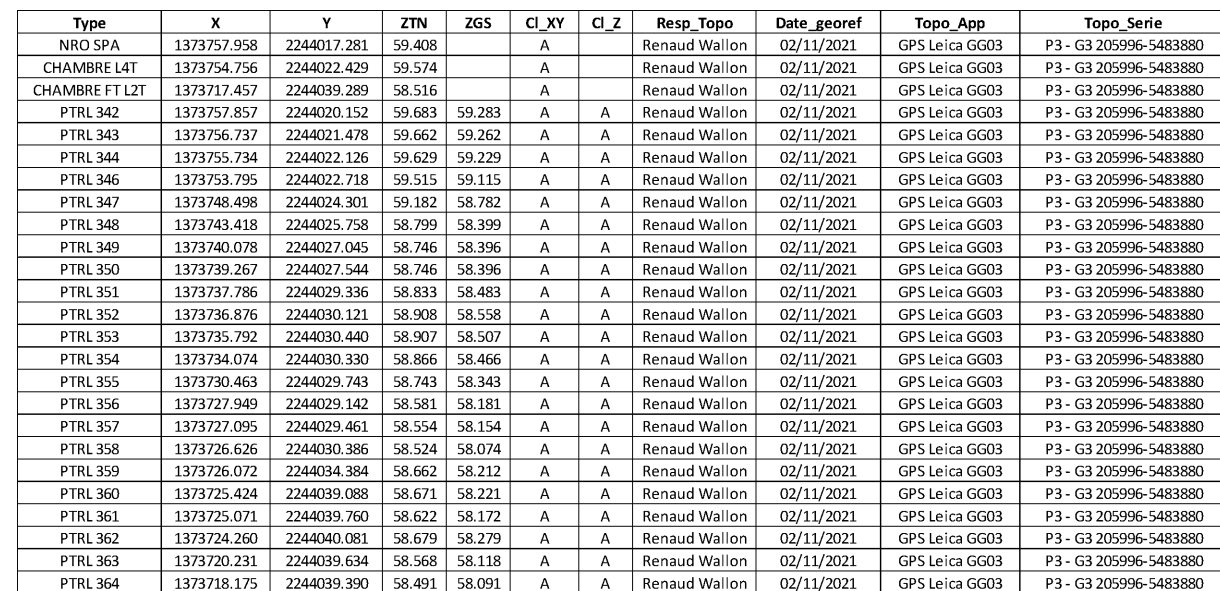
Réf. B.E. :

RESEAU SFR FTTH	LEGENDE	ENVIRONNEMENT
	Armoire de rue	 Limites départementales
	Chambres SFR (L3T et K2C)	 Limites communales
	Chambres SFR existantes (L3T et K2C)	 Limites de sections administratives (VNF, DDE...)
	Chambres de passage (Opérateurs Tiers et Privés)	 Hydrographie, plans d'eau (berges)
	Poteau simple (câble aérien)	 Conduites d'égouts
	Poteau renforcé (câble aérien)	 Muret ou Perré
	Poteau moisé (câble aérien)	 Voies ferrées
	Remontée de terre (câble aérien)	 Axes voiries
	Réseau d'infrastructure ou câble SFR à créer	 Ouvrages divers (pont, écluse,...)
	Réseau d'infrastructure ou câble SFR construit	 Voirie et Trottoirs
	Réseau d'infrastructure ou câble SFR existant	 Végétation
	Réseau d'infrastructure tiers	 Contours bâtiments
	Borne de repérage du réseau	 Haies
	Manchon(s) fourreau(x) ou raccord du filin détecteur	 Clôtures
	Début de forage - Fin de forage	 Périmètre des parcelles cadastrales avec référence (référence section - référence parcelle)
		 Limite de section cadastrale
		 Autres éléments issus du cadastre
		 Limite de parcelle (de site technique, shelter ou de site de régénération)
		 Cotation obligatoire

NOTES :
Ellipsoïde IAG GRS 1980 Lambert RGF93 CC43-Zone 2
©SFR FTH 2021 - Reproduction ou adaptation, partielle ou totale, sous quelque
forme que ce soit, Interdite dans tout pays.
Positionnement de la tranchée et des chambres , précision des levés (emq) : 10 cm
Origine des fonds de plan: Relevé Topographique

Classe de précision : A

L'implantation des réseaux de concessionnaires autres que SFR FTTH n'est reportée sur les plans qu'à titre purement indicatif, ces informations sont donc transmises sous toutes réserves. Toute indication qui s'avérerait erronée ne saurait en aucun cas engager la responsabilité de SFR FTTH.



Département des Pyrénées-Atlantiques (64)

PM197_SRO-BPI-11876375

Plan de Génie Civil

Réf. SFR : THDD_3_SPA_P_M197_L43_PGC		ECH: 1/200	STATUT: REC	PLAN
Réf. Prj. SFR : SRO-BPI-11876375		Version charte	GC_2020	1/1
Indice:	Modification:	Date:	Etabli par:	Vérifié par:
1	Création de Plan	22/06/2021	RWA	RWA

MAITRE D'OUVRAGE :



MAITRE D'OEUVRE :



INGENIERIE D'EXECUTION:



Réf. B.E. :

LEGENDE

RESEAU SFR FTTH

- Armoire de rue
- Chambres SFR (L3T et K2C)
- Chambres SFR existantes (L3T et K2C)
- Chambres de passage (Opérateurs Tiers et Privés)
- Poteau simple (câble aérien)
- Poteau renforcé (câble aérien)
- Poteau moisé (câble aérien)
- Remontée de terre (câble aérien)
- Réseau d'infrastructure ou câble SFR à créer
- Réseau d'infrastructure ou câble SFR construit
- Réseau d'infrastructure ou câble SFR existant
- Réseau d'Infrastructure tiers
- Borne de repérage du réseau
- Manchon(s) fourreau(x) ou raccord du filin détecteur
- DF FF
- x x
- Début de forage - Fin de forage

ENVIRONNEMENT

- Limites départementales
- Limites communales
- Limites de sections administratives (VNF, DDE...)
- Hydrographie, plans d'eau (berges)
- Conduites d'égouts
- Muret ou Perré
- Voies ferrées
- Axes voiries
- Ouvrages divers (pont, écluse,...)
- Voirie et Trottoirs
- Végétation
- Haies
- Clôtures
- Périmètre des parcelles cadastrales avec référence (référence section - référence parcelle)
- Limite de section cadastrale
- Autres éléments issus du cadastre
- Limite de parcelle (de site technique, shelter ou de site de régénération)
- Cotation obligatoire

NOTES :

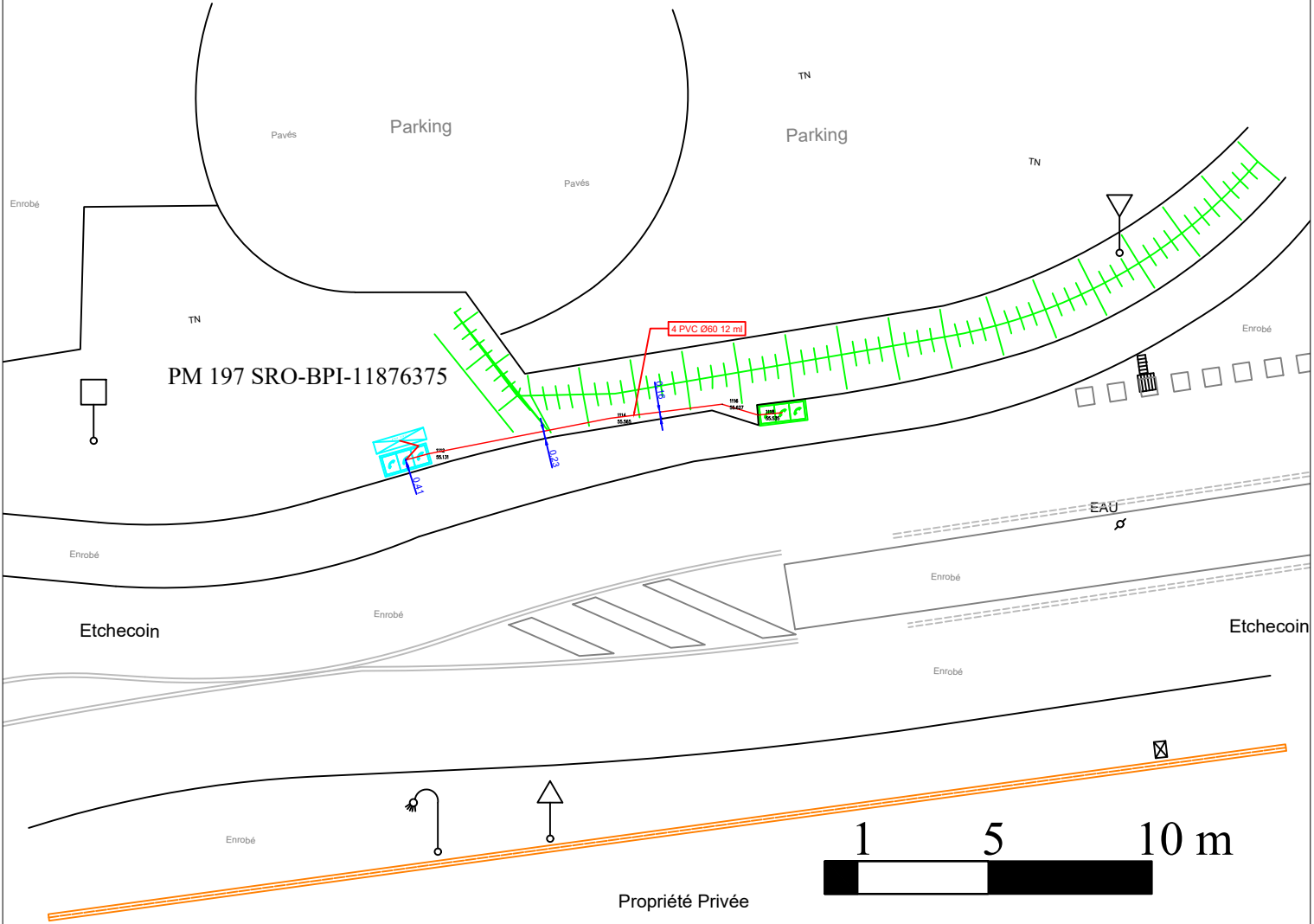
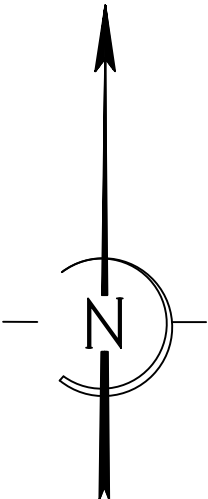
Ellipsoïde ED50 - Projection LAMBERT_CC43
©SFR FTTH 2021 - Reproduction ou adaptation, partielle ou totale, sous quelque forme que ce soit, Interdite dans tout pays.
Positionnement de la tranchée et des chambres , précision des levés (emq) : Xcm
Origine des fonds de plan: FOND1
FOND2

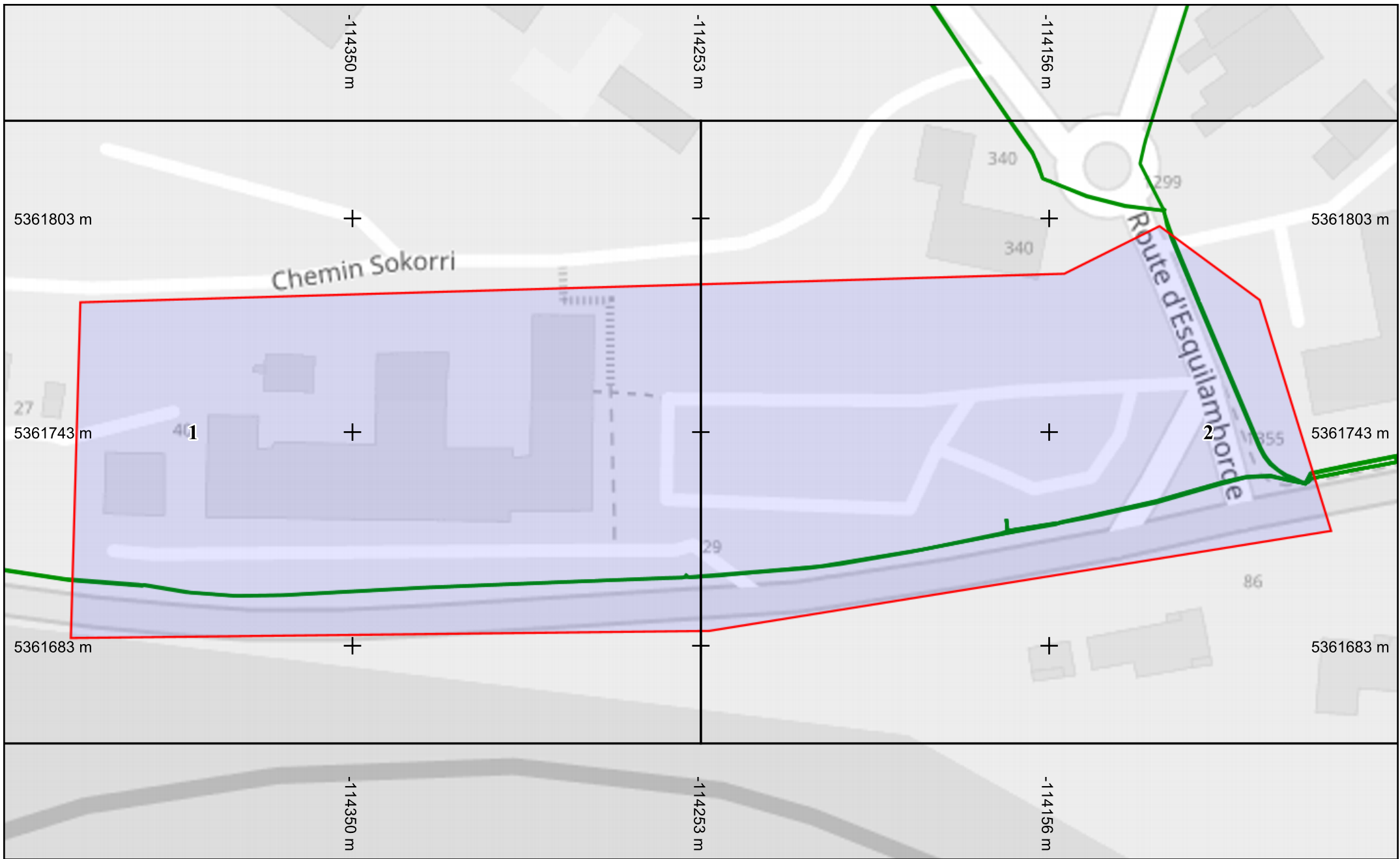
Classe de précision : A
VERSION

L'implantation des réseaux de concessionnaires autres que SFR FTTH n'est reportée sur les plans qu'à titre purement indicatif, ces informations sont donc transmises sous toutes réserves. Toute indication qui s'avérerait erronée ne saurait en aucun cas engager la responsabilité de SFR FTTH.

Type	X	Y	ZTN	ZGS	CI_XY	CI_Z	Resp_Topo	Date_georef	Topo_App	Topo_Serie
PM0197	1373636.072	2244027.912	55.742		A		Renaud Wallon	27/05/2021	GPS Leica GG03	P3 - G3 205996-5483880
CHAMBRE L3T	1373636.246	2244027.323	55.734		A		Renaud Wallon	27/05/2021	GPS Leica GG03	P3 - G3 205996-5483880
CHAMBRE FT L3T	1373647.769	2244028.772	56.171		A		Renaud Wallon	27/05/2021	GPS Leica GG03	P3 - G3 205996-5483880
PTRL 1112	1373636.944	2244027.513	55.731	55.131	A	A	Renaud Wallon	27/05/2021	GPS Leica GG03	P3 - G3 205996-5483880
PTRL 1114	1373642.485	2244028.596	56.015	55.565	A	A	Renaud Wallon	27/05/2021	GPS Leica GG03	P3 - G3 205996-5483880
PTRL 1116	1373645.924	2244029.029	56.077	55.627	A	A	Renaud Wallon	27/05/2021	GPS Leica GG03	P3 - G3 205996-5483880
PTRL 1118	1373647.024	2244028.698	56.135	55.535	A	A	Renaud Wallon	27/05/2021	GPS Leica GG03	P3 - G3 205996-5483880

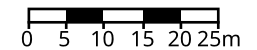
Commune de St Palais



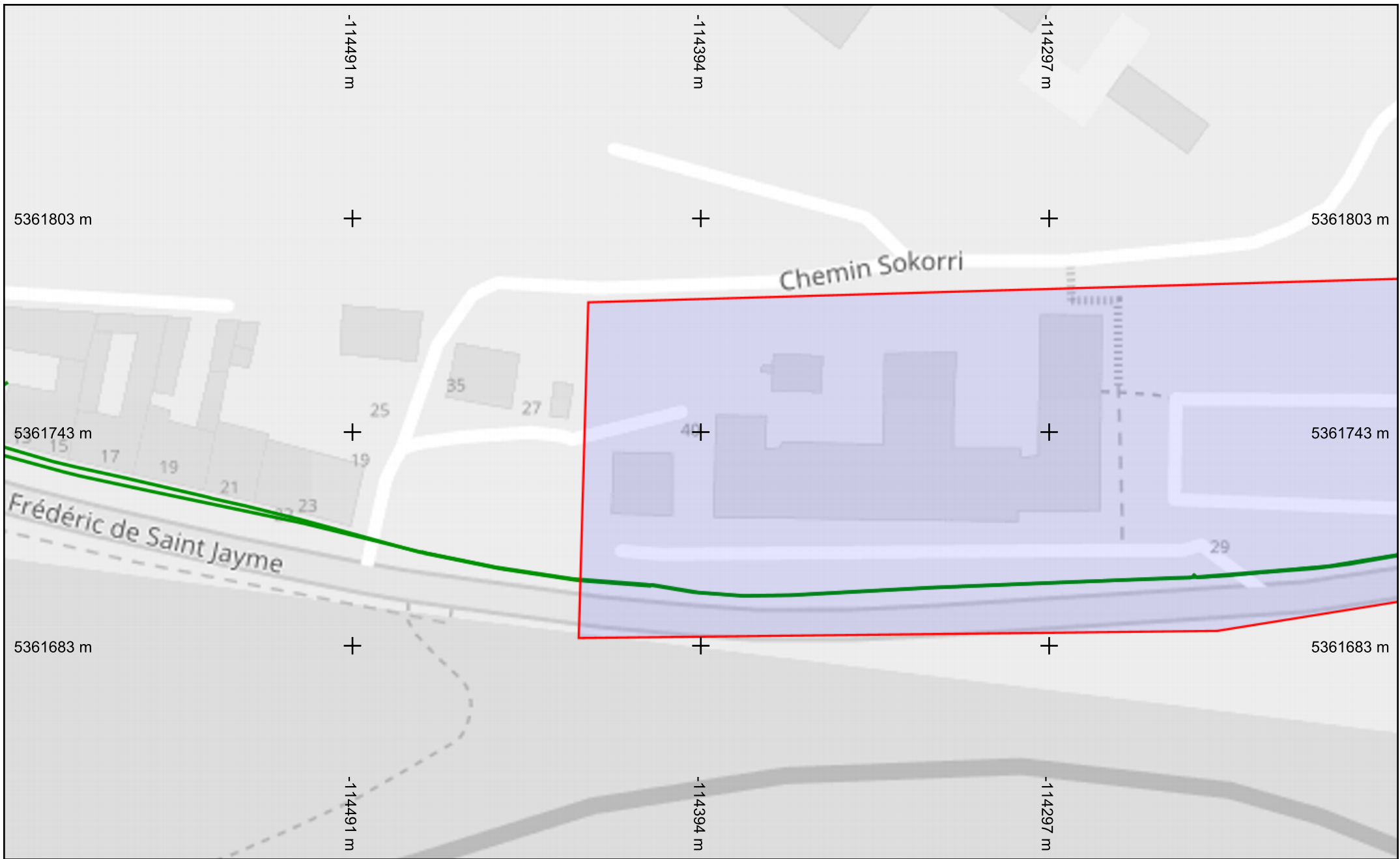


Légende
Réseau 

Échelle : 1:1000 --- Plan généré le : 08/01/2026 - 14:20:13
Numéro de consultation : 2026010804160D41
Adresse : Saint-Palais, 64120 ST PALAIS
Plan d'ensemble - Format d'impression : A4 Paysage



Classe de précision : C	Catégorie réseau : TL	Carroyage : WGS 84/Pseudo-Mercator	3857
-------------------------	-----------------------	------------------------------------	------



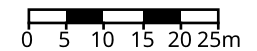
Légende
Réseau 

Échelle : 1:1000 --- Plan généré le : 08/01/2026 - 14:20:13

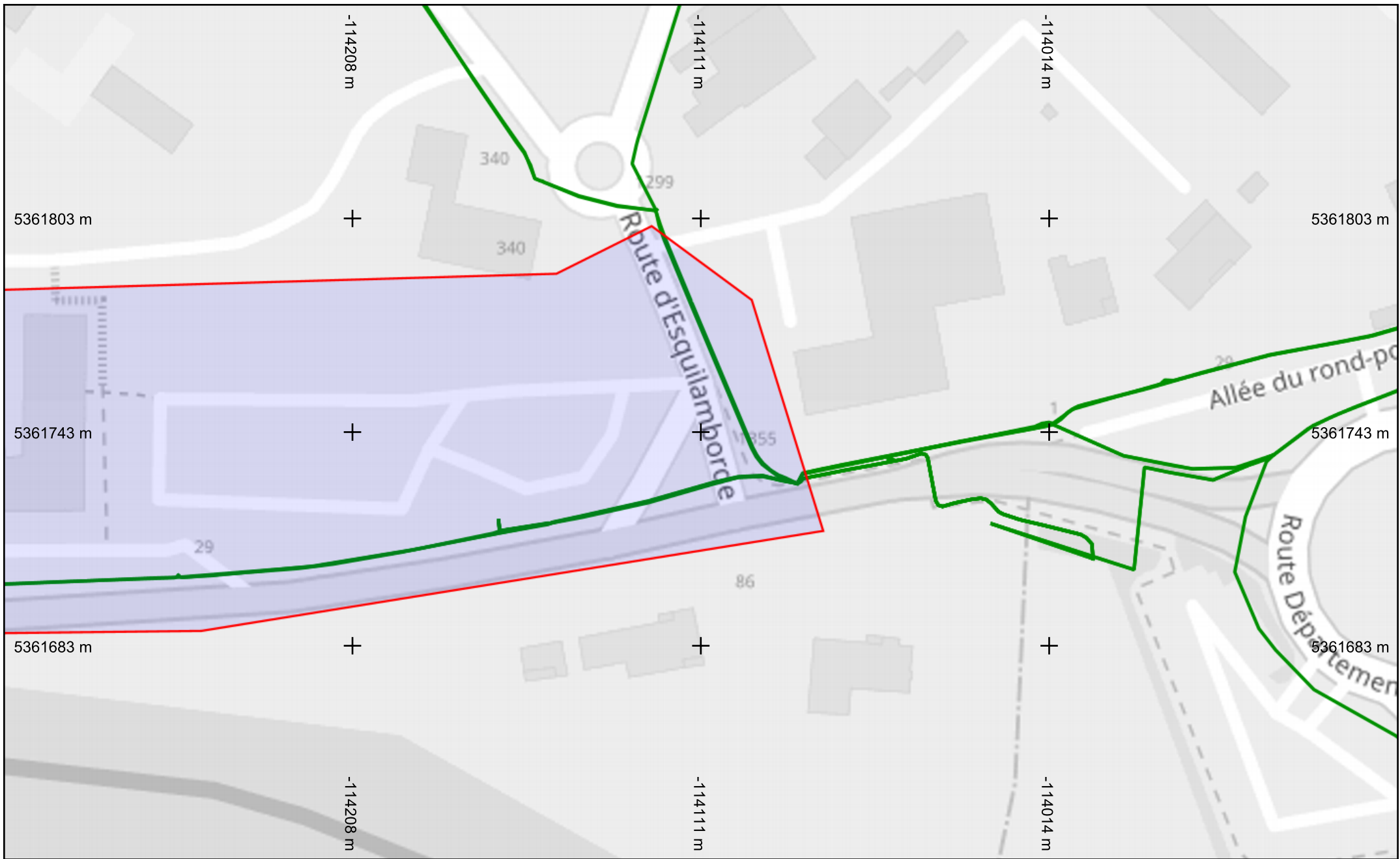
Numéro de consultation : 2026010804160D41

Adresse : Saint-Palais, 64120 ST PALAIS

Format d'impression : A4 Paysage



Classe de précision : C	Catégorie réseau : TL	Carroyage : WGS 84/Pseudo-Mercator	3857
-------------------------	-----------------------	------------------------------------	------



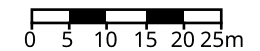
Légende
Réseau 

Échelle : 1:1000 --- Plan généré le : 08/01/2026 - 14:20:13

Numéro de consultation : 2026010804160D41

Adresse : Saint-Palais, 64120 ST PALAIS

Format d'impression : A4 Paysage



Classe de précision : C	Catégorie réseau : TL	Carroyage : WGS 84/Pseudo-Mercator	3857
-------------------------	-----------------------	------------------------------------	------

ARRAYET - HASPARREN
Arnaud BIDEGAIN
Chez sogelink
TSA 70011
69134 DARDILLY CEDEX
Tél. : 0688708725
Courriel : arrayet-hasparren-d@demat.sogelink.fr

MAIRIE Service Technique
LE BOURG
64120 AICIRITS CAMOU SUHAST

Le 08/01/2026

Objet : **Information préalable au projet de travaux**

Madame, Monsieur,

Nous vous informons d'un projet de travaux sur la commune de ST PALAIS.

Veuillez trouver ci-dessous les informations descriptives du projet :

Description : Aménagement des abords et du parking existant

Emplacement : Saint-Palais 64120 ST PALAIS

Communes secondaires : 64120 AICIRITS CAMOU SUHAST

Début du chantier : 16/03/2026

Conformément à la réglementation en vigueur, une DT sous la référence 2026010804160D41 a été adressée à l'ensemble des exploitants de réseaux concernés par l'emprise de notre projet et référencés sur le téléservice :

www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr

Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Cathy MONGUILLOT

 Sogelink

ARRAYET - HASPARREN
Arnaud BIDEGAIN
Chez sogelink
TSA 70011
69134 DARDILLY CEDEX
Tél. : 0688708725
Courriel : arrayet-hasparren-d@demat.sogelink.fr

MAIRIE SERVICE TECHNIQUE Voirie Eclairage
Public
Place Charles de Gaulle
64120 ST PALAIS

Le 08/01/2026

Objet : Information préalable au projet de travaux

Madame, Monsieur,

Nous vous informons d'un projet de travaux sur la commune de ST PALAIS.

Veuillez trouver ci-dessous les informations descriptives du projet :

Description : Aménagement des abords et du parking existant

Emplacement : Saint-Palais 64120 ST PALAIS

Communes secondaires : 64120 AICIRITS CAMOU SUHAST

Début du chantier : 16/03/2026

Conformément à la réglementation en vigueur, une DT sous la référence 2026010804160D41 a été adressée à l'ensemble des exploitants de réseaux concernés par l'emprise de notre projet et référencés sur le téléservice :

www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr

Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Cathy MONGUILLOT

 Sogelink

ARRAYET - HASPARREN
Arnaud BIDEGAIN
Chez sogelink
TSA 70011
69134 DARDILLY CEDEX
Tél. : 0688708725
Courriel : arrayet-hasparren-d@demat.sogelink.fr

CD64 - Conseil départemental des Pyrénées-
Atlantiques UTD BASSE NAVARRE ET SOULE
18 route de GIBRALTAR
64120 SAINT PALAIS

Le 08/01/2026

Objet : **Information Amiante/HAP avant travaux sur voirie - 2026010804160D41**

Madame, Monsieur,

Nous vous informons d'un projet de travaux sur la commune de ST PALAIS.

Veuillez trouver ci-dessous les informations descriptives du projet :

Description : Aménagement des abords et du parking existant

Emplacement : Saint-Palais 64120 ST PALAIS

Communes secondaires : 64120 AICIRITS CAMOU SUHAST

Types de voirie concernées : Route départementale, Voie communale

Début du chantier : 16/03/2026

Ainsi, nous vous contactons en votre qualité de gestionnaire de voirie afin d'identifier l'éventuelle présence de substances nocives (Amiante, HAP) dans l'enrobé bitumeux.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir, aux coordonnées indiquées ci-dessus, l'ensemble des informations pertinentes dont vous avez connaissance.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Autorisation d'utilisation des informations transmises

En transmettant ces informations, vous permettez la mise à disposition, inscrite dans le Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, des informations relatives au repérage d'amiante à des donneurs d'ordre ou maîtres d'ouvrage ultérieurs, clients de la société Sogelink.

Vous autorisez **la société Sogelink** à accéder à ces informations, à les retraiter, à les intégrer dans une base de données recensant les repérages amiante effectués dans la voirie, et vous garantissez être habilité à pouvoir délivrer une telle autorisation.

Si vous souhaitez que les informations transmises soient uniquement utilisées dans le cadre du projet mentionné ci-dessus, nous vous prions de bien vouloir l'indiquer.

Cathy MONGUILLOT



ARRAYET - HASPARREN
Arnaud BIDEgain
Chez sogelink
TSA 70011
69134 DARDILLY CEDEX
Tél. : 0688708725
Courriel : arrayet-hasparren-d@demat.sogelink.fr

MAIRIE SERVICE TECHNIQUE Voirie Eclairage
Public
Place Charles de Gaulle
64120 ST PALAIS

Le 08/01/2026

Objet : **Information Amiante/HAP avant travaux sur voirie - 2026010804160D41**

Madame, Monsieur,

Nous vous informons d'un projet de travaux sur la commune de ST PALAIS.

Veuillez trouver ci-dessous les informations descriptives du projet :

Description : Aménagement des abords et du parking existant

Emplacement : Saint-Palais 64120 ST PALAIS

Communes secondaires : 64120 AICIRITS CAMOU SUHAST

Types de voirie concernées : Route départementale, Voie communale

Début du chantier : 16/03/2026

Ainsi, nous vous contactons en votre qualité de gestionnaire de voirie afin d'identifier l'éventuelle présence de substances nocives (Amiante, HAP) dans l'enrobé bitumeux.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir, aux coordonnées indiquées ci-dessus, l'ensemble des informations pertinentes dont vous avez connaissance.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Autorisation d'utilisation des informations transmises

En transmettant ces informations, vous permettez la mise à disposition, inscrite dans le Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, des informations relatives au repérage d'amiante à des donneurs d'ordre ou maîtres d'ouvrage ultérieurs, clients de la société Sogelink.

Vous autorisez **la société Sogelink** à accéder à ces informations, à les retraiter, à les intégrer dans une base de données recensant les repérages amiante effectués dans la voirie, et vous garantissez être habilité à pouvoir délivrer une telle autorisation.

Si vous souhaitez que les informations transmises soient uniquement utilisées dans le cadre du projet mentionné ci-dessus, nous vous prions de bien vouloir l'indiquer.

Cathy MONGUILLOT



ARRAYET - HASPARREN
Arnaud BIDEGAIN
Chez sogelink
TSA 70011
69134 DARDILLY CEDEX
Tél. : 0688708725
Courriel : arrayet-hasparren-d@demat.sogelink.fr

MAIRIE Service Technique
LE BOURG
64120 AICIRITS CAMOU SUHAST

Le 08/01/2026

Objet : **Information Amiante/HAP avant travaux sur voirie - 2026010804160D41**

Madame, Monsieur,

Nous vous informons d'un projet de travaux sur la commune de ST PALAIS.

Veuillez trouver ci-dessous les informations descriptives du projet :

Description : Aménagement des abords et du parking existant

Emplacement : Saint-Palais 64120 ST PALAIS

Communes secondaires : 64120 AICIRITS CAMOU SUHAST

Types de voirie concernées : Route départementale, Voie communale

Début du chantier : 16/03/2026

Ainsi, nous vous contactons en votre qualité de gestionnaire de voirie afin d'identifier l'éventuelle présence de substances nocives (Amiante, HAP) dans l'enrobé bitumeux.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir, aux coordonnées indiquées ci-dessus, l'ensemble des informations pertinentes dont vous avez connaissance.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Autorisation d'utilisation des informations transmises

En transmettant ces informations, vous permettez la mise à disposition, inscrite dans le Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, des informations relatives au repérage d'amiante à des donneurs d'ordre ou maîtres d'ouvrage ultérieurs, clients de la société Sogelink.

Vous autorisez **la société Sogelink** à accéder à ces informations, à les retraiter, à les intégrer dans une base de données recensant les repérages amiante effectués dans la voirie, et vous garantissez être habilité à pouvoir délivrer une telle autorisation.

Si vous souhaitez que les informations transmises soient uniquement utilisées dans le cadre du projet mentionné ci-dessus, nous vous prions de bien vouloir l'indiquer.

Cathy MONGUILLOT

